This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

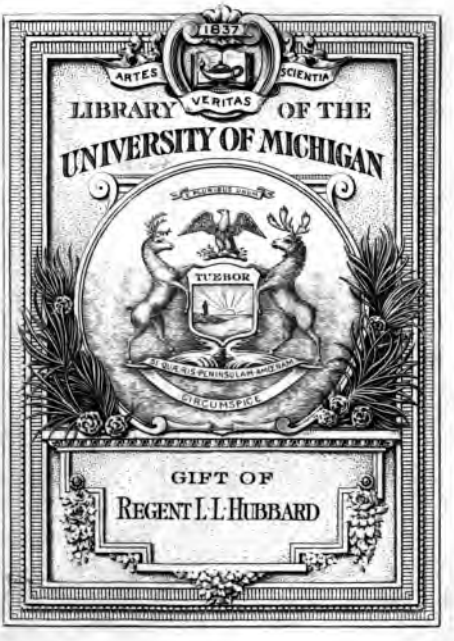
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE
GIFT OF
REGENT L. L. HUBBARD

E
16
.P8

LES

ÉTATS-UNIS

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

LES ÉTATS-UNIS

LE SELF-GOVERNMENT ET LE CÉSARISME

PAR

A. Édouard PORTALIS

La liberté de conscience est
le vœu de toutes nos lois.
PORTALIS.

PARIS
ARMAND LE CHEVALIER, ÉDITEUR
61, RUE RICHELIEU, 61

1869

TOUS DROITS RÉSERVÉS

gift
Regnt L.L. Hubbard
1-2-29

AU LECTEUR.

J'arrive d'Amérique; et je confie à ces quelques pages les notes que j'ai prises. Pardonne-moi, ami lecteur, le décousu et peut-être l'ennui que tu y trouveras. Elles n'étaient pas destinées à la publication. Mais des doctrines si étranges et si diverses ont été mises en avant pendant la lutte électorale à laquelle je viens de prendre part, que je considère aujourd'hui comme un devoir pour tout citoyen de publier son opinion ou au moins ses impressions. Je n'ai d'ailleurs qu'un but : appeler un instant ton attention

sur les États-Unis, et t'inspirer le désir d'aller visiter cette contrée si justement nommée le Nouveau-Monde. Je serais heureux si grâce à moi l'idée t'en venait. N'hésite pas alors; pars! de ce voyage, crois-moi, tu retireras belle leçon et grand profit; car résider six mois là-bas, vaut mieux qu'étudier dix ans ailleurs.

LES ÉTATS-UNIS.

I

CHICAGO.

Richard Cobden disait à un de ses amis[1] : Quand vous ne devriez pas y voir autre chose, allez en Amérique voir Niagara et Chicago.

Cobden avait raison. Niagara et Chicago sont deux grandes merveilles. D'après les géologues, les

1. Le professeur Goldwin Smith.

cataractes ont mis quatre mille ans pour se former, Chicago s'est créé en trente-quatre ans. Niagara est le chef-d'œuvre de la nature, Chicago le chef-d'œuvre de l'homme.

Si un habitant des douze misérables huttes, qui s'élevaient jadis à l'embouchure de la rivière de Chicago, regagnait aujourd'hui après une absence de trente années le lieu de sa naissance, combien grand serait son étonnement ! Il trouverait trois cent mille citoyens aux lieux où il aurait laissé un cloaque infect et une vingtaine de pêcheurs ignorants, par conséquent pauvres.

Une ville ! une grande ville ! avec des rues, des boulevards, aussi larges, aussi animés que ceux de Paris, des hôtels en marbre et en pierre, des maisons de banque et de commerce égalant en magnificence, mais dépassant en utilité les palais où nos ministres abritent leur grandeur ; un opéra, de vastes théâtres, une université, des colléges, des écoles, des hôpitaux et une quantité d'églises ; voilà le marais qu'il aurait quitté il y a trente ans, chassé peut-être par la mauvaise odeur[1] et l'insalubrité de ces parages. Quel est l'administra-

1. *Chicago* en indien, signifie : qui sent mauvais.

teur habile qui de sa baguette a touché cette plaine de boue, pour en faire surgir une cité florissante ? Par quel préfet de génie cet humide désert a-t-il pu, en trente années, la moitié de la vie d'un homme, être desséché, assaini, bâti et sillonné de chemins de fer ? Car la création de Chicago est à coup sûr plus merveilleuse que la transformation de Paris. Demandez à un passant : « Qui a rebâti Paris ? » Ce passant vous répondra : « Parbleu, M. Haussmann ! — Qui a percé ce boulevard ! — M. Haussmann ! — Qui a bâti cette église ? — M. Haussmann ! — Qui ce théâtre ? M. Haussmann ! — Toujours M. Haussmann. » Au moins la transformation de Paris a une cause : M. Haussmann. A Chicago c'est différent. Je demandais par curiosité : « Qui a desséché ce marais et bâti cette ville ? » On m'a pris pour un fou, et on m'a ri au nez : « Qui voulez-vous que ce soit, farceur ? des Américains. — J'entends bien, mais quels Américains ? — My god ! que ce Français est drôle ! Les Américains de Chicago. » Comprenez-vous ça ? des citoyens avoir l'audace et l'imprudence de bâtir eux-mêmes la ville qu'ils devront habiter. Non ! vous ne comprenez pas, c'est trop fort ! Si au moins leurs rues étaient étroites, tortueuses, si

leurs monuments étaient manqués....., mais non ! ces gens de rien recrutés parmi toutes les nations, souvent chassés par elles, ces émigrants grossiers ont osé bâtir une belle ville, ont eu l'audace de l'orner de monuments aussi beaux, plus beaux peut-être que ceux de M. Haussmann. On ne comprend pas; mais on éprouve je ne sais quel sentiment d'orgueil, quand on pense que de simples mortels, comme vous et moi, sans traitement, sans titre et sans palais, ont pu créer une ville comme Chicago, par le seul concours de leurs efforts et de leurs volontés.

En 1830, Chicago se composait d'un fort occupé par une garnison de vingt soldats, de trois tavernes où les Indiens venaient échanger leurs fourrures contre des spiritueux, d'une boutique de forgeron, d'une cabane où logeaient les chefs indiens de passage, — le tout en bois.

En 1831, à l'approche de l'hiver, la population entière, c'est-à-dire douze familles bien comptées, se réfugia dans le fort. L'année suivante, les habitants, plus nombreux, convinrent de la construction d'un premier édifice public. Ils se réunirent pour discuter et fixer le montant de la cotisation; ensuite ils nommèrent au ballottage un percepteur d'impôts,

enfin, une commission chargée de surveiller les travaux (board of public works), et le premier bâtiment public s'éleva. « C'était un hôtel de ville? — Non, vous n'y êtes pas. — Une préfecture alors? — Encore moins. — Une prison, assurément? — Non ! c'était une étable publique avec un parc pour les bestiaux. »

On éleva des bestiaux. On les vendit. Ces marchés produisirent de l'argent. Qu'en faire? Le confier à l'État; à quoi bon? On se réunit et l'on fonda une banque, ce fut le second bâtiment. Chacun y déposa son argent qui lui rapporta six pour cent; les nouveaux propriétaires, les industriels et les entrepreneurs y trouvèrent de l'argent à emprunter au même taux [1].

Jusque-là on avait prié en commun dans une grange. Mais la fertilité du sol et les banques attirent les émigrants. La rivière, qui vient d'être draguée, et qui, désormais, offre aux navires un port commode et sûr, attire le commerce des lacs. La population augmentant la grange devient trop étroite. Presque en même temps les fidèles s'a-

1. On compte à Chicago seize banques nationales, c'est-à-dire ayant le droit d'émettre des billets. Elles possèdent un capital de trente millions de francs environ.

perçoivent qu'ils n'ont pas tous les mêmes croyances religieuses. Les uns sont calvinistes, d'autres sont luthériens, d'autres enfin sont catholiques. Ils se divisent. Les protestants se réunissent sur la place publique. Les catholiques au bord du lac. Tous veulent avoir une église. Mais où prendre l'argent? C'est bien simple, ils se cotisent. Il leur faut aussi un pasteur ou un curé; ils se cotisent encore pour le faire venir, et lui assurer ensuite une existence indépendante. Aujourd'hui Chicago possède cent quarante églises qui toutes ont été bâties de la même manière, sans ministre et sans budget des cultes. En Amérique, où le sentiment religieux est très-répandu, et où personne n'est absolument indifférent ni athée, tous les citoyens vont à l'église. Chaque secte protestante, — on en compte vingt à Chicago, — a ses temples et ses pasteurs; les unitairiens qui ne croient qu'en un seul Dieu en une seule personne, les universalistes qui ne croient qu'à la nature, les Juifs, les catholiques, ont tous leurs églises et leurs pasteurs. Si l'État se mêlait ici de payer les prêtres, il n'y suffirait pas, et la dette publique augmenterait encore plus rapidement qu'en France.

La séparation de l'Église et de l'État assured'ail-

leurs aux pasteurs américains des positions bien supérieures à celles de leurs collègues de la vieille Europe; et il faut avouer que nos prélats qui s'opposent à cette séparation entendent bien mal leurs intérêts. Voici quelques chiffres extraits d'un rapport publié récemment sur les églises de New-York, qui leur donneront sans doute à réfléchir. Le docteur Potter, neveu de l'évêque anglican de New-York, et pasteur de *Grace Church*, se charge du salut des âmes de ses paroissiens moyennant un traitement de huit mille dollars[1] par an et la jouissance d'un petit palais de marbre dans Broadway. Le pasteur d'une église presbytérienne du haut de la ville, le docteur Hall, venu exprès de Dublin, touche chaque année dix mille dollars en or. Le docteur Morgan Dix est inscrit pour une rente de douze mille dollars sur le grand-livre de la piété publique. Enfin le Révérend Wingfield reçoit quinze mille dollars en récompense des soins spirituels qu'il donne à la congrégation du Saint-Sauveur.

Ce n'est pas tout! les bancs des églises se vendent au profit des pasteurs, et le prix de cette vente atteint quelquefois des chiffres fabuleux. Pour n'en

1. Environ 28 000 francs.

citer qu'un exemple, la vente aux enchères des bancs de Plymouth Church à Brooklyn a produit cette année la somme respectable de quatre-vingt-quinze mille dollars. L'heureux bénéficiaire de cette fortune est un apôtre infatigable de la liberté, de la dignité humaine et de l'égalité, grand protecteur des arts, propriétaire d'une des plus belles galeries de tableaux des États-Unis, le célèbre abolitionniste Henry Ward Beecher.

Voici ce qu'on raconte sur l'origine de sa fortune : Deux frères possédaient des matériaux de construction dont ils ne savaient que faire. L'idée leur vint pour les utiliser et en tirer profit de bâtir une église. La spéculation consistait à vendre les bancs de cette église aux enchères après y avoir attiré les fidèles. Pour achalander le temple il fallait d'abord le construire dans un beau style, puis y installer un pasteur de talent. L'un des deux frères surveilla les travaux. L'autre se mit en quête d'un prédicateur, et après de courtes recherches découvrit par hasard dans un village perdu au milieu des bois, un *clergyman* dont le prêche lui parut plein de chaleur et d'originalité. « Voulez-vous venir prêcher dans notre église à Brooklyn, dit le spéculateur à l'homme de Dieu, nous parta-

gerons les bénéfices. » Henry Ward Beecher accepta, quitta son modeste presbytère, et devint par la suite l'homme célèbre que vous savez, dont la parole attire les fidèles des points les plus éloignés de l'Union. Je ne l'ai entendu qu'une fois; il soutenait cette thèse admirable que la confiance est la mère de toutes les vertus, et que la pratiquer est le meilleur moyen de moraliser les hommes. « Ne supposez jamais le mal, disait-il, et il ne viendra plus à l'idée de personne de le commettre. Quand on vous apporte un chèque, ajoutait-il, en s'adressant aux princes de la finance, pourquoi examiner s'il est faux? Exposez-vous à perdre quelques dollars plutôt que de faire à un homme l'injure de le croire capable de faire un faux. » C'était résumer toute la morale américaine.

Les prêtres catholiques ne sont pas plus mal traités que les pasteurs protestants. Un saint évêque vêtu de soie violette et logé dans un palais de marbre m'a fait un jour l'aveu qu'il lui serait désormais impossible d'exercer en France les fonctions épiscopales. Beaucoup même, je crois, s'ils étaient mis en demeure de choisir, préféreraient le schisme à la tyrannie parcimonieuse de l'État.

Après cela, on ne sera pas étonné que les prêtres

aux États-Unis aient des égards pour ceux qui leur servent d'aussi beaux revenus : ils ne prétendent pas à les contraindre, mais seulement à les guider, ils ne sont pas par position obligés de combattre toutes les idées nouvelles; ils les discutent au contraire et quelquefois les partagent. Ne relevant plus que de Dieu et des fidèles, ils peuvent sans danger se permettre une grande indépendance, et ne s'en font pas faute. Si même je ne craignais pas de scandaliser les cléricaux de mon pays, je leur dirais, pour leur donner d'un seul coup une idée des opinions du clergé américain, que ses membres les plus éclairés ne pensent pas que le pape puisse rester longtemps à Rome. Pourquoi vous récrier? si le siége vermoulu du pouvoir temporel venait à s'écrouler, entraînerait-il donc dans sa chute le catholicisme et la société tout entière? Les fidèles payent bien ici leurs évêques, ils payeront leur pape qui sera le premier, le plus grand évêque du monde, au lieu d'être un roitelet d'autant plus despote, qu'il est plus pauvre et plus faible.

Que certains de nos plus fougueux prélats devraient visiter ce pays et prendre un peu modèle sur leurs frères d'Amérique! Ils verraient qu'on peut avoir la foi, être utile et faire beaucoup de

bien sans être intolérant. La liberté semble avoir le privilége de désiller les yeux de tous ceux qui l'approchent, comme s'il était nécessaire et suffisant pour tout homme d'être libre pour être intelligent. Personne ici ne se prétend infaillible, et ne promet à son voisin des flammes éternelles. La liberté de conscience inscrite dans les lois est passée dans les mœurs. D'ailleurs si les évêques s'amusaient à guerroyer contre les unitairiens, à lancer des anathèmes contre les universalistes, à maudire les impies, et surtout à défendre le Syllabus, les fidèles ne seraient pas assez simples pour les entretenir princièrement. Livrée à elle-même et entourée d'ennemis qui font du prosélytisme, la religion catholique aux États-Unis est aimée et respectée par tout le monde. En est-il de même en France ? et cependant l'État qui la soutient et la protége a déclaré qu'elle était la religion de la majorité des Français ? En France, elle se défend, attaque, et perd du terrain ; ici sans même répondre elle en gagne.

Reprenons l'histoire de la création de Chicago.

Quand chacun eut bâti son église, on se préoccupa du sort des enfants ; tous les citoyens, quelles que soient leurs croyances, se réunissent au même

lieu cette fois; ils discutent différents projets, en arrêtent un, se cotisent pour l'exécuter, et bientôt la première école s'élève. Il n'y manque qu'un instituteur. A qui s'adressera-t-on pour le choisir, au ministre ou au préfet, seuls juges compétents des talents et des besoins des citoyens? Ni à l'un ni à l'autre. Les pères de famille choisissent eux-mêmes un instituteur à leur convenance, fixent le traitement qu'il doit recevoir, et afin que l'école soit gratuite se cotisent pour le lui payer[1].

Mais voici qu'une bande de sauvages a volé deux génisses, saccagé un champ de blé et incendié un rancho. Cette fois-ci, pour sûr, on demandera au gouvernement de Washington d'envoyer des troupes. Au moins lui demandera-t-on la permission de porter des armes? Pas du tout. Chacun prend son fusil, et le dimanche toute la population armée se réunit sur la place publique. Un ancien trappeur et un forgeron briguent les fonctions de colonel. Les uns marchent sur le trappeur, les autres sur le forgeron; puis ils se comptent; le forgeron, qui a réuni autour de lui le plus gros bataillon, est nommé colonel; le trappeur rentre dans les rangs comme

1. Voir le chapitre de l'instruction publique.

simple soldat. Des capitaines et des lieutenants sont élus de la même manière. La milice est organisée; elle repousse les sauvages. Désormais, à des époques déterminées, elle se réunira sur la place publique pour y faire l'exercice.

Un différend s'élève entre deux citoyens. Aussitôt un juge est élu.

Une autre difficulté se présente : Chicago est devenue une grande ville très-populeuse et très-animée. Une femme est renversée par un chariot dans la rue Washington. Une police devient nécessaire pour faire ranger les voitures, accompagner les dames qui traversent la rue[1], et aussi pour arrêter les criminels. — Si ce n'est au gouvernement, si ce n'est au préfet, c'est au moins au maire qu'incombe le soin de maintenir l'ordre et d'organiser la police? Cependant aucun fonctionnaire ne bougea. Aucun même n'en eut envie; car ils savaient bien que leurs concitoyens auraient fait un mauvais parti à celui d'entre eux qui aurait osé arrêter un criminel ou faire ranger une voiture sans en

1. On trouve dans toutes les villes américaines des policemen qui stationnent au coin de chaque rue, chargés d'accompagner les dames qui traversent la chaussée et de les préserver de tout accident.

avoir au préalable reçu mandat. En Amérique, ceux que le suffrage populaire élève au pouvoir ont des fonctions distinctes dont ils ne peuvent impunément changer la nature, et dont il leur serait aussi impossible de diminuer que d'exagérer l'importance. Les fonctions publiques sont très-divisées. Un citoyen jugé capable d'être maire n'est pas considéré pour cela comme ayant les qualités nécessaires à un *officier de police judiciaire*. Un préfet ne serait pas jugé digne d'être agent de police, et réciproquement. Aussi, quand la nécessité d'une police s'est fait sentir à Chicago, le peuple a-t-il choisi des fonctionnaires spéciaux qui ne reçoivent des ordres et ne relèvent que de lui[1].

Si un sénateur, fût-il cardinal, proposait un beau jour d'organiser la police à Paris comme elle l'est à Chicago, on le ferait, j'en suis sûr, enfermer à Charenton, même, et surtout peut-être en temps de révolution.

La police de Chicago est sous le contrôle de trois commissaires élus par le peuple tous les deux ans. Ces commissaires nomment eux-mêmes un *surin-*

1. Les fonctionnaires américains dépendent rarement les uns des autres (Tocqueville, tome Ier, p. 117).

tendant et un *député* qui ont sous leurs ordres deux cent cinquante hommes.

Ainsi la police, à Chicago comme partout aux États-Unis, n'a pas été placée entre les mains du gouvernement; elle n'en dépend en aucune façon, et ne relève que des citoyens auxquels elle doit ses pouvoirs.

Une semblable organisation a certainement l'inconvénient de rendre bien difficiles les emprisonnements arbitraires et les coups d'État. C'est là une application du suffrage universel à laquelle nous n'avons jamais songé. Nous n'avons pour ainsi dire élu jusqu'à présent que des députés qui ont tout juste le pouvoir de voter les lois qu'on leur propose et de contrôler les dépenses d'un gouvernement irresponsable; et bien nous en a pris, car la seule fois que nous ayons eu l'occasion de nommer un agent, nous en avons profité pour élire un personnage qui, devenu inamovible et irresponsable, a confisqué toutes nos libertés.

En résumé voici le problème que les Américains de Chicago avaient à résoudre.

Étant donné un marais au milieu d'un désert :

1° Remplacer, sans le concours de l'État, le susdit marais par une ville magnifique, pourvue

d'églises, d'écoles, de théâtres, de maisons de banque, d'établissements de bienfaisance, etc., etc.;

2° Maintenir, sans le concours d'aucun gouvernement, l'harmonie et le bon ordre parmi trois cent mille émigrants, venus au hasard de tous les points de l'Europe, et la plupart du temps passant dans leur patrie pour des scélérats.

Ce problème, ils l'ont résolu, et si aisément que Leurs Majestés l'État et le Gouvernement doivent être considérées désormais comme de vieilles machines dont un peuple qui se respecte ne peut faire usage sous aucun prétexte; que ce soit pour bâtir une ville, pour élever des églises, des théâtres, des écoles ou pour faire la police.

II

OMAHA.

Voulez-vous aller de Chicago à Omaha ?

Rendez-vous à la gare du *Chicago et North-Western Railway*. Entrez dans une de ces maisons roulantes que les Américains appellent des cars. Vous y trouverez réunis le dormir, le boire et le manger. Après un séjour de vingt-quatre heures dans un de ces hôtels ambulants vous aurez parcouru cinq cents milles (huit cents kilomètres). —

Vous toucherez aux colonnes d'Hercule de la civilisation.

La fondation d'Omaha est due à un de ces hommes dont l'Amérique semble avoir la spécialité et qui fuient devant la civilisation comme des bêtes sauvages. Séduit par la beauté du site, ce fondateur ignoré d'une ville qui bientôt comptera parmi les plus célèbres, car elle est la tête de ligne du plus grand chemin de fer du monde, s'arrêta vers le printemps de l'année 1854 sur une des collines verdoyantes dont la chaîne forme la vallée du Missouri. Bientôt il fut rejoint par d'autres pionniers. Voyant alors auprès de sa hutte s'élever un établissement durable, il reprit sa course et s'enfonça de nouveau dans la solitude. Il allait ainsi, sans s'en douter, planter plus loin, je ne sais où, un nouveau jalon qui pût guider la civilisation dans son grand voyage vers l'ouest.

L'imagination peut à peine concevoir ce que sera devenue dans un demi-siècle cette ville dont un aventurier insouciant a jeté le germe sur une colline sauvage. Ses rues sont aussi larges qu'aucun de nos boulevards et ses magnifiques bâtiments semblent audacieusement jeter un défi au désert qui l'entoure. Elle possède déjà de splendides magasins,

nombre d'écoles, de maisons de banque, d'églises et un fort beau théâtre. Bientôt elle sera reliée par un pont gigantesque à la ville de Council-Bluff située sur la rive opposée du Missouri.

La construction de ce pont, qui sera un des plus beaux du monde, fut précisément décidée pendant mon séjour à Omaha; et cela, d'une manière si contraire à toutes nos habitudes françaises qu'elle vaut la peine d'être rapportée. Un soir, tous les habitants de la ville, convoqués par des magistrats municipaux qu'on appelle *select men*[1], se réunirent sur la place publique. — Après avoir écouté pendant quelques heures des orateurs d'opinions opposées, ils votèrent séance tenante une somme de deux cent cinquante mille dollars, et chargèrent la compagnie de l'*Union pacific Railroad* de leur construire un pont sur le Missouri. Le même soir, à la même heure, les habitants de Council-Bluff votaient de leur côté une somme de deux cent mille dollars. Immédiatement et sans plus de cérémonies, les travaux furent commencés et sont poussés avec

1. Magistrats municipaux élus chaque année pour exécuter les volontés des citoyens. Ils dressent les listes électorales et convoquent les assemblées communales. (Voir Tocqueville, tome I.)

une telle activité que ce pont voté en deux heures sera livré avant un an à la circulation.

Habitués que nous sommes aux lenteurs de la machine administrative qui s'empare de nos vœux les plus modestes pour les analyser, les discuter et les autoriser avant d'y faire droit, cette rapidité nous étonne ! La Fontaine nous a dit cependant, et Esope avant lui : « Ne t'attends qu'à toi-même ! » Ce qui est vrai pour les individus ne l'est pas moins pour les communes. Si les habitants d'Omaha et de Council-Bluff avaient eu besoin d'être autorisés par une loi[1] pour dépenser quatre cent cinquante mille dollars, près de deux millions et demi de francs ; s'ils avaient été obligés d'attendre l'avis, que dis-je ? la permission d'un sous-préfet, qui se serait adressé au préfet, qui se serait adressé au ministre, qui.... (j'en passe pour finir), avant de bâtir la première arche de leur pont, une génération au bas mot aurait pu traverser le Missouri à la nage ou en ferry[2]. Voyez plutôt ce qui se passe chez nous ! Avant de rendre leur verdict, les fonction-

1. Loi du 18 juillet 1837.

2. Les Ferry sont des bateaux à vapeur, véritables ponts flottants sur lesquels les voitures, les trains de chemin de fer et les piétons traversent les rivières.

naires, juges suprêmes des besoins et des intérêts des communes, ont coutume de longuement méditer. Ils prennent leur temps sans se gêner, et ils ont, ma foi, raison, n'ayant aucun avantage à se hâter. Quel profit, par exemple, peuvent-ils tirer de l'achèvement d'un pont si nécessaire qu'il soit aux habitants de la localité? Aucun. Ils ne sont pas de la ville ni même du département ; ils ne sont propriétaires ni sur une rive du fleuve ni sur l'autre ; ils n'ont dans le pays ni commerce ni industrie, et sont en somme aussi étrangers aux besoins de leurs concitoyens d'occasion, qu'aux lieux qu'ils sont chargés d'administrer. Pourquoi ne pas l'avouer ? La plupart d'entre eux n'a même qu'un souci : avoir de l'avancement, — et se moque bien du reste. Ce n'est pas d'être utile à cette ville, mais de la quitter qu'il s'agit. Changer de résidence est leur grande affaire. Ils jouent aux quatre coins sur toute l'étendue de la France. Un tel s'en va — vite en chemin de fer ! — c'est à qui arrivera le premier au ministère pour obtenir sa place. — Quel est leur souci ? — Plaire à leurs administrés ou à leur ministre? A celui qui les nomme, parbleu ! les décore et les destitue. Que leur importe ce vil troupeau qui ne peut ni les servir ni leur nuire, ni les approu-

ver ni les blâmer, ni les récompenser ni les pu
—Ce vil troupeau, ami lecteur, c'est toi, c'est
c'est tous ceux que tu ne payes pas, — gens
capables de juger de l'utilité d'un pont, et de
ger la politique que MM. les préfets et les
préfets, mais qui ne s'occupent pas de semblab
besogne, précisément parce qu'elle les intéress
davantage. A ta place, je renverrais dans leur fa
mille cette collection de poupées officielles, igno-
rantes de tes besoins, quand elles ne le sont pa
d'autre chose. J'imiterais les Américains par la rai-
son que si un homme, préfet ou empereur, a trans-
formé Paris, tu aurais pu, toi chétif, en faire
autant. Des bourgeois, des ouvriers, des cultiva-
teurs ont bien bâti Chicago, Omaha et toutes les
villes américaines, ce qui était, si je ne m'abuse,
plus difficile et plus utile que de percer la rue Réau-
mur.

Si, à notre exemple, ils avaient attendu l'autori-
sation de toute la cohorte des fonctionnaires, sans
compter le Corps législatif, pour s'imposer, con-
tracter des emprunts, ouvrir des chemins et des
routes, construire des églises et des écoles, élever
des théâtres et établir des trottoirs, je ne parlerais
pas aujourd'hui d'Omaha. Ces demandes d'autori-

sation seraient encore à l'heure qu'il est ensevelies dans les cartons d'une préfecture, et cette ville n'existerait pas.

Ce serait vraiment grand dommage, car la position d'Omaha est admirable. Située au point où se rencontrent la plus grande rivière du monde, le Missouri, et le plus grand chemin de fer du monde, celui du Pacifique, elle fournit à la compagnie de l'Union pacific Railroad tout son matériel ; elle héberge tous les voyageurs qui traversent le continent américain ; leur nombre annuel atteindra bientôt, dit-on, trois cent mille[1]. De plus, tous ses habitants sont bien vêtus, bien logés, bien nourris, et, tout compte fait, il leur reste encore le soir quelques dollars en poche pour prendre un drink, acheter de bons cigares, et payer leur place soit au théâtre, soit au concert.

N'allez pas croire que ce bien-être dont jouissent les habitants d'Omaha tient au lieu qu'ils habitent. Transportez cette ville en Californie, sur les bords du Michigan ou sur les rives de l'Atlantique, partout où vous voudrez, pourvu que ce soit en Amérique ; appelez-la Cincinnati, Boston ou Chicago,

1. Hon. E. D. Mansfield *communer of statistic for the state of Ohio.*

partout vous trouverez la même prospérité, parce que nulle part vous ne rencontrerez un flâneur ni un parasite. Là où le travail est une règle sans exception, la richesse devient générale. Riche ou pauvre, chacun aux États-Unis travaille et se rend utile. L'aristocratie, je veux dire les enrichis, lancent les affaires, les commanditent et les dirigent. Jusqu'à la mort ils spéculent, quelquefois se ruinent, mais travaillent sans cesse. Tous les membres de New-York et d'Union-Club — le Jockey et le Petit-Cercle des États-Unis — ont, dans Wal-street, au bas de la ville, un bureau où ils se rendent deux fois par jour. Ceux qui ont perdu en Europe l'habitude du travail n'en sont pas moins obligés, pour sauvegarder leur réputation, de passer plusieurs heures chaque jour dans un bureau, ne serait-ce qu'à lire un journal. Il n'est pas permis à un homme d'être inutile ou au moins de le paraître; là-bas l'oisiveté déshonore plus que chez nous le travail manuel.

Voyez la différence entre les villes américaines et la plupart de nos villes françaises. Chez nous des soldats, des prêtres, des fonctionnaires, que consciencieusement nous entretenons à grands frais, une aristocratie d'oisifs qui vit inutilement de ses reve-

nus, les hommes allant à la chasse et au cercle, les femmes partageant leur temps entre les visites et les confessions, bref, une nuée de parasites, bons tout au plus à soutenir un commerce souffreteux que les petits besoins de ces fainéants peuvent à peine alimenter. Au-dessous d'eux s'agite la classe méprisée que nos fonctionnaires, nos aristocrates et nos bourgeois appellent le peuple, et qui comprend les domestiques, les ouvriers et les pauvres, tout ce qui travaille et qui mendie. Ce que produisent les uns, les autres le dépensent. Les premiers travailleront et mendieront sans espérance de voir leur sort s'améliorer leur vie durant. Les seconds, plus heureux, joindront à grand'peine les deux bouts de l'année, et lègueront à leurs enfants une fortune amoindrie qui se divisera encore après leur mort, seul but et seul résultat de leur vie végétative.

En Amérique, au contraire, rien que des travailleurs; tous bâtissent, cultivent, fabriquent, méditent, inventent et perfectionnent. Depuis le pauvre émigrant jusqu'à l'opulent banquier, tous produisent plus qu'ils ne peuvent consommer. Aussi pas de misérables. Chacun a de quoi vivre et plus encore.

La population d'Omaha se compose de dix-huit mille ouvriers, exilés volontaires ou involontaires de toutes les nations. Les uns viennent d'Amérique, les autres d'Angleterre, le plus grand nombre vient d'Allemagne. Les Allemands, très-nombreux en Amérique, ont envahi les plaines fertiles de l'Ouest, où ils forment partout le noyau solide de la population. Ils possèdent au plus haut degré l'esprit de colonisation. Ils viennent en Amérique sans esprit de retour, et vouent à leur nouvelle patrie un ardent patriotisme en échange de la liberté et du bien-être qu'elle leur donne. Ils sont patients, laborieux, honnêtes. Tandis que l'esprit aventureux du Yankee le pousse toujours en avant, et que l'Irlandais vit au jour le jour, l'Allemand s'installe et fonde des établissements durables. Il transporte avec lui sa femme, sa musique et sa bière. On dit communément en Amérique que l'Allemand a pour mission de peupler des déserts, l'Anglais de fonder des États; quant au Français, il n'est bon, paraît-il, qu'à chasser les sauvages. En d'autres termes le Français tire, dit-on, les marrons du feu pour le Saxon et l'Anglo-Saxon qui..... vous savez la fin. Le fait est que nous avons assez peu profité des territoires de la fameuse compagnie des Indes occi-

dentales. Nous avions là cependant de quoi développer notre esprit de colonisation, puisque ces possessions s'étendaient de la baie d'Hudson au golfe du Mexique. Cavelier de la Salle était certainement loin de prévoir que deux siècles plus tard notre race ne serait pour ainsi dire plus représentée sur les bords du Mississipi et du Missouri, dont il prenait solennellement possession au nom de Sa Majesté très-chrétienne le roi Louis XIV. Il est vrai que de temps à autre nous allons promener nos fanfares et nos soldats sur les rives lointaines pour.... en revenir, ayant toujours fait preuve d'un héroïque désintéressement — mais n'ayant pas toujours acquis toute la gloire promise — pour..... rentrer dans le domaine du fait accompli.

Nous avons été remplacés par des Saxons et des Anglo-Saxons qui ont pris possession du Mississipi et du Missouri en leur propre nom. Et, en réalité, à la place de La Salle un Allemand eût bâti une maison, défriché un champ, élevé une famille avant de songer à retourner dans sa patrie faire hommage à son roi de sa découverte. Le roi Soleil eût perdu l'occasion d'organiser une fête aussi éclatante que ruineuse, mais, tout autant que moi vous calculez ce que le peuple eût gagné.

Nous avons donc perdu le Mississipi après toutes nos autres possessions d'Amérique ; mais nous sommes forcés de ne pas nous affliger de cette perte en songeant que nos colonies nous coûtent d'ordinaire plus qu'elles ne nous rapportent, et en voyant combien peu nos colons ont à se féliciter de la protection que leur accorde la mère patrie [1]. D'ailleurs, si c'est là une consolation, l'Espagne et l'Angleterre perdront bientôt les possessions qui leur restent. Cuba est sur le point d'aller grossir le faisceau des États-Unis, et l'annexion du Canada est un fait que tous les Canadiens considèrent comme inévitable et prochain. Beaucoup même, quoi qu'en ait dit M. Galt, désirent cette annexion, et la querelle soulevée par l'Alabama pourrait bien hâter la réalisation de leurs vœux. Il est à craindre que les Américains, enhardis par les sympathies de toute l'humanité intelligente, n'augmentent leurs prétentions au point d'amener un regrettable conflit [2].

1. Exemple : les événements du 2 décembre à la Réunion

2. Dans l'esprit des Américains, l'annexion de Saint-Domingue et de toutes les Antilles, du Mexique et même de l' mérique centrale, n'est aussi qu'une question de temps. D sorte, Washington deviendrait la première capitale politi du monde civilisé, New-York et San-Francisco les deux n chés les plus importants.

Mais ce qui est bien plus triste et plus humiliant pour nous que ces pertes, c'est que la race française a pour ainsi dire disparu des bords du Mississipi et du Missouri en même temps que notre drapeau. A Saint-Louis, par exemple, il y a vingt ans, on ne parlait que le français, les anciens habitants en font foi ; aujourd'hui on n'y parle plus que l'anglais et l'allemand. Le Français a disparu au contact de l'Anglo-Saxon et du Saxon, comme l'Indien disparaît au contact du blanc. Dans les villes même où nos compatriotes sont nombreux, on ne les aperçoit pas. Ils mènent une vie obscure et stérile. Personne ne compte avec eux. Il semble que, livré à lui-même, le Français devienne incapable. Dès que toutes les actions de sa vie cessent d'être réglementées et dirigées, il ne marche plus qu'à tâtons. Semblable à ces plantes qui ne croissent qu'à l'ombre, il lui faut même pour végéter l'ombre du despotisme et le tuteur administratif. La France est déjà punie en Amérique, dans la personne de ses enfants, de son opiniâtre abdication entre les mains de l'autorité.

III

LE CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE.

Il est cinq heures du matin ; un soleil pâle se lève derrière les montagnes. Çà et là une sauge ou un cactus essayent de lutter contre l'aridité du sol. Au milieu de la plaine déserte, douze grands wagons se dressent immobiles sur leurs roues massives, véritable ruche d'où sortiront tout à l'heure trois cents ouvriers.

A côté, un troupeau de mules aux oreilles poin-

tues attend patiemment sa pâture ; et des bœufs attristés cherchent en vain un brin d'herbe, tandis qu'un de leurs frères, écorché pour le repas du soir, se balance au faîte d'un poteau télégraphique.

Grâce aux chemins de fer et aux télégraphes, les lignes arbitraires qui divisent encore les nations de l'ancien continent perdent chaque jour de leur importance. Les peuples, moins isolés les uns des autres, commencent à se persuader qu'ils n'ont aucun intérêt à se battre et se disposent à vivre unis, en dépit des monarques qui voient ainsi s'échapper de leurs mains les plus belles prérogatives du pouvoir royal. Plus de frontières, plus de guerres, plus d'armées par conséquent, et du même coup impossibilité pour MM. les souverains de se passer de temps à autre la fantaisie de cueillir des lauriers sur les tombes de leurs sujets morts glorieusement au champ d'honneur, d'accord, mais morts pour longtemps, comme dit la chanson.—Il serait temps, à mon sens, que le brave Français, par exemple, fasse le compte de ce que lui a coûté ce que l'on est convenu de nommer son chauvinisme. — En attendant qu'ils puissent se concerter pour renverser les barrières élevées entre eux par l'ignorance

ou l'ambition, les peuples ne devraient-ils pas dès aujourd'hui renverser les barrières qui s'élèvent entre les individus d'une même nation, entre le citoyen et ses mandataires, entre le pauvre et le riche, entre l'ouvrier et son patron? Elles n'ont jamais existé en Amérique. Le premier venu peut serrer la main du Président à toute heure du jour et lui donner brutalement son avis sur la façon dont il gouverne. Un président et un particulier, le pauvre et le riche, le maître et l'ouvrier sont autant de citoyens dont les fonctions, la fortune ou la besogne diffèrent, mais dont les droits sont les mêmes. Il n'y a entre eux aucune distinction, par la raison bien simple qu'ils ont eu le bon esprit de ne pas en établir. Ils s'asseoient à la même table sans craindre aucun froissement d'amour-propre. C'est ainsi que font les ingénieurs du chemin de fer du Pacifique et les ouvriers que la cloche vient d'éveiller.

J'ai assisté à ce déjeuner démocratique et j'en ai conservé le menu : beefsteaks, porc grillé, pommes de terre frites, pour boisson du café noir.

J'avais pour voisin de table un terrassier qui se vanta devant moi de faire, ainsi que tous ses collègues, trois repas par jour dont ce déjeuner ne pou-

vait me donner qu'une faible idée. « Peste ! pensai-je, quelle nourriture ! ces gaillards-là sont mieux nourris que nos écoliers dans nos lycées. » L'entrepreneur des travaux fait bien les choses. Est-ce par philanthropie ? oh ! que nenni ! il sait qu'on trouve toujours avantage à bien traiter les gens.

Voir les ouvriers à l'œuvre après les avoir vus à table suffit pour juger de l'excellence du procédé. Ils travaillent encore plus qu'ils ne mangent, et c'est logique. Pour eux, le travail n'est pas une fatigue, mais un exercice, auquel ils doivent leur santé et leur appétit. Les Américains ont pour principe qu'il faut bien chauffer une machine pour qu'elle fonctionne bien, et cet entrepreneur me rappelle ce capitaine qui, l'autre jour, sur le Mississipi, versait de la térébenthine dans le foyer de sa machine pour dépasser un rival. Il y a réussi. Le café et les beefsteacks que mangent tous les Américains produisent sur eux les mêmes effets que la térébenthine sur le steamer, c'est pourquoi ils dépassent tous les autres peuples dans la voie du progrès. D'ailleurs, ce travail manuel, qui leur donne droit à une nourriture si abondante, n'inspire aux ouvriers du Pacifique aucun sentiment d'humilité ; ils sen-

tent au contraire toute la grandeur de l'œuvre qu'ils accomplissent et se considèrent comme les artisans de la civilisation. Toute la semaine ils travaillent, et lisent le dimanche, prouvant ainsi que pour être bon terrassier il n'est pas nécessaire d'être ignorant. Je connais parmi ces braves gens plusieurs Allemands qui, deux fois par mois, envoient aux journaux de leur pays des correspondances où ils décrivent la contrée, et racontent les merveilles achevées. D'autres écrivent à leurs femmes ou à leurs fiancées qui viendront les rejoindre dès que le chemin de fer sera terminé. Avec leurs économies, ils achèteront alors une ferme en Californie ou dans l'Utah, sous le plus beau ciel du monde, et jouiront paisiblement d'une retraite qu'envieraient la plupart de nos fonctionnaires, surtout s'ils pouvaient en jouir à la fleur de l'âge. Voyez quel pernicieux exemple pour la jeunesse ! Voilà des ouvriers qui n'ont pas fait de surnumérariat et qui n'ont pas de protections ; ils ont de bonnes et loyales figures que n'a jamais tordues un sourire hypocrite, et, sans avoir jamais sollicité, ils gagnent, en attendant leur retraite, de quinze à vingt-cinq francs par jour. N'est-ce pas à dégoûter de servir le gouvernement ?

Ces salaires, qui nous paraissent exagérés, n'ont rien d'extraordinaire aux États-Unis, où un ouvrier gagne en moyenne dix-huit dollars[1] quatre-vingt-seize cents par semaine[2], somme suffisante à l'entretien de toute une famille. Avant la guerre, l'ouvrier ne gagnait que douze dollars seize cents, mais en or[3], et comme la vie était moins chère, il pouvait, en vivant avec sa famille aussi confortablement qu'aujourd'hui, économiser chaque semaine un dollar trente et un cents en or.

Cette élévation continue des salaires résout en Amérique les plus grands problèmes de la civilisation moderne. Mieux que les lois elle interdit la mendicité, mieux que la sollicitude de l'État et mieux que les ateliers nationaux elle supprime la misère.

Sans doute l'Amérique doit à des causes matérielles, telles que l'étendue et la richesse du sol, le bonheur inouï parmi toutes les nations civilisées,

1. Le dollar en papier-monnaie vaut environ 3 fr. 50 à présent.

2. Voir le rapport de M. Wells, commissaire spécial du revenu.

3. Le dollar en or vaut 5 fr. 35. Le cent est la centième partie du dollar.

de ne pas connaître le paupérisme. Mais en serait-il de même si ces causes venaient à disparaître? Dans un pays où, comme nous l'avons vu, chacun travaille et produit, cette question revient à celle de savoir lequel des deux l'emportera dans l'avenir du travail ou du capital? Les Américains répondent sans hésiter : « le travail; » en d'autres termes, ils affirment qu'on ne verra jamais aux États-Unis le travail soumis au despotisme du capital. Comme tous les despotismes, celui-là est de convention; il suffit de s'entendre pour le briser. De nombreux ouvriers s'associent dès à présent pour supprimer le salariat, et le succès couronne leurs tentatives. Tous les actionnaires sont ouvriers, et tous les ouvriers sont actionnaires. En Amérique comme en Europe, le travail augmente chaque jour ses prétentions et fait reculer le capital bon gré mal gré. Mais là il résiste et se défend. Il appelle à son aide les armées permanentes avec les gros budgets qui les précèdent et les suivent, en un mot tout ce lourd attirail dont le despotisme s'entoure sous prétexte de protéger l'ordre et la propriété, dont en réalité le poids écrasant entraîne fatalement les peuples à l'inertie et à la décadence, ou à une révolution sociale. Ici, au contraire, chacun

déclare le travail supérieur au capital. Le président Lincoln a lui-même proclamé ce principe dans son second message au congrès, sans que personne songeât à protester. L'un et l'autre se prêtent un mutuel secours. Cette bonne entente décuple leurs forces. L'un d'eux est destiné à disparaître, il le sent et il le sait. Loin de se roidir contre sa destinée, il tient compte de la logique des faits et des progrès de l'humanité. Il se rend accessible à tous. Tant qu'il sera utile, il vivra, mais sans chercher à s'imposer, et, le jour où son heure aura sonné, il s'éteindra doucement. Le salariat disparaîtra aux États-Unis comme a disparu l'esclavage, mais sans secousse; personne ne songeant à le défendre, il sera rayé des institutions sociales par un accord tacite de toutes les volontés.

Bien nourris, bien payés, bien traités, les ouvriers du chemin de fer du Pacifique travaillent mieux encore. Leur chantier présente une image fidèle de la société américaine; personne n'y est oisif, inutile ou envieux; chacun a sa tâche spéciale, on croirait voir fonctionner une machine à mille bras. Les uns amènent des chariots chargés de madriers, d'autres les déchargent, d'autres les placent sur le remblai, d'autres les mettent de niveau. Aus-

sitôt arrive un wagon chargé de rails; ils tombent en place et le wagon avance. En arrière, des ouvriers assujettissent les rails avec des coins en fer; en avant, les terrassiers préparent le remblai ou font sauter les rochers. Des ingénieurs à cheval, toujours au galop, donnent des ordres et encouragent les travailleurs; ils bâtissent ainsi de cinq à six milles par jour, c'est-à-dire huit à dix kilomètres [1]. Au mois de juillet prochain ils atteindront le tronçon de ligne qui touche à San Francisco, et au mois de septembre le voyageur qui aura quitté Omaha le mardi ou même le mercredi, pourra dîner le dimanche sur les bords du grand Océan pacifique, après avoir franchi les montagnes Rocheuses, côtoyé le lac Salé, traversé les monts Humboldt et la sierra Nevada.

La distance totale entre New-York et San Fran-

1. La base adoptée ici pour faire la réduction est de 1600 mètres pour un mille. On sait d'ailleurs que bientôt, en Amérique, on comptera aussi par kilomètre. Dès à présent, le système métrique est le système légal aux États-Unis. En 1866, le congrès a voté une loi intitulée : *An act to authorize the use of the metric system of weight and measures.* On voit que ses querelles avec le président Johnson ne détournaient pas le congrès de la voie du progrès. L'Angleterre, en 1864, a voté une loi semblable. Le système métrique sera donc bientôt en usage par tout l'univers.

cisco par le tracé de la ligne est de 3 257 milles, soit 5 211 kilomètres [1]. Sur le versant de l'Atlantique, Omaha est le véritable point de départ de la ligne du Pacifique; sur le versant du Pacifique, elle part de Sacramento. Or de New-York à Omaha, en passant par Chicago, on compte 1 450 milles, et de San Francisco à Sacramento, 150 milles. C'était donc un espace désert de 1 657 milles sur lequel il s'agissait de jeter un chemin de fer. La tâche était ardue. A l'est des montagnes Rocheuses, l'aridité et la sécheresse du sol étaient telles que les travailleurs, sous peine de succomber à la faim et à la soif, devaient traîner avec eux, outre leurs matériaux, des vivres et de l'eau pour eux-mêmes et pour le bétail. Ils avaient aussi à lutter contre les sauvages, Cheyennes, Sioux, Arrapohes, etc., qui chaque semaine, se peignant en rouge et entrant dans le sentier de la guerre, se précipitaient sur les blancs, dont l'œuvre impie, épouvantant le buffle, les affamait. Le célèbre *Cheval pommelé*, la terrible *Couverture noire* faisaient dérailler les convois de provisions, et, quand ils le pouvaient, détrui-

1. La distance entre New-York et San Francisco, par Panama, était de 9730 kilomètres.

saient les travaux. Quelquefois même ils parvenaient à se saisir d'un ouvrier ; il était aussitôt livré aux squaws[1], et le malheureux n'avait plus qu'à choisir entre être scalpé ou brûlé à petit feu.

A l'ouest, les difficultés à vaincre, pour être d'une autre nature, n'étaient pas moins effrayantes. Là, les montagnes Rocheuses ne s'élèvent plus par une pente insensible jusqu'à une hauteur de 10 000 pieds au-dessus du niveau de la mer[2] ; au contraire, les pentes sont escarpées et hérissées de rochers ; vient ensuite la sierra Nevada couverte de neiges éternelles qui semble un obstacle insurmontable.

Pour aider à la construction d'un chemin de fer aussi extraordinaire, le gouvernement fédéral offrit son appui. Au moment même où les États-Unis se débattaient dans les convulsions d'une affreuse guerre civile, et où le monde croyait assister sinon au démembrement de cette grande république, au moins à la chute des institutions qui font sa force, le gouvernement décrétait la construction des chemins de

1. Femmes sauvages.

2. Les montagnes Rocheuses s'étendent sur une longueur de 3500 kilomètres. Le point le plus élevé est le pic Frémont (4500 mètres) ; le mont Blanc a 4795 mètres de haut.

fer du Pacifique, aux applaudissements de tous les citoyens qui déjà s'imposaient les plus lourds sacrifices pour réprimer la rébellion. Le 1er juillet 1862 le congrès accordait à la compagnie de l'*Union pacific Railroad* une subvention de 16 000 dollars pour chaque mille de voie ferrée, construit en terrain plat, de 48 000 dollars pour chaque mille construit dans les montagnes, et enfin de 32 000 dollars pour chaque mille construit en terrain mixte, c'est-à-dire entre la plaine et la montagne. Le total de la subvention doit atteindre la somme de 49 453 130 dollars. La même loi faisait don à la Compagnie de 12 800 acres de terres, par mille, à prendre de chaque côté de la nouvelle route.

Jusque-là rien de semblable ne s'était vu aux États-Unis. Les 49 545 kilomètres de chemins de fer construits et exploités en 1865, n'avaient pas encore coûté un cent à l'État. En France, les 13 057 kilomètres, qui à la même époque étaient livrés à la circulation, avaient déjà coûté à l'État 970 millions de francs. Mais hâtons-nous d'ajouter, qu'à l'expiration d'un délai de quatre-vingts ans, les chemins de fer deviendront en France la propriété absolue de l'État, qui sans doute transportera gratis les voyageurs, à moins qu'il ne pré-

fère supprimer les chemins de fer, ce qui pourrait encore arriver. On voit en France l'État supprimer tant de choses!

En attendant, le simple voyageur trouve chez nous de grands avantages au marché conclu entre l'État et les Compagnies, il paye pour les préfets qui voyagent gratis, pour les militaires qui voyagent à prix réduits, et il contribue aussi pour sa part au payement d'un droit de 10 p. 0/0 que les Compagnies payent au gouvernement sur leurs tarifs; pour que tout le monde voyageât à bon marché, il faudrait donc que tout le monde fût préfet. Mais alors qui entretiendrait les chemins de fer? L'État, c'est-à-dire tous les citoyens, casaniers ou voyageurs, chacun serait obligé de payer sa place, qu'il voyageât ou non. Ne riez pas! c'est le chemin de fer de l'avenir.

Aux États-Unis, pas un kilomètre de voie ferrée n'y est exploité par l'État, mais 559 compagnies rivales exploitent 63 110 kilomètres construits sans le concours de l'État, et 3 563 kilomètres sont, dit-on, construits chaque année de la même manière.

Ces chiffres prouvent surabondamment que l'abstention de l'État à l'égard des entreprises indus-

trielles n'empêche pas leur progrès, au contraire. Quant au chemin de fer du Pacifique, l'œuvre et les intérêts qui s'y rattachent parurent si grandioses, que la nation entière voulut s'associer à sa construction. Il ne s'agissait, en effet, de rien moins pour les États-Unis que de doubler leur empire et de décupler leurs richesses sans tirer l'épée, pacifiquement, comme il convient à des Américains. Les ouvriers que nous avons vus travailler tout à l'heure, conquièrent à coups de pioche et de marteau sept pays dont plusieurs sont aussi grands que la France, le Nebraska, le Dacotah, le Wyoning, le Montana, le Colorado, l'Utah, la Nevada, et même si on tient compte des embranchements projetés, l'Idaho, l'Oregon, le Washington, le Texas, le Nouveau-Mexique, et pourquoi pas le Mexique lui-même, le Coahuila, le Chihuahua, la Sonora, la Sinaloa et la basse Californie. Chaque rail posé est une victoire remportée sur le désert. Voilà certes une conquête inouïe dans les annales de l'histoire ! elle produit des richesses et bâtit des villes, au lieu de les détruire. Elle crée au lieu de dévaster, et quelle rapidité ! Voilà *fort Laramic*, *Cheyenne*, *Benton*, *Green-River* dont les noms étaient encore hier à trouver, qui aujourd'hui ont deux, trois, quatre et cinq

mille habitants. Les villages d'aujourd'hui seront demain des villes de 10000 habitants, de 100000 après-demain. Retenez bien ces noms-là, l'histoire en parlera, et à la prochaine exposition universelle vous verrez peut-être un monarque décorer un fabricant de Cheyenne ou de Green-River, comme Napoléon III a décoré en 1867 le fabricant de pianos de Chicago. Sa décoration lui sert d'enseigne et il écrit au-dessus de la porte de son magasin : *Au chevalier de la Légion d'honneur*. Là-bas où le général Grant n'est pas décoré, une décoration distingue encore son homme, et peut au moins servir de réclame.

Je ne sais pas ce qu'on fabriquera dans ces villes nouvelles, mais je doute fort que ce soit des décorations. A coup sûr, on n'y fabriquera pas des fusils, ni des canons; je préfère parier pour des machines à coudre, des charrues merveilleuses, ou des ballons. Dans ce monde nouveau, créé par l'industrie, les hommes chercheront les moyens d'être heureux, avant de chercher ceux de s'entre-détruire.

Quand je compare les conquêtes que nous rêvons, celles des frontières du Rhin par exemple, à celles que les Américains remportent chaque

jour sans répandre une goutte de sang, je ne puis réprimer un sentiment pénible. De quel profit une semblable conquête, celle des frontières du Rhin, serait-elle pour l'humanité? produirait-elle une ville ou seulement un village? Elle ferait éclore quelques fonctionnaires de plus; résultat fort beau pour ceux qu'aurait choisis la main généreuse du chef de l'État, mais résultat assez mince pour le reste des citoyens. Il est vrai que dans une telle occurrence les vainqueurs pourraient s'occuper à consoler et à acclimater les vaincus, les conquis si vous préférez, ou bien encore à leur apprendre le français au nom du grand principe des nationalités.

Parlez-moi des conquêtes américaines, des villes bâties dans les déserts, des terrains défrichés et fertilisés, des mines découvertes et exploitées : celles-là, je les admire. La terre sur le versant du Pacifique est couverte de placers et de filons d'or ou d'argent. La pioche va les conquérir, la charrue aura bientôt fait des prairies les greniers du monde.

L'achèvement du chemin de fer du Pacifique est un fait aussi important dans l'histoire de l'humanité que l'invention de l'imprimerie, de la vapeur et de l'électricité. Les Américains ont réalisé la

merveilleuse idée de Christophe Colomb; ils ont bâti la ligne directe qu'il rêvait de découvrir entre l'Europe et les Indes. Ils ont prouvé en même temps qu'aucun obstacle n'était capable de les arrêter. Ils perceront aussi bien l'isthme de Panama, qu'ils ont franchi les montagnes Rocheuses. Alors ils seront plus près de la Chine qu'aucun peuple d'Europe. Ils pourront accaparer la soie, le thé, les épices, tous les admirables produits de l'empire du Milieu, et le vieux monde deviendra le tributaire du Nouveau.

Il n'est donc pas étonnant que les Américains aient tous voulu contribuer à la construction du chemin de fer du Pacifique. Cependant cette ligne est restée la propriété d'une compagnie particulière dont l'État n'est que le créancier. Il ne s'est même réservé qu'une seconde hypothèque sur les immeubles de la Compagnie. Les actionnaires viennent en première ligne.

Au mois de septembre de l'année dernière, 850 milles étaient achevés. Les montagnes Rocheuses ont été franchies, la sierra Nevada a été percée et

escaladée. Tantôt la locomotive roule au fond des ravins, tantôt elle semble suspendue aux flancs de la montagne. On a percé dans le granit quinze tunnels, dont l'un, celui qui traverse la cime de la sierra Nevada, a 1659 pieds de long. Son altitude est de 7042 pieds. Sur le versant du Pacifique, ce sont des Chinois qui sont employés aux travaux du chemin de fer. Ils préparent leur émancipation, et travaillent au progrès de l'humanité. Toutes les murailles sont renversées!

Le *Pacific railroad* se distingue de tous les chemins de fer américains par la richesse de son matériel. Ses *sleeping-cars* sont admirables et tous ses wagons très-confortables. La ligne elle-même paraît construite avec plus de soin et de solidité. Ce n'est pas beaucoup dire il est vrai! Des morceaux de bois placés en travers sur un étroit remblai de terre ou de sable soutiennent les rails qui maintiennent les traverses. Au-dessus des lacs ou des rivières, des poutres placées horizontalement sur quelques arbres plantés dans l'eau forment des ponts à claire voie. Ces constructions grossières feraient sourire de pitié nos savants ingénieurs. Cependant ces deux morceaux de fer jetés sur des bûches mal équarries relieront entre elles les

deux civilisations les plus anciennes, avec la nation la plus jeune et la plus vigoureuse pour trait d'union. Cette route imparfaite deviendra l'artère où circuleront les richesses du monde entier. Ses principales stations, aujourd'hui inconnues, deviendront des marchés où Paris et Pékin échangeront leurs produits. En une semaine les voyageurs et les marchandises traverseront le continent américain. La Californie rapprochée subitement par ces barres de fer placées bout à bout ne sera plus qu'à vingt jours de Paris, la Chine à trente. *Without change of cars*[1] !

1. Les dernières nouvelles annoncent que le chemin de fer du Pacifique est actuellement complétement terminé.

IV

LES MORMONS (A).

Édifié sur les travaux du chemin de fer, j'étais remonté en wagon pour retourner à Saint-Louis. Bientôt le train s'arrête à la station, qui alors était la dernière de la ligne : *Point of Rocks city*. Quelques tentes au milieu des montagnes arides, un télégraphe, une écurie et une voiture dételée, voilà la cité. Je demande à qui appartient cette voiture, et quelle est sa destination. On me ré-

pond que cette voiture est un stage, qu'il appartient à la compagnie transcontinentale Wells, Fargo et C°, et qu'elle fait le service entre la dernière station du chemin de fer du Pacifique et *Great salt lake city*, — tel est le nom que les Mormons ont donné à la ville qu'ils ont fondée sur les bords du grand lac Salé.

A Omaha l'aubergiste m'avait dit : « Allez à *Great salt lake city*, vous y mangerez des fruits délicieux. » A Cheyenne et à Fort-Laramic, villes de bois et de toile, on m'avait dit : « Allez à *Great salt lake city*, vous y boirez de l'eau délicieuse. » Ces avis m'avaient donné à réfléchir ; car les Américains ne pouvaient faire de la ville mormone un plus bel éloge. Ils aiment tant les fruits, que dans les plus grands hôtels on voit des personnages graves bourrer leurs poches de pêches ou de raisins dès le commencement des repas, et tant l'eau fraîche, que dans les salons, les chambres à coucher, les wagons, les bateaux, on trouve des fontaines d'eau glacée. A *Point of Rocks*, un Canadien, agent des lignes télégraphiques, me dit encore avec un regard malin : « Allez à *Great salt lake city*, vous y verrez des femmes délicieuses. »

« Ah çà ! dis-je à un Français qui m'accompagnait, tout est donc délicieux au lac Salé, les fruits, l'eau, les femmes ?

— Il y a mieux que cela, répondit-il ; la cuisine y est bonne, chose rare en Amérique, et les hommes y sont heureux.

— C'est le paradis, alors !

— Vous l'avez dit, et ce nouveau paradis remplace un désert naguère si désolé, que les Peaux-Rouges le déclaraient inhabitable. Cette transformation tient, dit-on, du prodige.

— Combien faut-il de temps pour se rendre dans cet Éden ?

— Deux jours et deux nuits ; si vous voulez, je vous accompagne. »

La curiosité l'emporte ; nous quittons le luxe des *cars*, et, du mieux que nous pouvons, nous mettant sous une tente à l'abri du vent, nous attendons le départ du stage. Le stage est une voiture où six personnes seraient fort mal à l'aise ; aussi, grâce à une troisième banquette placée entre les siéges de devant et de derrière, a-t-on la coutume de loger neuf voyageurs. Ainsi le soir on empile dans cette boîte six gros hommes, un moyen, et moi. Bouger est impossible, respirer

est difficile; mais, comme toute chose en ce bas monde a son bon côté, la rudesse du chemin m'oblige bientôt à bénir la gêne où je suis; supportés en commun les chocs sont moins violents, et je suis forcé d'avouer que c'est veiller à la santé des voyageurs que de les empiler de la sorte.

Au point du jour nous rencontrons une bande de loups qui, tout occupés à dépecer le cadavre d'un cheval, se dérangent à peine pour nous livrer passage.

Le paysage est sévère. Une suite de montagnes de terre sans végétation. L'œil n'y aperçoit pas un arbuste, pas un brin d'herbe, pas même une sauge ou un cactus; seul un grand rocher nu tantôt perce le flanc de la montagne, tantôt est juché à son sommet, comme un vieux château fort. Plus loin des pyramides formées de pierres rongées par les eaux s'élèvent au milieu de vastes plateaux poudreux et déserts.

La seconde nuit de notre voyage fut la plus agitée. Au moment même où nous pensions nous assoupir les uns sur les autres, le stage se mit à rebondir comme une balle élastique sur des côtes rapides et couvertes d'énormes cailloux ronds.

Ces secousses durèrent jusqu'à l'aube. Alors le

chemin devint moins rude. Nous entrons dans un étroit défilé formé par deux immenses murailles de granit qui se détachent en rouge sang sur le bleu foncé du ciel. De vertes vallées succèdent à ce défilé; puis les montagnes s'élèvent et se rapprochent pour former un étroit ravin. A droite et à gauche, d'immenses montagnes couvertes de verdure, au fond, un torrent qui se précipite, s'arrête, fait mille détours. L'ombre des aunes et des lianes qui croisent leur feuillage au-dessus de son eau limpide, lui conservent une éternelle fraîcheur. Les Mormons lui ont donné le nom de ruisseau d'argent. Plus on avance, plus les montagnes grandissent et se rapprochent, plus la côte devient roide. On croirait descendre au ciel ou aux enfers. Cramponné sur l'impériale du stage, que six chevaux au galop entraînaient sur un chemin étroit et sinueux, ayant au-dessus de ma tête des rochers qui semblaient vouloir se détacher de leur base, à mes pieds un précipice, je ne cessai, pendant cette descente de dix lieues, d'être partagé entre la crainte et l'admiration. Bientôt les montagnes menacent de nous engloutir, encore un tour de roue, et nous touchons aux entrailles de la terre. Soudain la gorge s'ouvre; devant nous se développe

une verte vallée arrosée de cours d'eau. On aperçoit des troupeaux, un lac d'eau douce qui baigne une ville riante, et dans le lointain l'azur du lac Salé. Un immense cercle de montagnes neigeuses, dorées par le soleil couchant, encadrent le panorama.

Il fait nuit quand nous entrons dans la ville de Salt-lake-City. La voiture s'arrête devant un joli chalet et un hôtelier parfumé vient nous offrir un gîte. Notre hôtelier était un mormon, un prêtre, tous les Mormons sont prêtres, et presque un saint[1], car il a quatre femmes et la sainteté ici se mesure au nombre des épouses.

Après souper il nous conduisit au spectacle. Le théâtre[2], belle construction dans le style dorique, rappelle le théâtre de Drury-Lane, à Londres. La salle, grande comme celle du Théâtre-Français, est peinte en blanc et or. Les avant-scènes, où se tiennent les femmes et les filles du prophète, sont fermées par des rideaux de dentelle blanche. Parmi les nombreux spectateurs on remarque plus de

1. Tous les Mormons sont des saints. Ils s'intitulent *latter day saints*, saints du dernier jour, mais je prends ici le mot saint dans son acception européenne.

2. Ce théâtre a été bâti par souscription.

femmes que d'hommes; mais elles ne sont pas encore vêtues à la mode de Paris. Les mères portent de grandes capotes de paille, et les jeunes filles des chapeaux de bergère.

La pièce est de Shakespeare. Les acteurs ne manquent pas de talent. Mais rencontrés dans un autre lieu, à Londres par exemple, ce spectacle et ces comédiens paraîtraient sans doute très-ordinaires. Quittons donc la salle et pénétrons dans les coulisses. Si délicat que vous soyez, vous ne trouverez rien à reprendre à ces corridors larges, commodes et propres, ni à ce foyer des artistes, dont vous admirerez plutôt l'élégance et les vastes dimensions. Vous pourrez même, sans rougir, contempler les actrices à leur toilette, dans des salles coquettes bien différentes des loges où se griment les plus grandes célébrités de nos théâtres. Tout est décent dans ces coulisses, même les actrices. Voyez-vous ces belles jeunes filles qui s'apprêtent à entrer en scène? C'est Alice et Zina, deux filles de Brigham Young, le prophète.

Vous voilà scandalisés! simple particulier, vous songez peu à faire de vos filles des actrices, que serait-ce si vous étiez pape ou souverain?

D'où vient cependant ce préjugé contre la pro-

fession de comédien? Vous jouez la comédie dans les salons, et les plus hauts personnages descendent sur les planches, quand il s'agit d'une bonne œuvre. Donner au public des leçons de morale tout en l'égayant, n'est-ce donc pas une œuvre aussi pie que de soulager la misère ?

Le métier d'acteur n'a rien en lui-même de honteux ni de méprisable; un comédien devient même aussi honorable qu'un prédicateur, dès que son rôle peut inspirer au public de nobles sentiments. Et remarquez que du jour où le métier devient profession respectée, elle n'est plus embrassée que par des gens estimables. Alors les auteurs s'appliquent à composer des pièces dignes de leurs interprètes, et peu à peu, les comédiens remplacent avantageusement la censure.

Telle est l'opinion de Brigham Young; voilà pourquoi il a voulu que ses deux filles fussent actrices.

Brigham n'est pas un pontife ordinaire. En même temps qu'il jetait les fondations d'un temple gigantesque, il bâtissait un théâtre et une salle de bal. Lui-même excelle dans l'art de la danse. Grand amateur de musique, il fait jouer à Salt-lake-City les opéras des plus grands maîtres, de Mozart, de

Meyerbeer, de Rossini. Ami de toutes les réjouissances, il organise des régates sur le lac Salé, et tire des feux d'artifice sur les bords du Jourdain [1].

S'il est vrai que la beauté du climat et l'heureuse position d'une ville puissent avoir de l'influence sur l'humeur de ses habitants, les mormons ont plus de motifs de belle humeur qu'aucun autre peuple. Trouvez donc le moyen d'être triste par une belle journée de printemps, quand les feuilles ont toute leur fraîcheur, et que les oiseaux protestent par leurs chants joyeux contre tout sentiment de tristesse? L'air est si pur à Salt-lake-City, qu'il semble que le regard puisse percer la voûte bleue du ciel. A l'horizon, les montagnes nagent dans une atmosphère lumineuse. Les rues de nos cités sont remplacées par de larges avenues, plantées de saules arborescents, nos infects ruisseaux par une eau claire comme le cristal, qui de chaque côté murmure gaiement entre deux talus de gazon. A demi cachée par le feuillage, on aperçoit une maisonnette blanche avec un balcon et un escalier extérieur. —

1. Petite rivière qui se jette dans le lac Salé, et à laquelle les Mormons ont donné le nom de Jourdain en souvenir des Hébreux.

Elle est précédée d'un parterre de fleurs, et entourée d'arbres chargés des plus beaux fruits.

Imaginez à présent derrière ces barrières blanchés qui bordent les jardins, ou derrière ces rideaux de mousseline, des femmes aux formes voluptueuses mollement étendues sur un tapis de gazon ou sur un sofa capitonné. Entourez-les d'une troupe joyeuse d'enfants, qui s'ébattent au milieu des fleurs, et vous aurez une idée de l'impression que produit sur le voyageur la ville du lac Salé.

Que nous sommes loin ici des grandes cités tapageuses des États-Unis! A voir ces vergers, ces promenoirs ombragés, cette eau limpide, cette cité silencieuse, on se croirait transporté sur une autre planète. C'est à peine si la grande rue, qu'habitent les banquiers et les marchands, rappelle, comme une miniature coquette, les villes qu'on a déjà vues !

Cependant nous sommes encore en Amérique, et, qui plus est, aux États-Unis. Les nouveaux saints avant d'être mormons sont d'abord Américains, comme nous sommes Français, je suppose, avant d'être catholiques.

On a beaucoup écrit et beaucoup déclamé contre les Mormons. Parmi toutes les critiques, dont ils

sont l'objet, la plus grave est celle qui reproche à cette société nouvelle d'être soumise à un régime oppressif et despotique; j'en avais d'abord conclu qu'ils n'étaient pas Américains. Ils le sont cependant, et, le sachant, j'ai été assez simple pour chercher avec soin les empreintes de cette main mystérieuse, qui pesait, m'avait-on dit, sur tous les habitants de l'Utah, sans avoir pu découvrir les apparences même du servilisme. — Ils sont Américains, entendez-vous bien, et qui dit Américain, n'a jamais voulu dire esclave.

Ils partagent avec les États-Unis le bénéfice de cette admirable constitution, dont le premier amendement devrait orner le frontispice de tous les palais législatifs. Je l'inscris ici, en attendant qu'il soit gravé sur la porte du Palais-Bourbon : « Le con-
« grès ne pourra faire aucune loi qui ait rapport à
« l'établissement d'une religion, ou qui en défende
« le libre exercice, *qui restreigne*, soit *la liberté de*
« *la parole ou de la presse*, soit *le droit qu'a le peu-*
« *ple de s'assembler paisiblement* et d'adresser des
« pétitions au gouvernement pour obtenir le re-
« dressement de ses griefs[1]. »

1. *Congress shall make no law* respecting an establishment

L'Utah est un territoire (B), et, comme tel, il jouit des mêmes institutions politiques que tous les territoires de l'Union. Le pouvoir exécutif y est exercé par un gouverneur nommé directement par le président des États-Unis, et dont les fonctions durent ordinairement quatre ans [1]. Le pouvoir législatif est exercé par deux chambres; l'une, le sénat, composée de treize membres; l'autre, la chambre des représentants, composée de vingt-six membres. Les députés à ces deux chambres, les sénateurs envoyés par le territoire d'Utah au congrès de Washington, et en général tous les magistrats qui ne sont pas nommés par le gouvernement fédéral sont directement élus par le suffrage universel. Tous les citoyens mâles de l'Utah ont le

of religion, or prohibiting the free exercise thereof; or abridging the freedom of speech, or of the press; or the right of the people peaclably to assemble, and to petition the government for a redress of grievances. (Proposé le 24 septembre 1789, et ratifié par le nombre constitutionnel d'États, les trois quarts, le 15 septembre 1791.)

1. Les fonctions de gouverneur, dans les territoires, durent ordinairement quatre ans, parce que tous les fonctionnaires nommés par le président, changent ordinairement avec lui. En général, tous les fonctionnaires sont élus pour un temps très-court, et ceux qui sont nommés par d'autres fonctionnaires changent avec ceux dont ils tiennent leur pouvoir.

droit de voter à dix-huit ans[1], excepté les officiers et les soldats de l'armée régulière des États-Unis. Si la constitution politique des Mormons diffère ici par son libéralisme des constitutions de tous les autres États et territoires de l'Union, où les citoyens ne deviennent électeurs qu'à vingt et un ans et où quelquefois certaines conditions de capacité sont exigées par la loi, c'est qu'un Mormon est vraiment capable d'être électeur à dix-huit ans. A Utah, le suffrage universel n'est pas une institution vaine, et ne cache aucun piége, tous les Mormons étant assez éclairés pour voter avec discernement. Je m'explique mal comment on a pu supposer un seul instant que l'état social des Mormons fût despotique, quand je songe qu'avant de pratiquer le suffrage universel, ils ont ouvert plus d'écoles libres et gratuites qu'aucun autre peuple du monde. Il est vrai qu'ils n'ont pas de colléges. Les jeunes gens ne savent ni le grec ni le latin ; ils ne puisent pas dans Plutarque ou dans Tite-Live des idées chevaleresques, ils n'apprennent pas à chérir le despotisme avec Horace ni Virgile, ni même, sans

1. Excepté les nègres. — Dans les élections religieuses, les femmes sont admises à voter.

remonter à si haute antiquité, avec Boileau et Bossuet; ils n'étudient pas des langues mortes qui n'ont jamais été parlées que par des maîtres et des esclaves; mais ils apprennent l'anglais, la langue des nations libres. Ils ne regardent pas en arrière, mais en avant. En un mot les Mormons comme les Yankees font des hommes à bon marché, au lieu de faire des imbéciles à grands frais[1].

Le pouvoir judiciaire est exercé par une cour suprême, par trois cours de district, et par des juges de paix. La juridiction laïque a du reste peu de besogne chez les saints, d'abord parce qu'il est rare qu'un saint commette un crime, ensuite parce que les causes civiles sont généralement portées devant les tribunaux ecclésiastiques. Cette préférence vous inquiète et vous soupçonnez déjà quelque machination cléricale. Point. Les plaignants ne s'adressent pas aux prêtres par piété, mais par économie. Ils peuvent ainsi vi-

1. M. Hepworth Dixon raconte que, comme il s'étonnait que les Mormons n'eussent pas de collége, Brigham Young lui répondit : « Nous ne faisons pas des imbéciles à grands frais. » Voir la *Nouvelle Amérique*, par Hepworth Dixon, traduit de l'anglais par M. Philarète Chasles. (Librairie internationale.)

der leurs différends, sans bourse délier, et pour être vraiment gratuite, la justice rendue par les ecclésiastiques n'en est pas moins sagement administrée (C). Quant aux lois civiles qui régissent les habitants de l'Utah, elles sont à peu près semblables à celles qui régissent les différents États de l'Union, peut-être même sont-elles plus libérales. Par exemple, les biens du débiteur ne peuvent être saisis que dans le cas où il quitterait le territoire avec l'intention évidente de frauder ses créanciers. Aucune loi ne restreint la liberté des testaments ni des mariages; mais dans ce dernier cas les Mormons ont pour habitude de se conformer à la loi religieuse. Ils contractent un premier mariage sans plus de difficulté que les autres Américains. Le mariage civil n'existant pas, c'est le président, aujourd'hui Brigham Young, qui confère le mariage religieux. C'est aussi lui qui prononce le divorce. Quand un homme veut prendre une seconde femme, il doit, avant tout, consulter sa première épouse et obtenir son consentement, ensuite il s'adresse à la jeune fille dont il veut augmenter sa famille, puis à ses parents, et enfin au président.

En résumé, les Mormons jouissent de la même

liberté politique que les habitants de tous les territoires de l'Union américaine; ils sont régis par les mêmes lois; leur religion seule et leurs règles de morale leur sont particulières. Mélange de judaïsme, de protestantisme et de catholicisme, les Mormons ont pris dans ces trois religions ce qu'ils ont trouvé de meilleur, — le mormonisme n'aurait même rien en soi qui méritât l'attention ni qui provoquât l'étonnement, si, en renversant notre morale, il n'atteignait le but que notre religion et notre morale poursuivent sans l'atteindre. Il faut l'avouer, et sur ce point tous les voyageurs sont d'accord, la plus grande curiosité des bords du lac Salé est la moralité de leurs habitants. On chercherait en vain une prostituée sur tout le territoire de l'Utah; on n'y rencontre pas un ivrogne, et les prisons ne contiennent pas un malfaiteur.

Comment discuter avec des gens aussi vertueux? Ils répondent en montrant leurs vertus et en dénonçant nos vices. Tous les modes ordinaires de persuasion deviennent insuffisants; les déductions de la logique ne sauraient ébranler leurs convictions. Ils croient à l'origine divine de leur religion, et sont persuadés que Dieu les gouverne. Ils ont la foi, c'est tout dire! et l'on peut sans trop d'audace

affirmer qu'il serait plus facile de les exterminer jusqu'au dernier que de les faire renoncer à leur religion et à leurs institutions. Prêchez-leur la religion catholique, et certes les arguments ne manquent pas pour en soutenir l'excellence, ils vous répondront tout comme me répondit l'un d'eux, qui avait été missionnaire en Europe :

« L'Italie est-elle catholique?

— Oui!

— L'Espagne est-elle catholique?

— Oui!

— La France est-elle catholique?

— Oui!

— Eh bien nous ne voulons pas de cette religion!

— Et pour quelles raisons, je vous prie?

— Parce que nous jugeons une religion d'après les mœurs de ses adhérents. Or, quand je reporte mes regards sur ces pays où j'ai séjourné longtemps, je vois d'un côté les courtisanes choyées, adulées, imitées; l'adultère décrit par les romanciers, chanté par les poëtes, glorifié sur la scène; enfin la prostitution devenue nécessaire, tolérée et protégée; de l'autre, je vois une armée d'enfants rachitiques et scrofuleux, qui se demandent avec

effroi : « Quel est mon père? » Avant de nous prêcher votre religion, changez vos mœurs. Chez vous la prostitution est partout, à la cour comme à la ville, à l'armée comme à la campagne, et bientôt, si vous n'y prenez garde, vos filles publiques de toutes les classes mettront au monde des nations entières de syphilitiques !

« Votre religion et vos institutions sont impuissantes à prévenir de pareils maux ; donc, nous n'en voulons pas !

« N'aurions-nous que notre santé à vous opposer, ce serait assez pour vous confondre ! »

Faisons aussi large que vous voudrez la part de l'exaltation, il reste néanmoins sous ces déclamations, qui sembleraient en France d'horribles lieux communs, un fonds de bon sens pratique et de triste vérité, qui fait réfléchir. Aux phrases ils opposent des faits, mode de discussion qui en vaut bien un autre.

Tout pleins des résultats produits chez eux par la polygamie, les Mormons ne comprennent pas la colère, que provoque parmi les gentils[1] le spectacle

1. Les Mormons, comme autrefois les Juifs, appellent gentils tous ceux qui ne partagent pas leurs croyances.

de la pluralité des femmes. La polygamie est si naturelle, disent-ils, que dans une société polygame il naît plus de femmes que d'hommes, ce qui est vrai. D'ailleurs, ajoutent-ils, que nous veut-on? Est-ce nous qui avons inventé la polygamie? Avant nous, Abraham était polygame; David était polygame; les premiers chrétiens l'étaient aussi, et la monogamie a toujours été l'exception sur notre planète.

On a beaucoup reproché aux Mormons de ravaler le rôle de la femme au point d'en faire une esclave. Ils repoussent victorieusement cette accusation, en alléguant que chez eux la jeune fille choisit son époux. Elle se rend chez l'homme qui lui plaît et lui offre sa main. Mariée, elle peut demander le divorce, et l'obtient. La vérité est que la femme mormone est fort bien traitée, et n'est jamais contrainte, si ce n'est d'être honnête. Seulement, absorbée par l'éducation de ses enfants et les soins du ménage, elle a un rôle moins brillant qu'aux États-Unis ou en Europe. A cela près son rôle est souvent préférable, et elle est toujours mieux protégée contre le déshonneur.

Rien ne choque les Mormons, comme l'irresponsabilité dont nos coutumes et nos lois couvrent

l'homme dans ses rapports avec la femme. Ils partagent en cela l'opinion de tous les Américains. Aux États-Unis, la jeune fille séduite n'est pas reniée par sa famille, ni repoussée par la société; au lieu de succomber sous le poids de la honte, elle lève fièrement la tête, et soutenue par les siens elle s'adresse aux tribunaux. Le séducteur peut être condamné à une amende ruineuse, à la prison, ou même au mariage. Le plus souvent, cependant, il y a transaction, l'homme, qui a ainsi fait bon marché de l'honneur d'une femme, aimant mieux s'exécuter de bonne grâce, que courir les chances d'un scandaleux procès, perdu d'avance. La jeune fille qui se prétend séduite est crue pour ainsi dire sur parole; aussi la crainte de s'exposer à une condamnation certaine explique-t-elle très-bien la retenue proverbiale des jeunes gens américains à l'égard des jeunes filles. Si les hommes étaient moins circonspects et plus galants, l'art de se laisser séduire pourrait, avec un peu d'intelligence, devenir aux États-Unis une profession très-lucrative. Mais les Yankees, sous ce rapport, sont de mauvais clients, et les Français égarés en Amérique sont les seuls qui oublient quelquefois les limites imperceptibles de la *flirtation* au point de commettre une coûteuse imprudence. J'ai,

à New-York, un de mes amis qui possédait jadis une belle fortune. Habitué aux succès faciles de l'amour européen, et séduit par les libres allures des jeunes Américaines, il a beaucoup aimé, dit-il, mais payé encore davantage. Les transactions l'ont ruiné. Devenu pauvre, il a fini par épouser malgré lui sa dernière maîtresse.

Quant au système mormon, il est aussi simple que sévère. Tout homme qui a possédé une femme doit l'épouser, lui donner son nom et subvenir à ses besoins. Tel est le principe. Voici maintenant quelle est sa sanction. Le crime de séduction, quand il n'est pas suivi du mariage, est puni de vingt années de prison et d'une amende de cinq cents à cinq mille francs.

Nous sommes d'avis que la polygamie est un cas pendable, mais notre farouche vertu s'accommoderait mal, je suppose, de cette pénalité. Épouser deux femmes, fi donc ! En déshonorer dix, à la bonne heure ! Les Mormons n'ont pas encore atteint ce degré de civilisation ; ils auraient sans pitié condamné Lovelace, loin de l'admirer, si jamais il avait osé se montrer sur les bords du lac Salé.

Peut-être cependant, les peines édictées contre les détrousseurs de virginité ne suffiraient-elles pas

à préserver les jeunes filles de toute attaque, si elles-mêmes ne prenaient soin de se débarrasser le plus tôt possible de ce fragile trésor. Parvenues à l'âge nubile, elles se hâtent de se marier. C'est leur manière de se sanctifier. — Voilà qui vous étonne ! Quelle que soit d'ailleurs votre manière de vivre, vous persistez à considérer la virginité et le célibat comme choses admirables, il vous semble que l'homme chaste doive se rapprocher de la divinité en ne partageant pas vos faiblesses. Les Mormons pensent tout autrement; ils prétendent arriver à la sainteté par le mariage. Ceux qui sont à la tête d'une nombreuse famille jouissent parmi eux d'une grande influence et d'une haute considération, tandis que les célibataires sont conspués et traités comme des pécheurs qui ne partageront pas la gloire de Dieu dans le ciel. On conçoit que sous l'empire de semblables théories, les jeunes filles soient peu embarrassées de leur virginité, surtout, puisqu'il faut vous le dire, quand aucun obstacle ne vient s'opposer aux mariages et que l'inceste même est permis.

L'Inceste ! voilà qui est horrible ! et à ce seul mot vous sentez vos cheveux se dresser sur votre front pudique. Sans doute votre horreur est légi-

time ; mais n'est-il pas curieux que ce qui est crime ici devienne vertu là-bas ? Avouez que cette divergence d'opinion vaut la peine d'être remarquée. Aussi bien ne vous parlé-je des États-Unis et des Mormons, que pour vous indiquer combien les principes, dont nous faisons dépendre l'existence même des sociétés, paraissent discutables à d'autres hommes. Non contents de s'être débarrassés du fardeau incommode de nos préjugés et de nos systèmes politiques, certains Américains semblent s'appliquer aujourd'hui à rejeter les principes de morale que nous nous plaisons à placer au-dessus de toute discussion. Je ne parlerais pas de ces doctrines nouvelles, si, mises en pratique, elles n'avaient obtenu qu'un succès de curiosité, comme les utopies des Saint-Simon, des Fourier et des Enfantin. Mais les Mormons sont deux cent cinquante mille aux États-Unis, quinze mille en Angleterre et dix mille en Asie. Dans leur territoire d'Utah, ils peuvent en vingt-quatre heures mettre vingt mille hommes sur pied de guerre [1]. Ils sont riches, et ce qui est encore plus surprenant, c'est que, tout bien considéré, on est forcé d'avouer qu'ils sont

1. Voir le livre de M. Hepworth Dixon.

très-heureux malgré la polygamie, peut-être même à cause d'elle. Le bonheur dépendrait-il donc de la pluralité des femmes? Si je le croyais, demain je serais mormon. Mais j'hésite encore, pour avoir vu près de New-York, à Mount Lebanon, des célibataires qui prétendent que le seul moyen d'être heureux, c'est d'être chaste et de ne jamais sacrifier à Vénus sous quelque forme que ce soit. Voilà une religion beaucoup moins aimable. Hommes et femmes, — il y en a de fort jolies à Mount Lebanon, — vivent ensemble comme des frères et sœurs; et, chose singulière ! ils affirment qu'ils éprouvent à vivre de la sorte des jouissances célestes dont nous sommes privés, pauvres anges déchus ! Croirait-on qu'une semblable religion puisse compter dès aujourd'hui dix mille adeptes? c'est-à-dire que dix mille hommes ici-bas placent la vertu et le bonheur dans la chasteté et le célibat.

Où est la vérité? chez les trembleurs ou chez les mormons? peut-être la trouverons-nous chez les perfectionnistes? Ceux-là concilient tous les systèmes. Ils n'admettent pas le mariage, mais encore moins la chasteté. Chaque soir la femme choisit l'époux qui lui plaît, et réciproquement, — au moins, c'est commode! — Cette liberté de l'amour,

venue après toutes les autres, serait-elle le dernier mot du bonheur? Les perfectionnistes le disent, et, comme argument, ils mettent en avant la prospérité de leurs établissements. Quelle est donc la valeur réelle de ces doctrines nouvelles, qui pour conduire les hommes au bonheur suivent des chemins si opposés? Et puisque des polygames, des célibataires et des pantagames semblent atteindre le but auquel vise l'humanité tout entière, n'est-il pas permis de douter de tous les systèmes préconisés jusqu'à ce jour? Ne faut-il pas chercher au succès de ces entreprises diverses une cause qui soit au-dessus des religions, des institutions, de la morale, et qui soit applicable à tous les hommes, dans toutes les conditions? Eh bien! si vous tenez à découvrir cette cause qui renferme le secret du bonheur, traversez l'Océan et ouvrez les yeux. Vous verrez les protestants, les catholiques, les juifs, les mormons, les trembleurs, les perfectionnistes, en un mot tous les Américains honorer le travail, et vous entendrez un concert de quarante millions de voix chanter ses louanges. Voilà la nouvelle religion, et la vraie! Si absurdes que semblent les principes sur lesquels elle repose, il suffit pour réussir qu'une association pratique cette religion.

Peu importe qu'une doctrine pousse les hommes à épouser plusieurs femmes, ou bien à s'en priver, ou bien encore à en changer chaque jour, si elle proclame la sainteté du travail. Plus de pénitence, plus de peines éternelles, plus de péchés pour l'homme qui travaille ; pour lui la terre n'est pas une vallée de larmes, mais un lieu de délices ; le ciel est sur la terre ; seule l'oisiveté de quelques créatures ternissent encore sa beauté. Tel est l'article de foi qui plane en Amérique au-dessus de toutes les croyances et de tous les systèmes. Les nouveaux prophètes prêchent le travail et promettent le bonheur. Ils flétrissent l'oisiveté, qu'elle se cache sous le manteau hypocrite de la pénitence ou sous le masque du sacerdoce (D).

Ce qui donne une singulière force à leurs arguments, c'est qu'ils prêchent d'exemple. Chez nous, les fonctions ecclésiastiques entraînent peut-être avec elles une certaine activité morale, mais à coup sûr une grande oisiveté physique. Nos prêtres sont des êtres à part qui, dans la société, vivent en parasites ; chez les Mormons, au contraire, comme chez les trembleurs, les fonctions cléricales ne sont pas rétribuées. Les prophètes et les grands dignitaires vivent du travail de leurs mains. Brigham

Young est meunier et laboureur ; ses femmes filent la laine et tirent l'aiguille ; les apôtres et les évêques sont marchands, maçons ou charretiers.

Que conclure de tout ceci ? sinon que les religions, les principes, la morale même importent peu, et qu'il suffit pour que les hommes soient heureux, que le travail devienne pour tous une glorieuse nécessité, au lieu d'être pour une classe spéciale une monstrueuse exception.

Du reste, les Mormons n'ont pas d'autre prétention que d'indiquer à l'homme les moyens d'être heureux ; la preuve que leur but est honnête et qu'ils sont convaincus, c'est qu'ils supportent sans impatience la contradiction. Ils admettent toutes les opinions. La liberté de conscience est même mieux comprise par cette société théocratique que par toutes les nations de l'Europe. Je n'en veux pour preuve que cette église luthérienne bâtie près de leur temple, et ce discours prononcé naguère dans leur tabernacle par un pasteur protestant. Pourquoi seraient-ils intolérants ? Leur premier prophète, Joë Smith, n'était pas un novateur, mais un conciliateur, il ne condamne aucune croyance, il n'ordonne pas, il conseille. Travaillez et produisez, dit-il, le reste importe peu !

Pour eux, la polygamie n'est qu'un moyen de produire. Ils augurent mal des hommes de ce siècle comme reproducteurs, et veulent leur venir en aide. Les trembleurs, au contraire, voudraient abolir la reproduction. Ils prétendent que l'humanité a vécu assez de temps, et que le moment est venu de mettre un terme à sa longue existence par la pratique du célibat. Quand tous les hommes seront morts, disent-ils, ils ressusciteront plus parfaits. Semblables à certains révolutionnaires, ils veulent, pour régénérer l'humanité, commencer par la supprimer, mais avec cette différence que leurs moyens sont pacifiques. Trembleurs et Mormons se croient appelés à régénérer le monde, qui par le célibat, qui par la polygamie. Voici les raisons que donnent ces derniers de leurs espérances :

« Tel d'entre nous, me disait le missionnaire dont j'ai rapporté les sinistres prédictions, qui a maintenant quarante à cinquante enfants, aura dans cent ans quatre millions de descendants sains et robustes. Alors les Mormons, dont on se moque aujourd'hui, couvriront le monde entier.

— Permettez, lui dis-je, je veux bien vous accorder qu'au centre de l'Amérique la polygamie ait une apparence d'utilité pour peupler de vastes so-

litudes ; peuplez donc ces déserts si les Etats-Unis y consentent ; mais bornez là vos prétentions. L'Est de l'Amérique n'a rien à faire avec la polygamie, et quant à l'Europe, elle peut se passer de vos soins, étant déjà trop habitée.

— Aujourd'hui, c'est possible, répliqua le missionnaire, mais les nations sont soumises à la loi universelle. Rien ici-bas ne reste stationnaire ; tout ce qui ne croît pas, décroît ; un peuple qui ne grandit plus, diminue. Parmi les nations de l'Europe, celles que vous appelez, je crois, de race latine, en sont arrivées à ce point culminant, d'où il leur faut descendre. La décadence est proche et sera prompte. Déjà elle se manifeste par des signes évidents, une nombreuse famille n'est plus une bénédiction, mais un fardeau. Les hommes préfèrent un libertinage peu coûteux aux charges onéreuses de la paternité. Les femmes, pour complaire à leurs maris et pour conserver leurs charmes, désirent et recherchent la stérilité. En vain un nouvel Auguste promulguerait une nouvelle loi Julia ! elle serait impuissante à retenir la foule qui se rue vers les grandes villes transformées en vastes lupanars. Entraînées sur ses pas par l'exemple de leurs aînées, les générations à venir iront s'engloutir dans le

gouffre béant de ces Babylones modernes, attirées par l'amour facile et à bon marché. Alors commencera l'ère des Mormons, ils achèveront la conquête du monde sans employer d'autres armes que le mariage et la chasteté. »

L'avouerai-je, au risque de faire croire au lecteur, que j'ai été un instant touché par la grâce du Dieu des Mormons? le matin, quand je m'asseyais devant une table chargée de fruits et que de jeunes femmes m'offraient gracieusement des mets auxquels les grands hôtels du nord et de l'ouest des États-Unis ne m'avaient pas habitué; l'après-midi, quand j'errais sous ces frais ombrages et que j'entendais l'eau sourdre de tous côtés; le soir, quand j'entendais des chants harmonieux et que je voyais scintiller au-dessus de ma tête le ciel de la Californie, trois phrases bourdonnaient sans cesse à mon oreille: plus de prostitution, plus d'enfants naturels, plus d'adultère! Même la nuit, quand solitaire j'étais endormi sur un lit blanc et parfumé, je croyais voir ces mots inscrits en lettres de feu sur la porte d'un temple gigantesque.

« Serait-ce donc vraiment un prophète, dis-je enfin à mon compagnon, obsédé que j'étais par cette pensée implacable, ou plutôt un grand

philosophe qui aurait fondé cette religion nouvelle?

— Non, répondit-il, mais un grand ambitieux qui rêvait d'être pontife, un grand égoïste qui rêvait d'être sultan. Un jour Joë Smith, à la recherche d'une position sociale, s'inspirant des exemples d'un autre temps, imagina de faire croire à un troupeau d'imbéciles qu'il avait découvert une nouvelle Bible. Il leur montra des pierres et des tablettes d'or sur lesquelles il avait gravé la veille des caractères cabalistiques; il se chargea de les expliquer; il se dit l'envoyé de Dieu; il se fit prophète. Sa méthode n'était pas neuve, elle eut le résultat accoutumé. On le crut, et par hasard on eut raison, car il promettait le bonheur basé sur le travail et la bonne conduite. Il emmena les crédules fonder une ville sur les bords fertiles du Mississipi; il se construisit un temple et un palais; il devint pontife et roi; que demander de plus? Ou Joë Smith était fou, ou il raisonnait de la sorte. La folie ou l'ambition pour principe, et l'imposture pour moyen, n'est-ce pas l'histoire de la plupart des religions? Et qui sait si les races futures n'enseigneront pas pieusement à leurs enfants l'histoire des Mormons, comme aujourd'hui l'his-

toire sainte? Que leur manque-t-il pour cela? n'ont-ils pas comme jadis les Juifs, leur fuite dans le désert, leur terre promise, leurs prophètes, leurs miracles, leur temple détruit et rebâti, leurs persécutions? Brigham polygame ne danse-t-il pas devant l'arche sainte, comme autrefois David? Et pour achever la ressemblance, un peuple qui menace d'envahir tout un continent, comme jadis les Romains, ne les a-t-il pas englobés, et ne leur a-t-il pas donné un gouverneur, nouvel Hérode?

« Dès aujourd'hui ne peuvent-ils pas donner des preuves éclatantes de la protection divine? ne serait-ce que cet immense territoire, découvert, défriché, arrosé, fertilisé; ou bien la prospérité de leur ville née d'hier, Salt-Lake-City. N'ont-ils pas aussi le droit de vanter leurs vertus, et de s'enorgueillir des progrès que fait chaque jour leur religion, comme autrefois celle du Christ, quand des milliers d'émigrants viennent chaque année se ranger sous leur bannière?

« Le grand défaut de cette religion nouvelle est d'être née trop tard, autrement elle en vaudrait une autre; son système est complet, trop complet même, puisqu'il est basé sur la révélation immédiate et perpétuelle. Je m'étonne que vos théologiens

n'aient pas songé avant les Mormons à ce moyen d'étouffer dans son germe toute discussion et toute hésitation. Entre croire et ne pas croire, il n'y a plus de milieu. Critiquer ou désobéir devient absurde du moment où c'est Dieu lui-même qui gouverne une église. Supposez d'ailleurs que cette religion soit prêchée à une autre époque, et vous conviendrez qu'elle aurait plus d'éléments de succès et de durée qu'aucune autre. Les hommes sont intéressés à l'embrasser et à la conserver par égoïsme ou sensualité, et la femme sera toujours le meilleur soutien d'une religion qu'il ne lui sera permis ni de comprendre, ni de raisonner; le mystère lui plaît et l'attire; la soumission et le sacrifice ont aussi pour elle leur volupté. »

Le bonheur matériel, dont jouissent les habitants de l'Utah, n'est pas moins admirable que leurs doctrines et leurs mœurs. Ils cultivent un sol fertile; ils respirent l'air le plus pur; ils boivent l'eau la plus limpide; ils mangent les fruits les plus succulents; ils ont au centre de leur ville des bains d'eau chaude et d'eau froide[1], où ils peuvent cha-

1. Au centre de Salt-Lake-City se trouvent des sources d'eau sulfureuse et d'eau ordinaire chaude et froide, avec des établissements de bains très-confortables et gratuits.

que matin assouplir leurs muscles ; un peu plus loin ils peuvent retremper leurs forces en se baignant dans la mer — cette mer est un lac pittoresque. Ils ont encore d'autres jouissances ; dans un beau théâtre d'habiles acteurs jouent des pièces bonnes dans leur genre, qui leur font ressentir les émotions qu'ils préfèrent. Dans leurs temples ils écoutent à l'aise de belles symphonies. Ils jouissent avec calme et sénérité parce qu'ils ont confiance dans leurs vertus et qu'ils espèrent quitter ce paradis terrestre pour un autre ciel.

Quel est donc l'avenir de ce nouveau peuple de Dieu, dont les plaisirs calmes contrastent si étrangement avec les saturnales bruyantes de nos capitales, et dont la félicité semble incomparable?

Il y a vingt ans, ils ont mis une année de marche entre eux et les hommes que révoltaient leurs mœurs et leur prospérité. Il y a quelques années à peine, les déserts et les montagnes derrière lesquels ils étaient venus cacher leur bonheur paraissaient infranchissables. Le sol se refusait à nourrir le cheval et le cavalier ; l'Indien donnait la mort. Hier encore ils croyaient être assez reculés pour n'avoir pas à craindre la présence des impies, et aujourd'hui la locomotive siffle déjà à quelque cent milles

de leur retraite traînant après elle le scepticisme et la spéculation. Dans un an un Yankee ira bâtir sur les bords du lac Salé un grand hôtel, où le voyageur, qui traversera le continent américain, viendra se reposer des fatigues du voyage et du bruit des wagons. De là, on le mènera voir Salt-Lake-City, la ville polygame, comme aujourd'hui de Québec, on mène le voyageur à Lorette, le village indien. Les Mormons passeront à l'état de curiosité, c'est ce qui les tuera ; mieux vaudrait pour eux la persécution !

V

SINGULIÈRE PRÉOCCUPATION DES AMÉRICAINS.

Le sans-gêne des Américains (je leur demande pardon de ma franchise) mérite sa réputation, et leurs questions indiscrètes témoignent sans cesse de leur manque d'éducation.

Il est vrai que ces défauts, j'entends le sans-gêne et l'indiscrétion, m'ont peu frappé comme particulier ; aussi parlé-je ici comme sujet de l'empire

français, sûr que comme tel le lecteur sera de mon avis, quand il saura que les Américains ont la manie de demander aux étrangers des nouvelles.... devinez de qui? — du souverain qui les gouverne, comme d'une personne dont le décès serait attendu, désiré, à cause du gros héritage qu'elle doit laisser après sa mort. Ils adressent ces questions au voyageur stupéfait avec un sans-gêne et une brutalité inqualifiables. Vous allez en juger :

Pendant les longues courses à travers les États-Unis, mes compagnons de route découvraient mon origine au premier mot que je prononçais, et sept fois sur dix, dès qu'ils étaient édifiés sur ma nationalité que je ne pouvais leur cacher, faute de talent et d'habitude, sans crier gare, à brûle-point, ils me posaient cette question inouïe : « Le Napoléon vivra-t-il longtemps? » ou bien : « Qu'arrivera-t-il après la mort du Napoléon? » — Est-il possible d'être plus indiscret, plus grossier, plus inconvenant, et pour tout dire en un mot, plus embarrassant? Accabler par un silencieux dédain les auteurs de ces demandes inconcevables me parut d'abord le meilleur parti à suivre. Agissant ainsi, j'en étais quitte pour recevoir cinq ou six coups de coude, que *mon voisin* me donnait consciencieusement dans les

côtes afin de s'assurer si je ne dormais pas. Ensuite il se mettait à siffler et à chiquer pour se désennuyer, pendant que je réfléchissais en silence aux motifs qui portent l'Américain à se préoccuper du sort de la France, et surtout à s'informer de la santé de l'empereur plutôt que de celle du peuple français.

Que l'Américain s'intéresse à la France, cela n'a rien d'étonnant, elle est son ancienne alliée, la patrie de la Révolution et même de Napoléon Ier qu'il admire. Faire de l'Europe un seul Empire était une idée propre à plaire aux Américains, dont l'ambition est aujourd'hui de réunir tous les Etats du monde dans une vaste confédération. Mais que l'Américain, quand il s'inquiète du sort de la France, s'attaque directement et uniquement, de la manière la plus indécente, à la santé de l'empereur, et à la durée de sa vie, sans prendre aucun souci du peuple français, voilà qui t'étonne et qui te choque, candide et respectueux sujet du second Empire?

Oublies-tu donc, naïf citoyen, que tu as volontairement abdiqué, toi et les tiens, entre les mains d'un seul homme qui absorbe à lui tout seul l'existence politique de tous les Français?

On désigne un troupeau par le nom du berger,

une armée par le nom du général, et le peuple français par le nom de l'empereur. C'est avec lui qu'on compte, qu'on combat, et qu'on traite ; il dérobe la France aux yeux du monde qui, n'ayant de rapports qu'avec lui, n'aperçoit que lui. Le Napoléon vivra-t-il longtemps, signifie dans le langage américain : Quand la France apparaîtra-t-elle de nouveau à l'horizon politique? Qu'arrivera-t-il après la mort du Napoléon? veut dire : Sous quelle forme la France reprendra-t-elle ses droits? Sera-t-elle monarchique ou républicaine?

Voilà qui intéresse les Américains bien plus que nos querelles intestines. Que leur importe de savoir si nous avons la liberté d'écrire avec ou sans l'autorisation d'un ministre, de parler ou de nous taire, de nous réunir ou non, que ce soit à une époque ou à une autre, pour causer politique ou religion? Les journaux sont supprimés, les écrivains traînés en prison, notre domicile est violé, nous sommes battus par les sergents de ville; qu'y a-t-il là d'étonnant? Tous nos droits politiques sont à la merci d'un seul homme; nous ne sommes pas les citoyens d'une nation libre, mais les sujets d'un empereur qui rêve de fonder une dynastie sur les ruines accumulées de la liberté.

A l'approche des élections présidentielles, les vétérans de la politique menaçaient les électeurs imprudents d'un Napoléon, comme une mère attentive menace ses enfants des gendarmes et du cachot pour les empêcher de commettre une imprudence. L'un, M. Francisque Blair, candidat démocrate et conservateur à la vice-présidence des États-Unis, comparait Louis-Napoléon à Cromwell devant une innombrable assemblée. L'autre, M. Seward, alors secrétaire d'État et ministre des affaires étrangères d'un gouvernement ami, rappelait dans un discours fameux prononcé le 31 octobre à Auburn, *la faute commise par les Français en* 1848, *lorsqu'ils ont perdu leur nouvelle République en élisant un Bonaparte à la place d'un Cavaignac*. Plus loin parlant de la Révolution de 1789, il montrait comment *un despotisme militaire qui survit encore* avait bientôt succédé aux *plus brillantes constitutions*. C'est ainsi que le premier fonctionnaire de la grande République, notre amie, donnait la mesure de sa confiance dans le libéralisme de Napoléon III. Sous l'empire, il ne peut être question de liberté. Tous les Américains sont d'accord sur ce point, ils ne doutent pas non plus que, après l'empire, les Français ne soient libres à la manière des Américains,

et qu'ils n'adoptent la République comme forme de gouvernement.

Un jour, comme je parcourais en chemin de fer la distance qui sépare Saint-Louis de Cincinnati, un grand gaillard m'adressa la question habituelle : « Que deviendra la France après la mort de Napoléon ? » Ma foi, je lui ai répondu comme vous l'auriez fait, monsieur le député de la majorité : « Mais son fils ? »

A ces mots, il se mit à rire d'une façon très-impertinente, et comme je faisais mine de me fâcher : « Buvez une goutte de wiskey, dit-il en me tendant sa gourde, votre plaisanterie m'amuse, je ne l'avais jamais entendu faire ; » puis, reprenant sa gourde : « Je bois à la République française ! »

« Que ces Américains nous connaissent mal, dit alors avec un soupir un Français qui se trouvait là, et qui, je l'ai su depuis, avait émigré pour cause de condamnation politique. Ils ne croiraient ni à la République, ni à sa durée, s'ils savaient qu'en France il n'y a pas de citoyens, j'entends de gens soucieux de la chose publique. Chacun ne voit, je ne dirai pas son intérêt privé, il n'y aurait que demi-mal, mais que son avancement, qui ne se rattache par aucun lien, si fragile qu'il soit, à l'in-

térêt général. L'amour du gouvernement remplace l'amour de la patrie, et le gouvernement n'est lui-même qu'un perchoir sur lequel tout un chacun veut se jucher. Tous les bipèdes nourris de la graine universitaire veulent y avoir leur place. Le meilleur gouvernement est pour chaque Français le gouvernement qui lui sert un traitement. Les fonctionnaires sont bonapartistes pour conserver leurs places, leurs fils pour en avoir. Ceux qui ont eu des places sous Louis-Philippe et les fils de ceux-là sont orléanistes parce qu'ils espèrent de nouveaux traitements. Enfin ceux qui n'ont jamais rien eu que de l'ambition sont républicains, encore pour avoir une place. Chacun veut briller au premier rang, chacun veut commander. Voilà pour la masse éclairée de la nation ! Derrière est la multitude qui ne sait pas ce qu'elle veut, parce qu'elle ne sait rien, qui se laisse tromper, parce qu'on lui a toujours épargné le soin de veiller à ses intérêts, ou même de s'en rendre compte, qui se laisse séduire, parce qu'elle est ignorante. C'est à son instruction et à son émancipation qu'il faudrait songer, avant de songer à la République.

« Si vous donnez le nom de République au despotisme exercé par un ou plusieurs hommes qui se

diraient Républicains, il n'est pas douteux que nous puissions avoir la République aussi bien que l'Empire ; mais à quoi bon changer de maître, si la servitude reste la même ? Que nous importe que notre maître soit gentilhomme, bourgeois, avocat, ouvrier ou soldat ? L'important n'est pas de changer de monarques, mais de savoir se passer d'eux ; c'est là que le bât nous blesse. Nous ne pouvons échapper au despotisme pour deux raisons : la première, c'est que nos lois et nos règlements dépouillant le citoyen de toute initiative ont réduit son rôle dans la société à celui d'une machine incapable de se mouvoir elle-même ; la seconde, c'est que nous sommes harnachés pour être despotiquement gouvernés. Jusqu'au jour où nous aurons pris l'habitude de ne rien demander au gouvernement, j'entends pas un fonctionnaire, pas un gendarme, pas un prêtre, pas un instituteur, nous n'aurons pas la République, c'est-à-dire que les Français ne se gouverneront pas eux-mêmes ; et tant que nous laisserons une armée de douze cent mille hommes aux mains du pouvoir exécutif, nous aurons un Napoléon pour empereur au lieu d'avoir la République.

— Malgré tous vos beaux discours, répondit l'A-

méricain, je persiste à croire que la République doit succéder à l'Empire. Qu'en pensez-vous? » ajouta-t-il en s'adressant à moi.

Pour mettre d'accord les deux adversaires, je ne trouvai rien de mieux à répondre : « Oui, nous aurons la République, mais par déférence nous nommerons pour président Napoléon IV, à moins que l'on ne songe au comte de Paris ou à quelque autre prince de la même famille. »

VI

EXCITATION A LA HAINE ET AU MÉPRIS DU GOUVERNEMENT.

Les différentes capitales des États-Unis sont reléguées au second plan, si bien que leurs noms sont obscurs et presque inconnus. New-York que les Américains appellent la ville impériale n'est même pas capitale de l'État qui porte son nom. Chicago, la plus grande ville de l'Illinois, ne l'est pas davantage, pas plus que Cincinnati, la Nouvelle-Orléans,

et tant d'autres grandes villes. Seule, la capitale des trente-sept États et des neuf territoires de l'Union n'est pas inconnue.

Washington ressemble beaucoup à Versailles. Ces deux villes sont également mal situées, peu peuplées, peu commerçantes. Elles sont arrivées au même point par des voies différentes. Versailles a perdu la vie en perdant Louis XIV ; Washington en recevant le Congrès et le Président. Là le temps a réduit à ses justes proportions les vanités d'un gouvernement despotique. Ici l'intelligence des hommes a donné du premier coup au gouvernement les allures simples et modestes que doit avoir un serviteur de la chose publique.

Qui sait d'ailleurs si l'avenir ne réserve pas à ces deux villes la même destinée? Le jour où nous voudrons vraiment être libres, nous éloignerons les agents du gouvernement des grands centres de population, afin de décourager les ambitieux, et de soustraire les citoyens à toute pression ainsi qu'à toute séduction. Nous installerons à Versailles le Chef du pouvoir exécutif, les ministres, les Chambres et le reste. Paris deviendrait alors une ville démocratique. On transformerait les Tuileries en lieu de réunion publique sur le modèle de *Tamma-*

ny Hall ou de *Cooper Institute* à New-York. Cette transformation, qui n'est pas d'ailleurs plus impossible que celle du château de Versailles en musée, serait beaucoup plus utile. Sans compter que le gouvernement qui bâtit à nos frais tant de monuments dont nous avons si peu besoin, n'a donné jusqu'ici aux citoyens pour lieux de réunion que des casernes où, si nombreux qu'ils soient, ils causent de toute autre chose que de politique; ces palais cesseraient d'être un objet de coupables convoitises dès qu'ils appartiendraient à la foule.

Washington n'est situé ni dans un État, ni dans un territoire, mais dans le district de Colombie, dont les habitants ont été privés de certains organes essentiels à la vie politique. Citoyens cryptogames, assez semblables aux Français, ils n'élisent ni gouverneur, ni juge, ni député, et si à toute force ils veulent prendre part aux élections générales, ils sont obligés pour voter de se rendre dans un État voisin. Voyez la différence! En France, un fonctionnaire est avant tout un agent électoral; en Amérique, la seule présence d'un fonctionnaire empêche de voter.

Les Américains discutent les plus grandes questions politiques et sociales sur la place publique ou

dans leurs clubs, sans qu'aucun fonctionnaire, je ne dirai pas intervienne dans la lutte, mais même assiste à la discussion. Le gouvernement, qu'il soit représenté par un agent de police ou par un militaire, est également banni des réunions publiques; et pendant les élections, la seule présence dans une ville d'une poignée de soldats de l'armée fédérale suffirait pour annuler le vote.

On raconte à ce propos qu'à l'époque de la réélection du président Lincoln, le général Buttler usa d'un curieux stratagème pour assurer la sincérité du vote des New-Yorkais sans violer la loi. Les démocrates[1] de la ville impériale avaient formé le coupable projet d'user de violence pour tenir les républicains éloignés de l'urne du scrutin. Le ministre de la guerre, informé du complot, prévint le général Buttler qui campait alors avec ses troupes dans le voisinage de New-York. Grande fut la perplexité du général. Entrait-il dans la ville, il violait la loi; restait-il dehors, il compromettait l'indépendance des électeurs républicains moins nombreux et moins puissants que les démocrates. Il eut alors l'ingénieuse idée d'embarquer ses canons

1. Voir la note E.

et ses troupes sur des *ferryboats*, et pendant toute la journée des élections il navigua autour de New-York. Les démocrates gardés à vue par les canons de Buttler ne bougèrent pas, et les républicains purent voter pour Lincoln en toute liberté.

Voilà des précautions qui nous semblent puériles, habitués que nous sommes à vivre, à délibérer et à voter sous la surveillance de douze cent mille baïonnettes. Quand on devrait éloigner les troupes, on les consigne ; quand on devrait désarmer les soldats, on leur distribue des cartouches au su de tous. La période électorale que nous venons de traverser me dispense de preuves. Loin de garder l'attitude suppliante d'un prévenu convaincu d'abus de confiance, le gouvernement se présente à la barre armé de pied en cap. A Paris il emploie la force pour imposer silence à ses accusateurs ; en province il déchaîne contre les électeurs l'armée de ses agents, les poursuit jusqu'au fond des campagnes, profite de leur ignorance, les intimide, les séduit, finit par les gagner, mais son triomphe n'est pas celui de l'opinion publique et ne trompe que lui.

Si le résultat des élections aux États-Unis est toujours l'expression vraie de l'opinion publique, c'est que les fonctionnaires restent toujours neutres;

non par goût, par vertu ni par intérêt, mais par nécessité. Leur éloignement des grands centres politiques et aussi les lois les mettent dans l'impossibilité d'agir autrement. Certes, plus d'un gouverneur, et, à plus forte raison, plus d'un président — et je ne crois pas les offenser en le disant — ont dû songer à utiliser, pour se faire réélire, les ressources considérables dont ils disposent en vertu de la Constitution. C'est la crainte du châtiment plutôt que le patriotisme qui les a empêchés de faire l'essai d'un coup d'État et de nourrir l'idée flatteuse de fonder une dynastie. Les Américains partent de ce principe que l'homme n'étant pas parfait, sa faiblesse doit augmenter en raison directe de sa puissance. Ce sentiment porte les Français à rendre inviolables les puissants qui ne manquent pas de profiter de cette immunité; les Américains à multiplier les peines autour des mêmes personnages. Que si un fonctionnaire commet un crime ou une faute, il est traduit comme un vil malfaiteur devant les tribunaux, seuls gardiens possibles par tout pays des droits et de l'indépendance des citoyens. Loin d'être protégé par l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, il est justiciable de deux juridictions : comme parti-

culier, il peut être cité sans aucune autorisation préalable devant les tribunaux ordinaires; comme homme public et mandataire du peuple, devant des tribunaux administratifs créés à son intention[1].

Je suppose, par exemple, que le président donne l'ordre à un régiment de cavalerie de disperser un meeting ou, ce qui est absolument la même chose, un attroupement, il sera mis en accusation par la Chambre des représentants, et le Sénat, devenu pour la circonstance tribunal administratif, prononcera sa déchéance. Si, de plus, un ou plusieurs citoyens ont été maltraités par sa faute, il sera jugé et condamné par les tribunaux ordinaires.

J'ai toujours regretté qu'il n'en soit pas de même en France, notamment le 13 mai dernier.

Je passais paisiblement sur la place du Château-d'Eau vers onze heures du soir. — Survint une nuée de sergents de ville lancés à la poursuite de quelques électeurs qui avaient eu l'audace de crier : Vive Raspail! leur candidat favori. Violemment heurté par les protecteurs de l'ordre et gravement insulté, je me permis de faire observer à un brigadier que je ne faisais ni bruit ni mal. Un violent

1. Les tribunaux ordinaires jouent souvent le rôle de tribunaux administratifs.

coup de poing reçu sur la tête m'avertit aussitôt que j'étais dans mon tort. Je demandai alors comme une grâce qu'on voulût bien m'arrêter, on répondit à mes prières par des coups de poing et des coups de pieds, qui me prouvèrent une fois de plus la force du gouvernement. Évidemment ces malfaiteurs officiels obéissaient à des ordres supérieurs, car je ne les avais offensés en aucune façon, je ne les avais même pas troublés dans l'exercice de leurs honorables fonctions. Si donc le préfet de police, ou mieux, le chef de l'État, puisqu'il est seul responsable, avait été justiciable des tribunaux ordinaires, je l'aurais traduit sans délai en police correctionnelle; et j'aurais poursuivi sa condamnation devant toutes les juridictions pour avoir protégé l'ordre en me bousculant, la famille en brisant mes os, et la propriété en défonçant mon chapeau.

Mais qu'est-ce que l'opinion d'un humble citoyen jointe à celle des deux cent mille électeurs qui ont voté à Paris pour l'opposition radicale, ou plutôt qu'est-ce que l'intérêt général au prix du mécontentement que soulèverait l'abrogation de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII, parmi les cinq cent mille personnages qu'il protége aujourd'hui? Nos fonctionnaires savent bien que, si une loi

semblable venait à être votée par la nouvelle Chambre, ils récolteraient bientôt plus de condamnations que d'honneurs; qu'une fois entré dans cette voie funeste on ne s'arrêterait plus, que les décorations deviendraient plus rares, les traitements plus minces, les logements plus modestes. Je vois d'ici toutes ces belles préfectures transformées en *Halls* et en *Clubs* comme les Tuileries, excepté peut-être celle de Versailles qui, bien qu'elle ait coûté plusieurs millions au département, ce qui est beaucoup pour loger un fonctionnaire, deviendrait l'auberge des chefs du pouvoir exécutif. Que d'ambitions déçues, de vanités blessées et aussi de démissions données, si le sytème américain venait à être appliqué chez nous! Aux États-Unis, tout citoyen est insolent au point de se croire supérieur au magistrat qu'il a élu, tout comme un créateur doit se croire supérieur à sa créature. S'il obéit, c'est qu'il entend se soumettre à lui-même. Ne lui demandez rien au delà d'une soumission hautaine et consentie d'avance. Il méprise ceux qui font métier de briguer les places et de les occuper. Pour rien au monde il ne consentirait à avoir pour les agents du gouvernement ce respect idiot qui est un des traits les plus

vilains de notre caractère national. Aussi arrive-t-il que méprisés par les électeurs, les fonctionnaires ne se respectent pas eux-mêmes. Cela s'est vu, et se voit. Les Américains se préoccupent bien de ces détails! Que leur importe la considération personnelle dont peut jouir un fonctionnaire? N'aliène-t-il pas sa personnalité le jour où il accepte un mandat du suffrage populaire? Qu'il prenne avec le parti qui le porte au pouvoir des engagements formels, et les électeurs satisfaits ne demandent rien de plus. On n'attend des fonctionnaires ni dignité, ni vertu. On n'exige d'eux que des services. Valets de l'opinion publique, ils ne gouvernent pas, ils obéissent.

Qui le croirait? la mise en quarantaine des pouvoirs exécutif et législatif, à Versailles ou ailleurs, l'abrogation de l'article 75 de la constitution de l'an VIII, etc., etc., rencontrerait chez nous, j'en suis sûr, beaucoup d'autres adversaires que les fonctionnaires. Toi-même, ami lecteur, n'as-tu pas fait cette réflexion, qu'imiter les Américains dans les différentes circonstances où je les ai montrés depuis le commencement de ce volume, ce serait supprimer le gouvernement? N'as-tu pas été saisi d'effroi à cette seule pensée? Car je te crois trop

bien élevé pour ne pas être de ceux qui s'imaginent qu'un gouvernement fort peut seul garantir l'ordre, et la possession paisible de la propriété.

Avoue cependant que le gouvernement protége l'ordre au point de faire illusion aux gens les mieux disposés à tout croire. Nous l'avons vu à ces dernières élections de 1869 mettre toute sa police sur pied pour empêcher les électeurs de crier « Vive.... » Mets à cette place le nom d'un député quelconque de la Seine. Le déploiement de forces inusité attirant les gamins, et les curieux augmentant le désordre, il appelait l'armée à remporter sur d'inoffensifs bourgeois attirés par l'éclat des casques, bien plus que sur des perturbateurs, une victoire aussi chèrement achetée que peu disputée. Le lendemain dans tous les chefs-lieux des départements la presse officielle et officieuse apprenait à la France étonnée qu'elle avait été *sauvée* par l'énergique attitude de son gouvernement. Il avait rétabli l'ordre que sa maladresse avait contribué à troubler. Le récit de ces batailles dont les victimes sont enfermées au poste sans tambour ni trompettes fera pendant longtemps les délices des provinciaux assez illettrés pour élire des députés officiels; braves gens, qui croyant le sous-préfet

sur parole, voient dans les députés de l'opposition autant de spoliateurs qui se sont partagé à l'avance toutes leurs propriétés.

Nous avons vu le même gouvernement déguisé en commissaire de police dissoudre des réunions paisibles sous prétexte qu'on l'y attaquait. Comme si un gouvernement n'était pas par nature sujet à la critique, à la discussion, voire même à la calomnie! En pareil cas c'est troubler l'ordre que d'imposer le silence.

Aux États-Unis, où le peuple gouverne, il est très-calme; il ne bat personne, il ne charge pas davantage, et ne conduit jamais un électeur en prison pour cris séditieux. Plus heureux que dans ma patrie, je n'y ai pas reçu une chiquenaude pendant la période électorale.

J'ajouterai, au risque de me faire conspuer, qu'un gouvernement fort n'est pas plus nécessaire pour garantir la possession paisible de la propriété que pour protéger l'ordre.

Les Américains, plus jaloux de posséder qu'aucun autre peuple, n'ont jamais songé à fortifier le pouvoir. Ils sont arrivés à la sécurité sans troupes et sans gendarmes, précisément parce qu'ils n'ont pas de gouvernement fort.

On se sert chez nous du socialisme[1] comme d'un épouvantail pour rallier les honnêtes bourgeois au principe d'autorité. Fortifier le pouvoir, augmenter ses prérogatives, voilà pour nous le grand remède. Hors de là point de salut, ni de sécurité. — Mais c'est tout autrement, disent les Américains, qu'il faudrait procéder. Comment! vous dépouillez le citoyen de toute initiative, vous démolissez et rebâtissez sa maison sans le consulter, vous changez à votre guise le lieu de ses promenades, vous construisez ses écoles, ses théâtres et ses temples, vous dépensez son argent et son sang sans prendre son avis, vous contrôlez ses actes, ses paroles, ses pensées, vous veillez à sa sûreté, à sa gloire, à son alimentation, et vous lui laissez le soin de sa subsistance; cela n'est pas juste! Ce citoyen, s'il est pauvre, a le droit d'exiger sinon la richesse, au moins une part de votre fortune. L'État est déjà banquier, marchand et maçon, qu'il soit aussi nourrisseur! Les socialistes ne demandent pas autre chose, et

1. Je prends ici le mot socialiste dans le sens de *socius* des Latins. Il est bien entendu que dans le sens nouveau qu'on paraît vouloir donner à ce mot, je suis plus socialiste que qui que ce soit, si, comme d'aucuns le prétendent, socialiste veut dire qui demande des réformes sociales.

ils sont logiques. Ils ne font que tirer la conclusion des prémisses que vous avez posées.

Les Américains sont si bien persuadés qu'un gouvernement fort est un fléau, ennemi permanent de l'ordre, de la propriété, du progrès, qu'ils encouragent tous les peuples qui se révoltent, et leur tendent la main.

Ils ont remplacé leur première devise : *Rebellion to tyrants is obedience to god*[1] par cette autre : *Novus ordo sæculorum*[2], mais leur aversion pour le despotisme est la même qu'aux premiers jours. Tout récemment nous les avons vus soutenir les fenians d'Irlande contre l'aristocratie britannique, les Crétois contre le sultan, les libéraux espagnols contre les Bourbons, et les Cubains contre les Espagnols. La première nation d'Europe qui aura le courage d'être libre trouvera dans les Américains de puissants alliés. A défaut d'armées permanentes, elle aura pour se faire respecter l'alliance de la grande République.

Le vrai remède à opposer au socialisme et à tous les fléaux en Isme serait de laisser aux citoyens la

1. Se révolter contre les tyrans, c'est obéir à Dieu.
2. Une ère nouvelle.

responsabilité de tous leurs actes, et pour cela de leur donner la liberté tout entière, sans en contrôler l'exercice, ce qui la rend illusoire et dangereuse. Alors il ne viendrait plus à l'idée de personne de créer un pouvoir unique, qui, absorbant toutes les forces de l'humanité, serait à la fois l'unique propriétaire et l'unique dispensateur de toutes les richesses. Mais à qui s'adresser pour obtenir cette salutaire restitution des droits naturels? Attendre d'un gouvernement qu'il se dépouille lui-même serait le comble de la folie! Quant aux citoyens, sont-ils capables de revendiquer ce qui leur appartient de droit, quand tout conspire pour étouffer chez eux le moindre sentiment d'initiative? — Les institutions politiques et les lois civiles?

VII

SINE LEGE LIBERTAS.

Un négociant de mes amis me fit entrer dans un bureau, où un agent de change qui avait fait faillite le matin même avait donné rendez-vous à ses créanciers. Ils étaient déjà réunis quand il arriva tout essoufflé :

« Gentlemen, s'écria-t-il aussitôt, je ne puis offrir ni cinquante, ni vingt pour cent, à peine dix ou cinq. Si vous usez de vos droits, je vais être

chassé de la Bourse, si au contraire vous m'accordez ma *discharge*, je puis gagner aujourd'hui même dix mille dollars.

— Accordé ! répondirent en chœur les créanciers, venez prendre un drink. »

« Dans un quart d'heure, observa mon compagnon, vous pourrez voir cet agent de change à la Bourse. Ce matin il a fait faillite, il peut ce soir gagner une fortune. C'est ainsi qu'à New-York se traitent les affaires.

— Dans un pays, dis-je à mon tour, où la faillite est aussi légèrement traitée, les affaires doivent offrir bien peu de sécurité.

— Elles en offrent autant qu'ailleurs, répliqua l'Américain, si ce n'est plus. Nous ne songeons jamais à exploiter la générosité de nos compatriotes. Encouragés, aidés, l'homme ou la compagnie qui ont éprouvé des désastres, se relèvent le plus souvent, et n'ont garde d'oublier ce qu'ils doivent à leurs créanciers. Les Américains savent rester honnêtes, disposer de leur fortune, comme de leur personne sans avoir recours à l'État.

— A propos, d'où vient que l'État n'assure aux enfants aucun droit sur les successions de leurs pères et mères ? Serait-ce par hasard dans le but

de prévenir le morcellement des fortunes, et d'empêcher que les magasins et les usines soient vendus par voie judiciaire, à la mort de leurs propriétaires ? Ce serait là, convenez-en, une étrange préoccupation pour un peuple démocratique comme vous l'êtes.

— Aussi songeons-nous peu à transmettre à l'un de nos enfants des héritages intacts, mais beaucoup à ne sacrifier à l'État aucun de nos droits, surtout celui de tester, le plus précieux de tous. Et en effet pourquoi l'État disposerait-il des biens d'un individu après sa mort, plus que de son vivant ? La volonté du citoyen mort ou vif doit subsister tout entière. D'ailleurs, si la liberté des testaments présente un avantage au point de vue social, ce n'est pas, croyez-le bien, de protéger la grande propriété, et de favoriser les entreprises à long terme, mais d'empêcher que l'État ne crée sous un prétexte quelconque un droit démoralisant au profit d'un citoyen sur la fortune d'un autre, fût-il son père. L'enfant qui n'a plus aucune réserve à espérer, ne compte plus pour vivre que sur ses propres forces, et au lieu de les gaspiller, il les utilise dès son adolescence au profit de la société. De son côté, le père dégagé de l'obligation de laisser à

son fils ce qu'il possède, ne peut plus exiger de lui une obéissance aveugle. Il perd le droit de contrarier ses inclinations, en recouvrant celui de tester. Il est forcé de lui laisser gagner sa vie à sa guise, et se marier à sa fantaisie.

— Et voilà les résultats dont vous faites gloire ? Oubliez-vous donc qu'avant vingt-cinq ans l'homme est incapable de juger sainement de ses intérêts ? Que deviendraient la famille et la société dont elle est la base, si la loi ne mettait les jeunes gens dans l'impossibilité de se marier avant vingt-cinq ans sans le consentement de leurs pères et mères ?

— Ainsi à votre avis ce n'est pas les parties contractantes, mais l'État qui doit décider de l'opportunité du mariage. Non content de disposer de ma vie, de ma fortune, il faut encore qu'il règle les élans de mon cœur, et pourtant de quel droit mon père serait-il meilleur juge de mes sentiments que moi-même ? C'est peut-être un vieillard, il a des préjugés de caste, des préjugés de famille, par-dessus tout il est entêté. Jaloux de son autorité, il ne veut point consentir. D'ailleurs j'aime et je suis aimé. Je ne veux ni ne puis attendre. Qu'arrive-t-il ? car je suppose que la violence de mon amour l'emporte sur l'habitude de la soumission : ou je me

marie, et mon père blessé de voir sa volonté méprisée, s'adresse aux tribunaux, qui frappent mon mariage de nullité; ou bien n'osant pas braver l'autorité paternelle, je fais, comme il arrive souvent, d'une honnête fille ma maîtresse, et alors le monde la rejette et la méprise; puis plus tard je l'épouse, augmentant ainsi le nombre de ces faux ménages d'où l'estime réciproque est bannie, pour être remplacée par le dégoût.

« Si au contraire je suis moins passionné que bien élevé, c'est-à-dire soumis, — à quelque classe d'ailleurs que j'appartienne, — j'attendrai patiemment que mon père et ma mère aient combiné avec leurs vieux amis un mariage de convenance. Ils me jetteront dans les bras une petite fille que je n'aurai jamais vue, et, marié pour ainsi dire de force, je n'aurai d'autre ambition que de sortir de mon ménage comme jadis du collége; à moins qu'en attendant le choix tardif de mes parents je n'aie acheté au prix de ma santé le droit de faire acte de virilité. Chacun sait quelles sont les conséquences de semblables unions, mais personne ne songe à savoir gré au Code civil des bonnes fortunes qu'il procure.

« En Amérique, nous n'avons pas de lois sur le

mariage. Excepté dans l'Ohio, où l'homme doit avoir dix-huit ans, et dans le Massachusset dix-sept, dans tous les autres États ou territoires, chacun est libre de se marier à quatorze ans. Seulement, comme nous n'avons pas coutume de doter nos filles, et qu'elles ne peuvent fonder aucun espoir sérieux sur nos successions, avant de se marier, les jeunes gens commencent par gagner leur vie. Ils prennent un métier avant de prendre femme. Le consentement des deux époux et leur cohabitation suffit pour établir le mariage. Si de plus, ils ont eu la précaution de déclarer devant un témoin qu'ils se prenaient réciproquement pour mari et femme, le mariage est parfait. Aucune qualité d'ailleurs n'est exigée de ce témoin. Le plus souvent les fiancés ont recours à un prêtre (clergyman) ou à un officier public (mayor), mais c'est pure fantaisie de leur part. Aucune cérémonie n'est nécessaire. Dans le Connecticut seulement, et dans le Maine, les époux doivent déclarer leur intention de se marier à la maison de ville. En somme, l'on se marie ici avec qui l'on veut, quand on veut, et comme l'on veut.

— Et l'on divorce de même. Avec toutes vos libertés de tester, de vous marier, de divorcer, la

morale est à toute heure publiquement outragée. Hier encore, j'ai dîné à New-York Hôtel, en face d'une dame qui possède dans cette ville trois ex-maris vivants, et fait très-bon ménage avec le quatrième. Chaque jour, ils se rencontrent dans la rue, à l'hôtel, au théâtre, ou ailleurs. C'est un affreux scandale !

— Je reconnais bien là votre amour pour la vertu et pour les bonnes mœurs. Qu'une femme divorce, vous contenez à peine votre indignation, qu'elle soit adultère, vous battez des mains. La femme américaine divorce, quand la Parisienne prendrait un amant, voilà toute la différence !

— Au moins, à Paris, l'adultère se cache, tandis que chez vous, le divorce s'étale. L'autre jour, à mon arrivée à Chicago, j'ai été assailli par une bande de gamins qui m'offraient des cartes d'avocat en criant : Monsieur désire-t-il un divorce? — Par ici, monsieur, un divorce en quinze minutes ! Un joli divorce garanti, monsieur ! — Voilà où vous amène votre liberté. Le divorce admis par vos lois, est passé dans vos mœurs. Dissoudre les mariages devient une industrie qui fait une scandaleuse publicité. Un divorce se vend sur la voie publique comme un cigare et du feu, sans plus de cérémonie,

pour la plus grande édification des passants, et le plus grand repos des familles.

« L'exemple des Américains est la preuve qu'il est impossible que la morale triomphe, si l'État ne s'érige pas sans cesse en juge sans appel de l'intérêt des particuliers.

— Et par conséquent supprime le divorce comme a fait le législateur de 1816 ?

— Sans doute !

— Mais songez donc que c'était créer une situation impossible...

— Seulement à la femme délaissée ou maltraitée, mais...

— Mais c'étaient des hommes qui légiféraient, qu'avaient-ils à s'inquiéter des femmes ?

— Vous n'êtes pas sérieux !

— Si pour être sérieux, il faut admettre la justice qui au lieu de protéger la femme contre le déshonneur, la pousse au libertinage et à l'adultère, je l'avoue, je ne suis pas sérieux ! Eh quoi ! si une femme abandonnée par son mari trouve un honnête homme qui l'épouse, elle est condamnée à la prison ; si au contraire, elle entre dans une maison de prostitution, elle est protégée ; et la législation qui sanctionne de telles injustices trouve encore des

admirateurs? Pour ma part, je le proclame, je préfère le divorce, souvent nécessaire, et toujours moins immoral que les effets produits par la législation contraire !

— Et en quoi, je vous prie, le divorce peut-il être favorable aux bonnes mœurs ?

— En diminuant le nombre des célibataires et des prostituées.

— Où voyez-vous cela ?

— Ici même, à New-York, sans chercher plus loin. Sur deux mille prostituées, on compte, dans cette ville où les protestants sont dix fois plus nombreux que les catholiques, 960 protestantes et 970 catholiques romaines.

« D'où vient cette prodigieuse différence de moralité entre deux sectes dont les doctrines diffèrent si peu? De plusieurs causes sans doute, mais entre autres de ce que les protestants admettent et pratiquent le divorce, tandis que les catholiques le condamnent. Ils n'osent pas divorcer, crainte d'offenser leurs prêtres. La moitié des prostituées se recrute ici parmi les femmes mariées, réduites pour la plupart au désespoir par la conduite de leurs maris; préférant l'infamie qui se pardonne au courroux implacable d'un confesseur, elles se prosti-

tuent, plutôt que de braver ouvertement les lois religieuses. Se prostituer n'est qu'une faute, rester honnête en divorçant est une protestation qui exige un certain courage et une certaine indépendance de celle ou de celui qui la fait.

— N'importe ! admettre le divorce, c'est sacrifier l'intérêt des enfants, et le plus souvent pour satisfaire les coupables caprices de leurs pères et mères.

— S'il en est ainsi, pourquoi, condamnant le divorce, permettre le mariage au veuf et à la veuve qui ont des enfants d'un premier lit ? Que le mariage soit rompu par la mort ou par le divorce, la position des enfants est à peu près la même. D'ailleurs, le véritable intérêt des enfants est, avant tout, d'être légitimes. C'est pourquoi il faut admettre le divorce, sans lequel le concubinage est nécessaire et l'adultère inévitable, rechercher la paternité et punir, comme nous faisons, le séducteur, sans que la jeune fille séduite soit obligée de fournir la preuve de sa grossesse ou de la naissance d'un enfant.

— En résumé, dis-je à mon interlocuteur pour clore la discussion, vous trouvez défectueuses la plupart de nos lois.

— Je leur reproche surtout d'être trop nombreuses et de contraindre sans cesse le citoyen, sans aucun profit pour la société, au point d'émousser chez lui tout sentiment d'indépendance et d'initiative. Enfant, la loi lui défend de quitter la maison paternelle avant vingt et un ans; homme, la loi lui défend de se marier avant vingt-cinq ans; marié, la loi lui défend d'épouser une autre femme si la sienne est adultère; s'il renvoie son épouse, la loi le condamne au célibat ou au concubinage; s'il la garde auprès de lui, la loi lui attribue, malgré ses protestations, tous les enfants qu'il peut plaire à sa femme de lui donner. A son lit de mort, enfin, la loi se chargera de tester pour lui. Ajoutez à cela que la loi dispose de sa vie comme soldat, de sa fortune comme contribuable, et vous conviendrez avec moi que des citoyens habitués à ce despotisme légal doivent aisément se soumettre au despotisme d'un soldat, d'une assemblée ou d'un aventurier. »

VIII

MŒURS DÉMOCRATIQUES.

« Depuis combien de temps êtes-vous en Amérique? dis-je à un coiffeur français célèbre par ses talents.

— Ah! monsieur, ne m'en parlez pas, depuis vingt-cinq ans!

— Vous paraissez regretter ces vingt-cinq années, comme s'il était possible de ne pas être heureux dans ce beau pays.

— Pour le pays, monsieur, il n'est pas mal, mais pour les habitants, c'est pitié de vivre avec ces gens-là! — Croiriez-vous, monsieur, qu'il n'y a pas ici plus de six ou sept jeunes gens bien, des jeunes gens qui se fassent coiffer. Tous les autres sont de grossiers personnages qui n'écoutent les conseils de personne et ne songent qu'à leur intérêt. »

De là il se mit à en débiter sur le compte des Américains plus que je ne saurais en écrire ici.

L'opinion de ce coiffeur m'a frappé. N'est-ce pas ainsi que la plupart des Français jugent les Américains, honteux qu'ils sont de ne pas trouver chez eux nos faiblesses? Oui! il faut en convenir, les jeunes gens américains ne se laisseraient pas enivrer par l'encens banal que brûlent à nos nez les coiffeurs, les garçons de café et les courtisanes. On ne rencontre pas chez eux ce troupeau de petits crevés qui se laisse tondre en riant avec un chevaleresque sang-froid, pour le simple plaisir de s'entendre appeler: *Monsieur le comte* ou *Mon bébé adoré*. — Mais aussi le peuple ne se laisserait pas enivrer par le son harmonieux de périodes sonores ni fasciner par l'apparition inattendue d'un aigle mécanique. Vous auriez beau secouer à ses oreilles le chapeau chinois de la gloire, il passerait son che-

min. Le Français, gentilhomme ou manant, quand il est flatté, ne se demande ni pourquoi ni comment, il se laisse séduire, il paye. L'Américain, trouvant peu de plaisir à être dupé, est plus défiant; il soupçonne toute courtisane d'en vouloir à sa bourse et tout ambitieux de viser à sa liberté. Si vous lui demandez son vote, il vous dira : « Quel intérêt ai-je à voter pour vous? Êtes-vous homme de parole et que promettez-vous? Est-ce la paix? Est-ce la guerre? Sont-ce les impôts écrasants ou légers? Sont-ce les tarifs protecteurs ou libre-échangistes? » Et si, pour répondre à toutes ces questions, vous lui jetiez à la face un nom célèbre, il vous rirait au nez; que lui importe votre nom? il se soucie fort peu de servir d'instrument à votre ambition; il ne voit et n'entend que son intérêt.

En dehors de la politique, vous verrez l'Américain se laisser prendre aux appâts les plus grossiers; s'il aperçoit dans une spéculation la moindre chance de bénéfice, il y jettera volontiers tous ses capitaux. Les hasards de la spéculation, et l'appât du gain matériel l'attirent et l'aveuglent souvent. Même il fera complaisamment la fortune d'un dentiste, d'un pédicure, ou d'un spirite. Que lui en coûte-t-il? quelques dollars! Mais, ne vous y

trompez pas. Autant il paraît généreux dans la vie privée, autant il est égoïste et sceptique dans la vie publique. Il semble qu'il éprouve une certaine jouissance à compromettre des intérêts mesquins, réservant tout son bon sens et tout son sang-froid pour les circonstances où son bien-être, sa dignité et sa liberté sont mis en discussion. Il pourra faire la fortune d'un Mengin, d'un Home ou d'un Barnum [1], mais jamais d'un charlatan politique.

Parmi les jeunes gens américains, ceux qui ne trouvent aucun intérêt à être frisés, et ils sont nombreux, ne tiennent aucun compte du chagrin qu'ils causent aux coiffeurs, ni du mépris dont ils les accablent. Ils se coiffent eux-mêmes. Erreur capitale sans doute, aussi bien que de se gouverner soi-même; mais, comme ils se gouvernent, ils se coiffent. Tous ils sont bien coiffés, tous ils sont bien mis.

1. On sait que le fameux Barnum est aujourd'hui sénateur.

Dans notre société démocratique et égalitaire, l'habit et la blouse, le frac et l'uniforme, sont autant de costumes spéciaux à autant de classes divisées par l'envie, quand ce n'est pas par la haine. Les fonctionnaires ont la livrée, les soldats l'uniforme, les prêtres la soutane, les magistrats et les avocats la robe et la coupe de la barbe. Se raser, se tonsurer, se costumer, voilà le grand souci des classes intelligentes. Chacun veut porter une marque qui le désigne bête de tel ou tel troupeau, et le distingue de la vile populace.

En Amérique, personne ne songe à se distinguer. Le prolétaire s'habille comme le banquier, et le banquier comme le prolétaire. J'en eus la preuve dès la première soirée que je passai dans un théâtre des États-Unis.

A côté de moi se trouvait un jeune homme bien mis, avec une redingote boutonnée, une cravate longue, des gants gris perle, et des bottes vernies. Je l'avais vu quelque part, mais je ne pouvais deviner où. Était-ce en Amérique ou en Europe? — Je vous le donne en mille. — C'était en chemin de fer. Il se promenait d'un bout à l'autre du train, offrant aux voyageurs des livres, des journaux, des guides, puis des pêches, des bon-

bons détestables dans une jolie boîte, des chansons patriotiques, des portraits de Grant, des cigares, du feu.... Que sais-je? Je l'ai vu ramasser sur la table d'un buffet un journal oublié par un voyageur et me le vendre cinq sous! Durant la semaine, il fait un métier lucratif, mais assez peu distingué. Le samedi soir, il devient *gentleman* et ne serait pas déplacé parmi les gens les mieux élevés. Il en est ainsi chaque semaine, depuis le samedi à quatre heures jusqu'au dimanche soir. Dans la même salle de spectacle j'aperçus le conducteur du même train accompagné d'une dame en chapeau blanc. En France les marchands de journaux et les conducteurs de train n'ont point de beaux habits et ne vont point chaque semaine au théâtre; cependant les chemins de fer et les journaux sont trois fois plus chers! Je livre cette remarque aux méditations de nos économistes.

On n'a jamais pensé aux États-Unis qu'un homme, grâce au métier qu'il exerce ou à la position qu'il occupe, puisse être considéré comme supérieur à un autre homme. L'ouvrier se dit l'égal du patron et le domestique du maître. Il n'est pas plus vil que lui. S'il fait scrupuleusement sa besogne,

c'est qu'il s'y est engagé librement ; sa tâche accomplie, il fréquentera les mêmes lieux que son maître et lui serrera la main.

Il ne faut pas croire pour cela qu'on soit plus mal servi en Amérique qu'ailleurs. Au contraire. Mais le maître a plus d'égards pour le serviteur, et le serviteur pour le maître. Gens du même monde et de la même valeur, ils sont polis l'un pour l'autre, et se font mutuellement des concessions. Ainsi, pour citer entre mille un exemple de ces rapports courtois, j'allai un dimanche demander à dîner à une jeune femme très-riche, très-élégante, très-coquette même, qui a fait longtemps l'ornement de nos salons les plus aristocratiques, et qui aujourd'hui habite à New-York un des plus jolis hôtels de la cinquième avenue, où ils sont tous jolis. Elle s'excusa ; et comme ce refus me semblait singulier, elle m'expliqua qu'il n'y avait rien de blessant pour moi, mais qu'elle avait dîné, comme c'est l'usage, à deux heures de l'après-midi pour laisser à ses domestiques une entière liberté pendant la soirée du dimanche. Elle ajouta que c'était là une des conséquences obligées des mœurs vraiment démocratiques.

Donc tous les métiers sont également respec-

tés. Et à ce propos une question : Que fait en France un gentilhomme ruiné? Il s'endette d'abord, puis il s'engage, ou plus souvent s'adresse au gouvernement pour obtenir une place. En Amérique, il ne s'adresse à personne, il gagne sa vie par lui-même. Il se fera commis, terrassier, décrotteur au besoin, ou conducteur d'omnibus. Vous croyez que je plaisante. Eh bien! Allez à Charleston ! Vous verrez là un jeune homme très-distingué, fils d'un riche planteur, dont la famille remonte au temps de la première émigration. Ses ancêtres étaient les cadets d'une des plus grandes maisons d'Angleterre. Ce jeune homme a été élevé au milieu du luxe le plus aristocratique, il a fait ses études en Europe, et, tout bachelier ès lettres qu'il est, il remplit à Charleston les fonctions de conducteur d'omnibus. Il ne rougit point de son métier et ne s'en plaint pas. Si vous le connaissez il vous tendra la main sans affectation et vous contera ses voyages à travers le vieux monde. Il veut regagner par le travail une fortune qu'il a perdue, parce qu'elle avait pour origine une injustice : l'esclavage. Vous en penserez ce que vous voudrez, mais pour ma part, je suis d'avis qu'il est aussi digne d'être conducteur d'omnibus que de solliciter

une place de sous-préfet ou de redorer son blason par un mariage sans amour.

Vous n'êtes pas de cet avis ; je le comprends sans peine ; car, moi aussi, j'aurais trouvé mauvais que ce jeune homme ne s'adressât pas pour vivre au gouvernement, si je l'avais rencontré le lendemain de mon arrivée aux États-Unis ; mais, dès à présent, après un court séjour, je l'approuve. Désormais, quand je reporte mes regards vers la France, les carrières du gouvernement m'apparaissent comme un grand mât de cocagne bien savonné dont la couronne serait garnie de brillantes attrapes. Chacun veut y monter, mais à moitié chemin la plupart retombent exténués et dégoûtés. Quant aux habiles, assez heureux pour saisir un de ces bibelots couverts de clinquant, ils s'aperçoivent bientôt que sous une couche de papier doré, ces objets, point de mire de toutes les convoitises, ne contiennent qu'une désillusion.

Mais le bonheur n'est pas là-haut, braves gens ! ceux qui en sont revenus vous le diront. Cet uniforme qui, vu d'en bas, paraît un costume de prince, n'est le plus souvent, vu de près, qu'une livrée de laquais. Demandez à ce fonctionnaire s'il est plus heureux parce que sa malle renferme un habit

brodé et un pantalon à bande d'argent? Son dîner est-il meilleur et sa femme plus aimable? Tout au contraire; car au lieu de songer à son dîner et à ses enfants, sa femme rêve du bal de M. le préfet. Elle a un jour pour recevoir, elle n'a pas un instant pour son mari et sa famille.

Et vous, brillant époux, étranglé que vous êtes dans une cravate blanche, fatigué de poser, de mentir et de vous courber, êtes-vous vraiment heureux? Avez-vous même de quoi vivre? Et ne direz-vous pas à vos enfants, si vous en avez: « Foin des places, des broderies, des décorations, des bals et des visites; entre dans le commerce, mon ami, ou dans l'industrie, invente, fabrique, vends, fais tout ce que tu voudras, sois marchand, cultivateur, architecte, peintre en bâtiments si tu veux, mais pas fonctionnaire! Ne te laisse pas fasciner par l'éclat de ces colifichets qui brillent au faîte du mât de cocagne; gagne ta vie sans rien devoir à personne, produis au lieu d'être un rouage inutile. A ce prix tu auras un bon rôti, une femme et des enfants qui seront bien à toi, et tu seras heureux! »

Mais non! vous ne tiendrez pas un pareil langage. L'éclat de votre ruban rouge vous aveugle. Puisque la loi vous oblige à laisser votre fortune à

vos enfants, vous leur transmettrez aussi vos illusions. Eh! pourquoi seraient-ils plus heureux que vous? Ce serait de leur part un manque de convenance et de respect. Disons le mot : ce serait immoral! Parbleu! vous avez raison! Il faut que ces petits garnements grimpent au mât de cocagne, et pour leur apprendre de bonne heure la gymnastique officielle, mettez-les au collége! Ils y seront malheureux, vous le savez, ils n'éprouveront dans la vie que déceptions et déboires, mais, qu'importe? avant d'être père, on est d'abord fonctionnaire.

Comme il est curieux cependant que parmi les Français, la nation la plus spirituelle qui soit au monde, tant de gens s'imaginent ne pouvoir être heureux qu'en servant le gouvernement! Il suffit aux Américains d'être libres et citoyens pour être satisfaits. Là se borne leur ambition politique. Ils n'échangeraient pas ces qualités contre celles de ministre ou de sénateur. Ceux que les exigences de la vie publique appellent à remplir les fonctions de général, de député, ou de gouverneur ne se croient point supérieurs à leurs compatriotes parce qu'ils ont un titre en plus et leur indépendance en moins. La simplicité des Américains comme fonctionnaires

dépasse même toute croyance, et je veux à ce sujet vous raconter en détail la visite que je fis un soir au gouverneur de l'État de X. J'étais accompagné d'un général, d'un sénateur, et d'un autre gouverneur. Nous entrons sans être introduits dans une maison de modeste apparence. Nous traversons un vestibule, nous montons un escalier, nous prenons une lampe dans l'antichambre et nous pénétrons dans le salon. Monsieur le gouverneur dort étendu sur un sofa, la tête appuyée sur un oreiller et les pieds nus. Il se réveille, se frotte les yeux et se lève. Les présentations ont lieu, il serre la main à chacun des visiteurs, en leur adressant l'inévitable question : « How d'you do, sir? » Il se rassied, met tranquillement ses chaussettes, entre dans ses pantoufles, prend dans la poche de son gilet une tablette de tabac dont il casse un morceau avec ses dents, crache à trois reprises, et entame la conversation. Il avait été nommé par le parti radical alors au pouvoir, et comme je lui demandais ce qu'il pensait des prochaines élections dont dépendait aussi sa place :

« Dame! me répondit-il, je ne sais pas (well, I do'nt know), j'ignore même si les électeurs de l'État que je gouverne sont aujourd'hui républi-

cains ou démocrates. A vrai dire, cela m'inquiète peu et je ne m'en occupe pas; comme particulier, j'ai bien une opinion, mais je la garde; comme gouverneur je suis d'avis que celui de Grant ou de Seymour qui convient le mieux au pays est celui qui a le plus de partisans. Autrement ils sont bons tous les deux et on ne connaîtra le meilleur qu'au jour des élections. »

Que vous semble de ce gouverneur? Qu'il est un grossier personnage? J'en conviens, mais d'où vient qu'en sortant de chez lui je ne pus m'empêcher de murmurer tout bas : Que ses électeurs l'ont bien choisi! c'est un fonctionnaire modèle! puissent tous les gouverneurs lui ressembler et aussi nos préfets! mieux vaudrait les voir chiquer et s'occuper moins d'élections!

IX

MŒURS DÉMOCRATIQUES (SUITE).

—

LE THÉATRE.

La disposition de la salle est très-démocratique. Il n'y a de loges couvertes que les avant-scènes et le plus souvent aucune autre espèce de loges. Les spectateurs, aussi nombreux que dans aucun théâtre de Paris un jour de première représenta-

tion, sont assis côte à côte sans séparation. Pas de baignoires obscures et mystérieuses, pas de premières, de secondes ou de troisièmes loges si discrètes au second rang. Les jeunes filles qui vont au théâtre avec les jeunes gens préfèrent être perdues au milieu de la foule, plutôt que d'attirer les regards en s'isolant dans une loge. Les jeunes gens qui les accompagnent ne songent ni à se cacher, ni à se montrer. Les femmes n'étant pas à vendre, ni les hommes, personne ne veut être vu.

Les avant-scènes ne servent pas d'étalage aux courtisanes, mais de loges de famille, et si par hasard on y aperçoit une fille, c'est une épave parisienne; encore prend-elle soin de légaliser sa profession avant d'échouer sur le rivage américain.

Un soir, à l'Opéra, un jeune homme et une vieille femme excitèrent ma curiosité par l'élégance de leur mise et la disproportion de leur âge.

« Vous voyez là, me dit-on, le fils d'un honnête chapelier de Paris et son épouse.

— Vous voulez dire sa mère?

— Non, son épouse; voici l'histoire : son père, intelligent comme tous vos pères, l'enferma de bonne heure chez les jésuites de Vaugirard pour lui apprendre à faire les chapeaux. Dès

que ce jeune homme eut payé sa dette à l'université, il en contracta de nouvelles pour acquérir le droit d'aimer la courtisane la plus vieille et la plus fardée de Paris.

« Comme c'est l'usage, il découvrit sous le maquillage une âme de vierge, et conçut dès lors le noble dessein de réhabiliter cet ange déchu, prouvant ainsi que les chapeliers d'aujourd'hui sont capables des beaux sentiments qui animaient les chevaliers d'autrefois. Un instant vos préjugés et l'iniquité de vos lois l'arrêtèrent dans son noble dessein, et il fut obligé, pour donner au monde le spectacle de cette union héroïque, de chercher en Amérique des magistrats plus faciles et des prêtres plus complaisants. Depuis lors il étale ici dans les avant-scènes ses plastrons d'une éclatante blancheur et sa maîtresse légitime, devenue respectable sinon par la vertu du sacrement au moins par l'effet des années. »

Sauf quelques déclassées européennes en rupture de ban et leurs complices, on ne rencontre jamais aux États-Unis de ces couples étranges, dont la présence dans nos théâtres témoigne chaque soir de la moralité des classes fortunées et du crédit dont jouissent les courtisanes en renom. Au lieu

de traîner avec eux leurs maîtresses, les jeunes gens vont au théâtre avec les jeunes filles, et les maris avec leurs femmes; ces couples honnêtes forment la grande majorité du nombreux public des spectacles américains.

On trouve en Amérique trois genres de théâtre différents par leur origine, leur objet et leur langage : le théâtre anglais, le théâtre américain et le théâtre français.

Le théâtre anglais, qui représente des pièces composées en Angleterre, le plus souvent des comédies et quelquefois des tragédies de Shakespeare, est peu goûté en Amérique. Comme pour donner raison à Tocqueville, qui disait que les sociétés démocratiques ne cherchaient plus au théâtre les plaisirs de l'esprit, mais les émotions vives, les Américains délaissent le drame pour le mélodrame et la comédie pour la bouffonnerie. Si même il était permis de juger de l'avenir du théâtre d'après ses tendances actuelles, on pourrait prédire que bientôt les auteurs ne composeront plus

que des drames à grand effet ou de grosses bouffonneries. Le théâtre aux États-Unis semble perdre en noblesse et en finesse ce qu'il gagne en popularité. Il agit sur l'esprit beaucoup moins qu'ailleurs, et beaucoup plus sur les sens. Quand il ne se contente pas, pour distraire un spectateur paresseux et fatigué, de lui montrer de beaux décors et de brillants costumes, il le fait trembler, pleurer, ou rire aux éclats, mais jamais sourire.

Aussi le théâtre anglais, c'est-à-dire la comédie, est-il aux États-Unis une rare exception; il n'a de partisans que dans les grandes villes déjà anciennes où la différence des fortunes et le commerce des Européens ramène certains habitants, peu nombreux, aux instincts de l'aristocratie : telles sont par exemple New-York, Boston et Philadelphie.

Le théâtre américain est au contraire très-répandu et très-fréquenté. J'entends par théâtre américain les pièces composées en Amérique et interprétées par des Américains.

Disons-le tout d'abord; le théâtre américain est

pauvre et offre peu de diversité, il ne faut point s'en étonner, car dans une société où toutes les conditions sont égales, il n'y a qu'une seule classe à observer, tout le monde. Ce n'est pas tout; dans un pays où toutes les croyances sont respectables et respectées, même le catholicisme qui ici sait être digne, où personne ne songe à imposer son opinion, mais à l'entourer de preuves sérieuses, où personne ne pose, où l'enthousiasme aveugle est inconnu et le scepticisme toujours apparent, le ridicule n'existe pas. Enfin, les Américains sont privés d'une source inépuisable de situations et d'intrigues d'où nos auteurs dramatiques tirent leurs plus grands effets, je veux parler de la galanterie. Les hommes ne songent pas plus à séduire les femmes qu'à les réhabiliter. Ils sont trop occupés pour demander des distractions à des amours vénales ou à l'adultère. Les jeunes gens n'ont pas de maîtresses et ne veulent pas en avoir. Chez nous les femmes servent à faire fortune, à obtenir des places, des distinctions, des honneurs, ici elles donnent à celui qui les épouse un intérieur et des enfants; comme maîtresses, elles ne sont bonnes à rien. Chez nous on se marie trop souvent pour s'enrichir, ici on a le bon esprit de s'enrichir pour

se marier. Jusqu'au mariage les jeunes Américains n'entrevoient la femme que comme leur future épouse; rarement et seulement dans les grandes cités ils la regardent comme un instrument de plaisir. La galanterie, j'entends celle que nos poëtes nous donnent comme l'ornement des cœurs et la noble occupation des loisirs des classes distinguées, est ici une exception et presque une monstruosité. Les femmes y sont plus vertueuses, sinon par tempérament, au moins parce que leur vertu rarement attaquée ne trouve pas l'occasion de succomber.

On voit par là que nos auteurs dramatiques les plus célèbres et les plus ingénieux seraient eux-mêmes fort embarrassés s'il leur fallait tirer des mœurs américaines le sujet d'un drame ou d'une comédie. Privés de la ressource de l'amour illégitime, qui est comme la cheville ouvrière de toutes leurs créations, peut-être seraient-ils obligés de recourir aux situations violentes et leur faudrait-il remplacer la femme coupable par des voleurs et des assassins. Les auteurs américains n'agissent pas autrement, et si on jugeait les mœurs des *Yankees* d'après les scènes représentées au théâtre, on porterait sur leur compte un jugement peu favorable.

N'ayant guère, pour émouvoir et intéresser leur public, que le meurtre et les circonstances plus ou moins neuves et terribles qui l'entourent, ils s'ingénient à trouver de nouveaux modes d'assassinat. Celui qui paraissait le plus en faveur cette année consistait à placer un homme garrotté sur un rail de fer, de telle sorte que le malheureux venant à être écrasé, la justice pût croire à un accident. La scène représente la sortie d'un tunnel; le traître place sa victime sur la voie; les cris qu'elle pousse sont couverts par le sifflet de la machine; on entend le bruit des wagons; on aperçoit la lanterne rouge de la locomotive; on tremble pour la vie du malheureux dont le trépas semble inévitable; au moment même où il va être broyé, une femme, l'héroïne, se précipite, le sauve, et le train lancé à toute vitesse traverse la scène aux applaudissements[1] des spectateurs.

La vertu jetée à l'eau et repêchée par des policemen jouissait aussi d'un grand succès. Quant au jeune premier, à la femme adultère, à l'enfant na-

1. C'est plutôt aux sifflets qu'il faudrait dire, si cette locution était usitée, car les Américains sifflent quand ils sont satisfaits et qu'ils veulent donner une marque de leur approbation.

turel, tous personnages indispensables de nos drames et de nos comédies, ils sont ici remplacés par l'ivrogne.

C'est qu'en effet l'ivrognerie est le plus grand vice des Américains; ils ont institué pour le combattre des sociétés de tempérance, et, comme cette peinture, moins dangereuse que celle de l'amour, ne saurait inspirer aux jeunes filles de coupables désirs, ils ne manquent pas sur la scène de peindre avec les couleurs les plus sombres les malheurs dont il peut être la cause. On voit l'ivrogne, les cheveux épars, les vêtements en lambeaux, sortir au point du jour d'une maison de jeu où, pendant son ivresse, il a perdu toute sa fortune, jusqu'au pain de sa femme et de ses enfants. Accroupi sur une borne, il donne tous les signes de la plus violente douleur, et se trouvant indigne de vivre, il veut se suicider; mais sa femme (car dans les pièces américaines la femme joue toujours le rôle d'un bon génie), sa femme arrive à point nommé pour l'arracher à la mort. Alors il fait de belles promesses, puis bientôt après s'enivre de nouveau, pour se guérir enfin et redevenir, au dénouement, sobre, bon époux et bon père.

On a beaucoup reproché aux Américains ce dé-

faut capital, mais je suis tenté de croire qu'ils boivent encore plus qu'on ne l'imagine. Il est si commun de voir à New-York des hommes ivres former des combinaisons ingénieuses et conclure des affaires de plusieurs millions, qu'il semble que la boisson agisse sur le cerveau des Américains comme l'avoine sur les jarrets d'un cheval. Ces banquiers et ces industriels qui le matin accomplissent des prodiges de hardiesse et d'habileté seront ivres à quatre heures, et quand la pâle vieillesse aura refroidi leur énergie, ils deviendront des ivrognes incorrigibles. Je connais un général qui, un soir après des libations répétées, fit une chute malheureuse et se cassa la cuisse. Le jour même où on lui enleva son appareil, il se grisa de nouveau et se cassa la cuisse, un peu plus haut que la première fois. Ce souvenir m'en rappelle un autre assez piquant. Les camarades d'ivrognerie qui avaient ramené chez lui le général, l'avaient, par amitié, dépouillé de tout son argent. Le lendemain de l'accident, un docteur appelé, demanda pour faire l'opération des bandes de toile et différents objets. Un colonel présent offrit de les chercher.

« Tiens, lui dit le général, il reste dans le tiroir de la commode un billet de cinquante dollars,

prends-le et achète le nécessaire. » Le colonel prit l'argent, sortit, s'arrêta dans un cabaret, se grisa, et ne revint pas, ou plutôt revint huit jours après savoir des nouvelles de son cher ami, mais sans songer à lui rendre les cinquante dollars, auxquels le général ne fit pas allusion.

Quoique l'ivrognerie soit pour ainsi dire un défaut public aux États-Unis, les ivrognes se cachent pour se livrer à leur passion; le vice quel qu'il soit est toujours honteux en Amérique, et si la pudeur est une vertu, les Américains ont à coup sûr cette vertu-là. Les cabarets les plus fréquentés sont dissimulés par un magasin de comestibles, ou par une boutique de photographe. Une arrière-boutique réservée aux habitués est entourée de boiseries dont les moulures forment de nombreux compartiments numérotés. Chacun presse un bouton invisible aux profanes, et aussitôt s'ouvre un casier qui renferme une bouteille et un verre. Les abonnés peuvent ainsi boire à leur aise sans éprouver la crainte de scandaliser leur prochain.

Aucune classe de la société n'a pu jusqu'ici échapper à cette contagion bachique. On rencontre les personnages les plus distingués dans les nombreux asiles ouverts depuis quelques années à Boston, à

Philadelphie, à New-York, et le docteur Day qui dirige le *New-York inebriate asylum* de Binghamton raconte qu'il a déjà guéri vingt et un ministres du culte, dont un prêtre catholique atteint du delirium tremens et un rabbin juif[1].

Dans les cercles les plus élégants de New-York tous les membres sont ivres à une heure du matin, et pour prouver que ce tableau n'est pas assombri, j'ajouterai qu'un journal prétendait dernièrement que le wiskey était le produit le plus important de l'industrie américaine.

Cependant, quoique l'ivrognerie ait fait aux États-Unis de grands progrès, la tempérance pratiquée par des associations nombreuses, prêchée dans les églises et vantée sur la scène, gagne aussi du terrain. Elle finira même sans doute par triompher, tant il est vrai qu'en Amérique le bon sens et la liberté placent toujours le remède à côté du mal.

Mais laissons au théâtre américain ses assassins et ses ivrognes, pour parler du théâtre qui nous in-

1. Atlantic Monthly.

téresse le plus directement. Vous avez deviné que le genre de spectacle décoré du nom pompeux de théâtre français comprend toutes les pièces bouffes en général et plus spécialement les opérettes d'Offenbach jouées en français par des acteurs parisiens.

Il était réservé au peuple français d'enseigner à ces rudes républicains l'art des couplets grivois et des danses indécentes. Plusieurs troupes françaises parcourent dans ce but les États-Unis, d'autres professent à New-York.

Deux magnifiques théâtres sont spécialement affectés à la représentation des pièces de MM. Meilhac, Halévy et Cie, et j'ai vu représenter le même soir à New-York, sur sept scènes différentes, des opérettes d'Offenbach. Ces pièces sont jouées par nos ex-célébrités parisiennes et montées avec un luxe de décors et de costumes dont les Variétés ou le Palais-Royal ne peuvent donner aucune idée.

Quoique la plupart des Américains ne comprennent pas notre langue, ils sont cependant très-friands de ce genre de spectacle tout nouveau pour eux. La curiosité les attire, la pièce les étonne, la musique les amuse, et ils ne sont d'ailleurs pas fâchés de pouvoir juger les Français d'après leurs œuvres.

Ajoutez à cela qu'ils regardent les pièces telles que *la Belle-Hélène*, *Barbe-Bleue*, etc., comme la critique ou si vous aimez mieux la caricature de nos mœurs galantes, et que ceux qui comprennent le français s'obstinent à voir dans les mêmes pièces une étude grotesque de mœurs contemporaines. Croyant découvrir des allusions indirectes à l'état actuel de la société française, ils vont même jusqu'à s'imaginer naïvement qu'on a voulu représenter sous les traits de la Grande-Duchesse quelque noble princesse.... pourquoi ne le dirais-je pas? qu'on a voulu représenter l'impératrice Eugénie.

Croirait-on que cette opinion saugrenue a beaucoup de partisans aux États-Unis? Je le dis à la honte des Américains, et pour montrer combien l'usage de la liberté peut apporter de trouble dans la raison humaine, les Américains prétendent volontiers que l'Empire français est tombé en quenouille, et que l'impératrice est le véritable monarque de la France. S'ils avaient à peindre Sa Majesté féminine ils la représenteraient sous les traits de la coquette souveraine du beau duché de Gérolstein, une cravache dans la main droite, et dans la main gauche, les rênes du gouvernement. Leur excuse est que, habitués à trouver chaque

soir dans leurs pièces des allusions politiques, ils se persuadent aisément que l'élévation subite et la chute non moins rapide du fusilier Fritz est une allusion transparente à la faveur et à la disgrâce inattendue de quelque créature de l'impératrice. Mais où ils sont impardonnables, c'est quand ils entreprennent de soutenir gravement ces absurdités: ils osent donner comme preuves à l'appui de leurs folles opinions, la légèreté et l'inconséquence du gouvernement impérial, en même temps que les exploits cynégétiques de notre gracieuse souveraine; et de toutes ces sottises ils concluent que la France doit être bien déchue pour se laisser ainsi gouverner.

Une portion notable du sexe faible, qui, aux États-Unis, réclame énergiquement le partage des droits politiques, encourage le débit de toutes ces sottises, parce qu'elle y trouve un argument en faveur de la thèse qu'elle a entrepris de faire triompher. Cette croisade des femmes pour la conquête du titre et des prérogatives de citoyennes prêchée d'abord dans le Kansas, a fait de rapides progrès, et dès à présent, elle a, pour ainsi dire, chaque soir, ses meetings dans les États de la Nouvelle-Angleterre. Ses apôtres ne se contentent pas de

prononcer des discours, elles ont fondé un journal, qui a pour titre *the Revolution*[1]. Cet organe hebdomadaire, quoique rédigé par des rédacteurs en jupons, est écrit avec beaucoup de soin et d'esprit. Il a bien entendu exploité les exemples de la czarine Catherine, de la reine Élisabeth et de Marie-Thérèse surnommée la mère de la patrie. Il a raconté l'histoire des abbesses de Fontevrault qui commandaient à des hommes, et enfin aujourd'hui ces dames ont adopté comme cheval de bataille l'impératrice Eugénie, qui comme tout l'univers le sait, disent-elles, gouverne despotiquement la France. Je demandais un jour à une de ces gracieuses révolutionnaires pourquoi elle ne citait pas plus volontiers l'exemple de la reine Victoria. « Mais parce qu'elle ne gouverne pas, répondit-elle; l'exemple de l'impératrice est bien plus concluant et sert bien mieux notre cause, car les Français qui ont longtemps passé pour un peuple difficile à gouverner, se soumettent aujourd'hui à la quenouille impériale pour ainsi dire sans murmurer. »

En résumé, et que ce soit pour une raison ou

1. Ce journal est dirigé par Suzan B. Anthony. Ses principaux rédacteurs sont Elisabeth Cady Stanton et Parker Piffsbury.

pour une autre, *la Grande-Duchesse* jouit d'un fabuleux succès aux États-Unis; succès d'autant plus naturel que, comme je l'ai déjà dit, le théâtre américain est pauvre. Les quelques pièces bouffes qu'ils ont essayé de composer ne sont que d'honnêtes copies des nôtres. Les Américains, si ingénieux d'ailleurs, n'ont rien inventé en fait d'art dramatique. Ils pillent de ci et de là. Laissant au vieux monde ses systèmes et ses préjugés, ils lui prennent ses ficelles dramatiques, ses polissonneries et sa cuisine. Peut-être aussi les sociétés monarchiques qui suivent le sentier frayé de la routine et de la hiérarchie sont-elles les seules qui puissent produire des hommes assez désœuvrés et assez fous pour écrire des pièces telles que *la Belle-Hélène* et *la Grande-Duchesse*. Et savez-vous ce que l'avenir nous réserve si nous suivons la pente où nous marchons? Nous ne sommes déjà plus pour l'étranger les Français de *la Marseillaise*, mais les Français d'Offenbach, et nous sommes en danger de devenir bientôt les bouffons et les cuisiniers de l'univers.

X

UN POSTE DE POLICE.

Je m'étais toujours figuré les Américains un revolver dans chaque main, et crachant pour toute réponse des balles à la figure de quiconque les interrogeait. Cela se passait ainsi dans je ne sais plus quelle pièce jouée naguère sur une petite scène du boulevard. Les Anglais, avec lesquels je fis la traversée de Liverpool à Québec, ne manquèrent pas de confirmer cette opinion, et se plurent

à me tracer un effrayant portrait des Américains.

« Si vous allez dans l'Ouest, disaient-ils, prenez garde aux revolvers. »

Le lendemain de mon débarquement sur le continent américain, dans la ville de Québec, j'assistai à une bataille dont le spectacle vint augmenter mes craintes, et me donner à réfléchir sur les suites du voyage que j'entreprenais. Une querelle s'étant élevée entre deux membres du parlement canadien dans le *bar room* de l'hôtel Saint-Louis, le plus aristocratique de la ville, je vis ces personnages quitter tranquillement leurs redingotes et se mettre à boxer. Tous les assistants prenant aussitôt fait et cause pour chacun des combattants, la mêlée devint générale. Membres du parlement et conseillers municipaux roulent à terre, s'égratignent, se mordent; bientôt la police est prévenue. Trois braves gens de policemen qui n'avaient du sergent de ville français que la langue[1], arrivent avec leurs bâtons et s'arrêtent sur le seuil de la porte.

« Vite, entrez, on tire le couteau!

— Ah! les couteaux.... » Ils firent volte-face et

1. On sait qu'au Canada, tout le monde parle français.

s'en allèrent. Le maître de l'hôtel saisissant sur mon visage des marques de frayeur et d'indignation :

« Ce n'est rien que cela! dit-il, pour me rassurer; dans les États[1] on se bat plus souvent qu'ici, mais à coups de revolvers. Les batailles quoique moins longues, sont plus dangereuses pour les passants. »

Jugez après cela de mon étonnement et de ma joie, quand, après huit mois de séjour aux États-Unis, je me retrouvai vivant à bord du *Saint-Laurent* qui me ramenait en France, et n'ayant, bien tâté, pas une seule balle dans les côtes. Je suis même porté à croire qu'on a voulu se jouer de ma pusillanimité, car pendant tout mon voyage je n'ai pas entendu un seul coup de pistolet. Je n'ai même pas vu un Américain se mettre en colère. Il se laisse sans murmurer bousculer, empiler, écraser. Que si un accident de chemin de fer ou autre lui fait éprouver quelque dommage, il ne crie pas, mais cherche à se rendre utile. Si vous lui marchez sur le pied, il croira que c'est sa faute. Avant de pouvoir lasser sa patience, vous renoncerez à le

1. Les Canadiens désignent toujours ainsi les États-Unis.

tourmenter. Frustré de son droit, il emploiera peut-être la force pour le recouvrer, mais il le fera de sang-froid, à la dernière extrémité, après plusieurs sommations. Les actes de violence qui se commettent encore aux États-Unis doivent être attribués à l'obstination des Américains, plutôt qu'à leur brutalité. Je n'ai d'ailleurs jamais entendu faire mention d'actes de cette nature, si ce n'est dans les déserts du *far west*, au pied des montagnes Rocheuses, où l'homme, dépourvu de gendarmes et de magistrats, est bien obligé de se faire justice lui-même. Dans cette région le pionnier lutte sans cesse contre les bêtes féroces, les sauvages, voire même contre les blancs. On comprend qu'habitué à risquer sa vie chaque jour, il tienne celle des autres pour peu de chose.

Dans ces pays lointains où l'homme n'obéit qu'à la loi naturelle, les voleurs sont pendus sans aucune forme de procès, et les meurtriers sont respectés. On suppose toujours que pour tuer son semblable un assassin a quelque bonne raison, la défense de son droit, de sa bourse ou de sa vie, et on ne l'inquiète pas. Faut-il s'étonner de cette préférence accordée dans ces contrées sauvages au meurtrier sur le voleur, quand, dans nos pays ci-

vilisés, nous voyons souvent le jury montrer plus d'indulgence pour les crimes commis contre les personnes, que pour les crimes commis contre la propriété ? Un assassin n'a-t-il pas plus de chances d'être acquitté qu'un incendiaire ?

S'il fallait en croire les statistiques, les crimes contre les personnes et contre la propriété seraient moins nombreux aux États-Unis qu'en aucun autre pays. La répression y est aussi d'une mansuétude extrême, et, sauf en cas de meurtre, les juges prononcent rarement une peine qui excède cinq années d'emprisonnement. Cela est d'autant plus incroyable que, dans le seul port de New-York, d'innombrables steamers vomissent, dit-on, chaque année, l'écume du vieux monde, sous forme de huit cent mille émigrants. Les criminels et les proscrits expulsés des sociétés européennes deviennent, en Amérique, d'honnêtes travailleurs ; les émeutiers de la veille font de bons citoyens ; jamais le gouvernement ne s'est cru obligé de démolir ni de rebâtir des villes pour satisfaire les ouvriers turbulents, ou pour les contenir par le travail.

« Voyez-vous ce monsieur assis à votre droite? me dit-on un soir au théâtre, à Saint-Louis.

— Oui.

— C'est un condamné à mort.

— Brrr !

— Politique ; il est porté comme candidat au sénat par les républicains du Missouri[1]. »

Chaque jour, aux États-Unis, on rencontre des hommes réputés dangereux en Europe, qui n'inspirent à leurs nouveaux concitoyens que des sentiments de confiance et d'estime, des énergumènes devenus de paisibles bourgeois.

Devais-je attribuer ces prodigieuses transformations à l'étendue d'un continent pour ainsi dire inhabité, à l'abondance des richesses, au prix élevé des salaires, ou bien plutôt à la manière dont sont traités tous les citoyens américains ? Une remarque, futile en apparence, mit un terme à mon incertitude.

J'avais remarqué avec étonnement la douceur des animaux ; jamais, sur les grandes routes, dans les rues, sur les ports, je n'avais vu un cocher se servir du fouet, ni un cheval se défendre. Déjà j'étais tenté d'attribuer à l'atmosphère du Nouveau

1. Carl Shurtz, du Missouri, condamné à mort pour avoir pris part à la révolte de Bade en 1849, aujourd'hui sénateur au Congrès des États-Unis.

Monde des propriétés merveilleuses, quand je vis dans Broadway un cheval d'omnibus s'arrêter court. Au lieu de jurer et de claquer du fouet, le cocher descendit aussitôt de son siége, examina soigneusement si le harnais ne blessait pas l'animal, fit un appel de langue; puis, comme cet encouragement ne produisait aucun résultat, il détela son cheval à mon grand étonnement, l'emmena et revint avec deux chevaux. Ces deux chevaux furent pour moi comme un trait de lumière. Oui, me disais-je, c'est bien cela! La charge était trop lourde, et le cocher a eu le bon sens de s'en apercevoir; s'il avait battu son cheval, il l'aurait rendu rétif; il a préféré tenir compte de sa faiblesse et ne lui demander que ce qu'il pouvait donner. Demain il choisira une voiture moins pesante, et son cheval fera merveille. C'est à l'intelligence des cochers qu'il faut attribuer la douceur des animaux; et, s'il était permis de comparer le char de l'État à un omnibus, je dirais que le meilleur moyen de supprimer les émeutes et les révolutions serait peut-être de changer la charrette au lieu de l'alourdir par le nombre croissant des soldats et des gendarmes destinés à châtier les citoyens récalcitrants.

Souvent je me suis demandé à quel signe certain

on pouvait reconnaître le degré de civilisation d'un peuple. Si c'est au nombre des soldats, des casernes, des gendarmes et des restaurants, il faut décerner la palme au peuple français. Si c'est, au contraire, à la douceur des mœurs, le peuple américain l'emporte. Je pourrais citer mille exemples de cette douceur, mais je n'en veux donner pour preuve que la manière dont les malfaiteurs américains sont traités par la police, aussi vigilante, d'ailleurs, là-bas qu'ici, lorsqu'il s'agit du repos et de la sécurité des citoyens.

Voyez-vous cette belle maison dont rien à l'extérieur ne peut dénoncer l'infamie? Ne dirait-on pas l'hôtel d'un riche banquier ou d'un gros négociant? C'est un poste de police. Montez, s'il vous plaît, ces quelques marches, tournez le bouton de cette porte; un pas encore, et vous vous trouverez dans une grande salle bien éclairée et bien chauffée; prenez garde de glisser, car le parquet est ciré. Asseyez-vous sur ce confortable sofa ou prenez un fauteuil. Ces trois honorables gentlemen que vous voyez assis devant ce beau bureau ne sont autres que le capitaine du poste et ses deux assesseurs. Les policemen amènent ici les filles publiques, les ivrognes, les voleurs, les assassins. Nul individu, quel

que soit son crime, ne peut être enfermé sans l'ordre du capitaine ; de telle sorte que le citoyen n'est jamais laissé à la merci du sergent de ville. — Je n'entends pas faire ici une humiliante comparaison; mais avez-vous jamais songé que le premier venu de ces fonctionnaires à trois cornes, qui stationnent au coin de nos rues, peut enfermer dans un bouge infect un honnête homme, un enfant, un vieillard ou une jeune fille? La chose s'est vue. Chacun sait que les bureaux de nos commissaires de police sont fermés pendant la nuit, et que leur sommeil ne peut être troublé qu'en cas de flagrant délit, d'incendie ou d'adultère. Souvent même ils demeurent fort loin de la place indiquée par la lanterne rouge. A New-York, au contraire, le magistrat appelé capitaine de police demeure au poste, sur le seuil de la prison. Ses appartements, meublés avec tout le confortable américain, ne sont séparés de la première pièce que par une cloison à coulisse. A toute heure du jour ou de la nuit, l'individu arrêté comparaît devant lui. Il procède aussitôt à un premier interrogatoire, reçoit les explications et entend au besoin les dépositions des premiers témoins. Si le prévenu peut fournir caution, un homme est envoyé au domicile de la personne indiquée.

Enfin, à défaut de caution, le prisonnier est conduit à l'étage inférieur, où il est enfermé dans une cellule qui contient un lit de sangle et de l'eau fraîche; elle s'ouvre sur un corridor splendidement éclairé et d'une exquise propreté.

En somme, aux États-Unis on punit le crime, mais on respecte l'individu. Le prévenu n'a pas à subir, de la part d'agents imbéciles et zélés, d'humiliantes tracasseries plus pénibles souvent que la peine elle-même. La liberté individuelle est entourée de garanties, et la dignité de l'homme toujours respectée. Voilà pourquoi et comment une agglomération de scélérats devient le plus grand peuple du monde.

XI

PALAIS ET PROMENADES.

Ce n'est pas aux États-Unis qu'il faut aller pour voir des cathédrales comme à Cologne, des musées comme à Rome et des palais comme à Paris. On indique à l'étranger débarqué de la veille, et qui s'informe des curiosités, d'autres chefs-d'œuvre à visiter, — une prison par exemple, une école ou un magasin. — Que voulez-vous? ce sont là les palais de la démocratie! On le mènera d'abord à

Blackwell Island et à Greenwood cimetery, le Versailles et le Saint-Cloud de New-York : l'un bâti pour les malades et les criminels, l'autre arrangé pour les morts, comme Versailles et Saint-Cloud pour les rois ; tous quatre édifiés d'ailleurs et entretenus avec argent de même provenance, — celui du peuple.

Blackwell Island est situé au milieu de la rivière de l'Est, à côté de New-York. Près de ce vaste chantier, les Américains ont réservé cette île pour servir de refuge aux ouvriers incapables ou indignes de prendre part à la lutte. Ils ont réuni là les malades, les vieillards, les criminels et les fous. Ce séjour est admirablement choisi pour rendre la santé et la raison à ceux qui l'ont perdue. L'air y est sans cesse purifié par les brises de l'Océan, et les rives sont lavées par l'eau limpide de la rivière, qui est un reflux de la mer. L'homme le plus sain de corps et d'esprit envierait les distractions qu'offre à ces pauvres malades le spectacle de la rivière. Ce sont de grands steamers qui passent à toute vapeur et laissent le spectateur ébloui, sans lui donner le temps de les admirer, d'élégantes goëlettes qui déploient leurs grandes ailes blanches, des yachts coquets et rapides, des

canots qui s'élancent sous l'effort de huit rameurs; c'est encore le bruit confus de la grande ville que dominent les cris perçants du travail et les chants de la liberté, le sifflet de la machine et la musique des processions politiques.

Le premier bâtiment est affecté à la guérison des maladies physiques. C'est un immense palais de granit, assez vaste pour que tous les malades y soient admis sur la recommandation de deux médecins, sans que jamais la place manque.

Tous les autres bâtiments sont affectés à la guérison des maladies morales. L'un d'eux, tout proche du premier, d'aspect plus sévère, est une prison, en ce sens qu'il renferme la nuit des malfaiteurs. Il n'est d'ailleurs entouré ni de murs, ni de grilles, et le jour il demeure ouvert à tout venant.

Il est curieux d'observer la manière dont sont traités les criminels aux États-Unis [1], et entre autres ceux de Blackwell Island. Ces derniers travaillent tout le jour au dehors, et ne sont enfermés que le soir dans des cellules très-propres et admirablement aérées. Ils jouissent relativement d'une grande

1. Le système cellulaire est aussi appliqué dans plusieurs localités.

liberté, et conservent jusque dans la captivité toute la responsabilité de leurs actes. Ils ne traînent ni chaînes, ni boulets; qui plus est, rien ne leur serait facile comme de sauter dans la rivière, et de s'échapper à la nage. Personne ne songe à les en empêcher. Quel scrupule alors les retient? direz-vous. J'y arrive; ce qui les enchaîne, c'est que les surveillants choisis parmi les plus habiles tireurs sont armés chacun de deux revolvers et d'une carabine dont il est convenu qu'ils feront usage à la première tentative d'évasion. Un règlement affiché dans chaque cellule rafraîchit chaque jour la mémoire des prisonniers. Grâce à ce compromis, ils n'ont pas à souffrir d'humiliants traitements, au lieu de s'aigrir au fond d'un cachot, quelquefois de se pervertir, toujours de s'abrutir, ils travaillent au grand air, jouissent du magnifique spectacle de la rivière, et prennent leurs repas en commun. Je sais certain pays où les honnêtes gens qui ont eu le courage d'émettre leur opinion ne sont pas aussi bien traités qu'ici les criminels.

Vient ensuite l'asile des vieillards pour les femmes et pour les hommes, la maison des fous furieux, et enfin l'hôpital des fous.

Vous parlerai-je de la propreté exquise de ces

établissements ouverts gratuitement à tous les malades? Vous dirai-je que j'ai vu, sous un kiosque charmant au bord de la rivière, une Marie Stuart et un empereur de Chine? que j'ai rencontré une bouteille de Leyde et un guillotiné? Les fous sont partout les mêmes, en Amérique comme en Europe : cependant, j'en connais un qui mérite de fixer votre attention, moins curieux par son genre de folie, qui n'est pas nouveau, que par la liberté qu'on lui laisse de se livrer à sa manie. Ce fou est un Irlandais, qui prétend avoir mission de Dieu pour défendre le pape et le pouvoir temporel[1]. Il croit être le plus grand capitaine des temps passés, présents, futurs; pour résister aux attaques de l'impiété, il a construit à l'extrémité de l'île, sans aide et presque sans matériaux, un fort qui lui a coûté huit années de travail. Pour y arriver il faut franchir plusieurs enceintes, passer sous une poterne d'architecture bizarre, et traverser une jetée de cent cinquante mètres de long. A l'extrémité s'élève le fort. C'est une plate-forme entourée d'eau. Des murs de terre servent de rempart, des trous et des échancrures de meurtrières

1. Ce fou est très-célèbre en Amérique, tous les étrangers vont le visiter.

et de créneaux. Au milieu, une cabane construite avec des planches et de la terre contient le bureau, la cuisine et la chambre à coucher de ce grand homme de guerre. Sauf dans la première pièce, il est bien difficile de pénétrer dans ce palais autrement qu'à quatre pattes. C'est pourtant dans cette tanière que loge le capitaine; il y vit enfermé avec ses illusions, sans jamais sortir, et sans vouloir rien entendre du monde qui l'environne. Il n'a de rapports qu'avec les visiteurs, et il en profite pour lever sur eux un impôt de vingt-cinq sous par tête. Quant à l'usage auquel il emploie le produit de cette taxe pieuse, nul ne le sait. Il prétend qu'il lui est dû des millions par la catholicité pour la construction de son fort, et comme, pour me faire exempter de l'obligation de payer l'impôt accoutumé, mon guide me faisait passer à ses yeux pour très-misérable, il me donna généreusement un bon qui me permettrait, disait-il, de toucher cinquante dollars par jour pendant toute la durée de ma vie chez je ne sais plus quel consul. Malgré moi, en voyant la confiance de ce pauvre maniaque dans la justice de sa cause, et son orgueil quand il nous montrait ses remparts de terre et ses canons de bois, je ne pouvais m'empêcher de sourire.

Lui aussi croit pouvoir tenir tête à tous les libres penseurs coalisés, lui aussi est persuadé qu'il est puissant, infaillible et éternel[1] !

Le même jour j'allai visiter le cimetière de Greenwood. Vous dirai-je un mot de ce séjour des morts? Pourquoi non? Aussi bien dans ce nouveau monde tout diffère de l'ancien, même les cimetières.

Les Américains ont réservé pour les morts les plus jolis sites aux environs des villes, le plus souvent une hauteur qui domine un cours d'eau, et quelquefois la mer, comme à Greenwood. Semblable à tous les autres, ce cimetière est un parc anglais dessiné avec art, planté de chênes et de saules pleureurs. Les tombes des jeunes filles se mi-

1. Non loin de Blackwell Island se trouve l'île Randall, où la ville de New-York élève gratuitement huit cents enfants pauvres ou abandonnés, puis l'île Ward, destinée au traitement des ivrognes. Les établissements de bienfaisance auxquels sont affectées ces trois îles peuvent contenir cinq mille personnes. Le budget destiné à l'entretien de ces établissements est chaque année l'objet d'un vote spécial. On sait qu'en Amérique, en dehors des taxes du gouvernement fédéral, le peuple vote séparément tous les impôts : celui des rues, celui des prisons, celui des écoles; ces budgets différents sont tous discutés chaque année, et les comptes sont rendus publics.

rent dans l'eau limpide des lacs, les tombeaux des capitaines et des armateurs contemplent la mer et son immensité; les mausolées des banquiers et des négociants regardent la ville de New-York avec ses cent mille cheminées et sa ceinture de maisons flottantes, vaisseaux à voiles ou à vapeur, rapides ou immobiles, qui apportent à la ville impériale les richesses de tous les mondes. Un général dort au sommet d'une colline, à la place même qu'il aurait choisie pour livrer bataille aux rebelles. A l'ombre des grands arbres, les citoyens obscurs, les femmes timides et les enfants reposent au milieu du gazon et des fleurs. Les Américains entretiennent leurs cimetières avec le plus grand soin, dans la crainte qu'on n'éprouve en les parcourant quelque impression pénible. N'ont-ils pas raison? Transformer les résidences des morts en jardins délicieux n'est-il pas plus sage que de leur donner un aspect lugubre et repoussant? Ici les cimetières sont les promenades favorites des amoureux et d'une foule heureuse qui ne trouve là rien d'attristant. Eh! qu'y a-t-il d'effrayant dans une tombe? Un mort! mais c'est un être qui a cessé de lutter, voilà tout! Quoi de plus naturel, de plus logique, de plus prévu? D'ailleurs, l'homme qui

vit et produit ne craint pas la mort, et quand elle frappe autour de lui, il n'est pas effrayé. C'est pourquoi l'Américain considère le trépas sans effroi, comme sans amertume. Il semble que la crainte de la mort soit le châtiment de l'homme qui est inutile à la société, et qui au lieu de vivre et de produire, végète et consomme.

Tous les cimetières de New-York sont situés en dehors de la ville, c'est-à-dire qu'ils sont séparés de la presqu'île où s'élève la métropole par l'Hudson ou par la rivière de l'Est. Que diraient les bons administrés de la ville de Paris, s'ils étaient obligés pour accompagner leurs morts de monter en bateau à vapeur? Déjà ils préfèrent entasser leurs cadavres dans un espace étroit, violer les sépultures pour en créer de nouvelles, respirer des miasmes délétères, plutôt que de laisser transporter les cimetières à Méry-sur-Oise. Les Français renoncent plus facilement à leur liberté, à leur gloire et à leur fortune qu'ils ne renonceront à ce préjugé, comme si pour pleurer on n'était pas aussi bien en wagon qu'à pied.

XII

UNE ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE.

Le sceau d'un des États du sud, le Kentucky[1], représente deux personnages. L'un porte une perruque poudrée, un jabot de dentelles, un habit brodé, des culottes courtes et des bas de soie. L'autre est vêtu simplement, comme un bourgeois

1. Le Kentucky s'était déclaré neutre à l'époque de la sécession, mais plus tard les confédérés fortifièrent Columbus, sur le Mississipi.

d'Europe ou un prolétaire des États-Unis. Ils se serrent cordialement la main, et au-dessus de leur tête on lit cette devise : *United we stand, divided we fall :* Unis nous sommes forts, séparés nous sommes faibles. Voilà certes un joli tableau et une belle devise! Mais l'amitié qui unit ce gentilhomme à ce plébéien est-elle bien sincère? Cette union peut-elle être durable? Déjà ce beau marquis semble supporter avec peine un pacte humiliant, et cet homme du peuple rougit de son infériorité. Bientôt le gentilhomme repousse la main du travailleur pour dégainer. — La guerre est déclarée entre le privilége et l'égalité.

Telle est à peu près l'origine de la guerre civile entre les États du sud et ceux du nord, et plus récemment de la lutte pacifique entre les républicains et les démocrates (E).

Au Sud, les blancs formaient une aristocratie assez semblable à celles des républiques de l'antiquité. Tandis que l'esclave fécondait la terre de ses sueurs, le maître se livrait aux charmes de l'oisiveté ou s'occupait de politique. Ses loisirs lui permettaient d'étudier avant de se mêler aux luttes du forum, et, pendant de longues années, on vit les États du Sud produire des hommes remarquables

par leurs talents, comme en produisaient autrefois les républiques de Sparte et d'Athènes, ou, de nos jours, l'aristocratie britannique.

Vous connaissez le système de la représentation aux États-Unis et les modifications qu'il a subies. Chaque État envoie au congrès deux sénateurs[1], quel que soit d'ailleurs le chiffre de sa population, et autant de députés qu'il compte de fois 70 316 habitants[2]. Pour former ce nombre dans les États du Sud, on tenait compte de tous les blancs et des nègres, — qui n'avaient pas alors plus de droits politiques que les bêtes de somme, — pour les trois cinquièmes de leur nombre réel. Ils étaient donc représentés, mais uniquement au profit de leurs maîtres, qui votaient à la fois pour eux-mêmes et pour leurs esclaves. Ainsi il pouvait arriver et il arrivait en effet que de deux États égaux en population blanche, celui du nord envoyait au congrès un député, tandis que celui du Sud en nommait deux, les nègres étant souvent deux fois plus nombreux que les blancs.

1. Les sénateurs sont élus au second degré, les représentants directement. (Voir la Constitution des États-Unis.)
2. Loi de 1842.

Ces priviléges octroyés par la Constitution à la population blanche des États à esclaves, en même temps que l'alliance de l'aristocratie foncière du Sud avec l'aristocratie financière du Nord, produisirent la longue prépondérance du parti démocratique dans la direction des affaires publiques.

Mais était-il juste que le citoyen qui n'avait pour vivre que le travail de ses mains, et pour gouverner que sa propre voix, souffrît éternellement cette inégale répartition de la richesse et des droits politiques? Non, assurément! Cependant nul ne sait combien de temps encore il aurait patienté, si l'aristocratie esclavagiste n'avait tenté d'accaparer le grand Ouest, la terre promise du travail libre. Voyant de nouveaux États se former au delà du Mississipi, elle voulut y introduire l'esclavage, pour conserver la prépondérance: elle avait même déjà planté le drapeau de la servitude dans les plaines fertiles du Kansas, quand le Congrès décida après une dispute de cinq années que cet État serait admis dans l'Union comme État libre [1]. Presque en même temps la direction des affaires publiques passait de ses mains entre celles des républicains

1. 29 janvier 1861.

dont le candidat Abraham Lincoln était élu président. Ce fut alors que le gentilhomme repoussa l'ouvrier. Les démocrates du Sud levèrent l'étendard de la guerre civile, et bombardèrent le fort Sumter.

Après quatre années d'une lutte héroïque l'aristocratie capitulait sous le pommier d'Apomatox court house. Vaincue mais non résignée, elle prétendit regagner par la discussion le terrain qu'elle avait perdu les armes à la main.

Le nouveau champ de bataille fut le capitole de Washington.

L'esclavage aboli, la première question qui se présenta fut celle-ci : comment le suffrage devait-il être réglé dans les États du Sud ? Les démocrates qui n'avaient rabattu aucune de leurs prétentions répondaient que tous les hommes devaient être représentés et que par conséquent, les nègres étant incapables de voter, c'était à leurs anciens maîtres qu'il appartenait de voter à leur place.

Les républicains n'entendaient point de cette oreille. Ne pas donner aux nègres le droit de voter, disaient-il, soit ! Mais faire profiter les vaincus de cette exclusion, jamais ! Ils ne s'étaient pas donné la peine de vaincre pour laisser à leurs adversaires

des priviléges qu'ils n'avaient pas. Aussi fut-il décidé que la représentation aurait désormais pour base dans chaque État le nombre réel des votants. Tel fut l'objet du quatorzième amendement à la Constitution [1].

Cet amendement qui rendait les citoyens du Sud égaux à ceux du Nord en maintenant le nègre dans un état provisoire d'infériorité, semblait devoir satisfaire les deux partis, et mettre un terme à toute discussion. Malheureusement la ratification des trois quarts des États de l'Union était obligée pour qu'il fît partie de la Constitution.

Les démocrates ne voulurent pas céder. Encouragés par le président Johnson, que l'assassinat de Lincoln avait amené au pouvoir, ils refusèrent leur sanction. « Tous les hommes, répétaient-ils, doivent être représentés. — Eh bien, soit! s'écrièrent enfin les républicains exaspérés par l'obstination des vaincus, nous avons tort et vous avez raison. Que tous les hommes soient représentés ! Mais que les nègres votent alors ! il faut être logique. » De là cette fa-

1. *Fourteenth constitutional amendment proposed by the senate and house of representatives of the United States of America in congress assembled (two-thirds of both houses concurring) to the legislature of the different states, on the* 13 *th of June*

meuse loi de Reconstruction[1], qui a donné à tous les citoyens des États du Sud le droit de voter sans distinction de race ou de couleur.

On a bien diversement jugé et bien violemment attaqué même en Europe ces lois de Reconstruction. Les clameurs soulevées ont surtout pour origine la croyance assez générale que le nègre est un être inférieur aux autres hommes. Mon impression (car je n'ai pas eu les moyens de me former à cet égard une véritable opinion) est que l'infériorité du nègre n'est que relative. Elle tient seulement à l'état de barbarie ou de servitude dans lequel il a vécu jusqu'ici. Dans peu d'années les nègres des États-Unis seront même beaucoup plus éclairés que les paysans de nos campagnes, qui votent cependant sans que personne y trouve à redire. Du jour où les lois de Reconstruction ont été promulguées, toutes les villes des États-Unis ont ouvert des écoles gratuites pour les noirs, chose que nous n'avons pas encore fait pour nos campagnards. La seule ville de Richmond en compte plus de quarante fréquentées par

1. *Reconstruction act establishing military governments in the South*, voté au mois de février 1867, par une majorité de plus des deux tiers et promulgué malgré le *veto* du président Johnson.

des écoliers de tous les âges ainsi que des deux sexes. Un cours de médecine gratuit a été récemment ouvert à Philadelphie pour tous les écoliers sans distinction de race ni de couleur. On fonde en ce moment à la Nouvelle-Orléans un collége industriel, commercial et professionnel où les nègres et les blancs seront également admis gratuitement. Voilà des exemples à imiter. D'ailleurs dès aujourd'hui les nègres ne sont pas si sots qu'on veut bien le dire. Plusieurs ont fait de belles fortunes. Le général Grant a envoyé un ambassadeur noir, M. Basset, à Haïti et un autre de même couleur, M. Clay, à Liberia. Plus récemmeut il a nommé dans le district de Colombie deux juges de paix noirs. Il a aussi choisi parmi les nègres plusieurs collecteurs du revenu intérieur et un maître de poste. L'opinion du général Grant est donc que les nègres sont capables d'être diplomates, magistrats, financiers et administrateurs. Peu à peu cette opinion deviendra celle de tous les Américains, qui pourraient bien dans un prochain avenir se décharger sur les esclaves émancipés, mais non encore déshabitués de l'obéissance, du soin de gérer les affaires publiques. Il serait même à souhaiter que tel peuple de l'Europe confiât le timon du gou-

vernement à des individus de cette race docile, aussi incapable de commander par habitude que par tempérament.

Quant au résultat immédiat des lois de Reconstruction, elles abaissèrent l'orgueil des aristocrates du Sud. Toutefois ils ne perdirent pas courage, non plus que leurs amis du Nord. L'élection prochaine d'un nouveau président leur offrait une dernière chance de ressaisir la victoire.

En réalité, le débat était le même à la veille des élections du 3 novembre 1867, qu'au début de la lutte. Les discussions qui s'engagèrent sur la franchise des États, sur le payement de la dette publique, sur la durée du séjour nécessaire pour obtenir le titre de citoyen des États-Unis, sur les tarifs protecteurs ou libre-échangistes, n'étaient que les conséquences de deux principes opposés. Les promesses que faisaient les deux partis n'étaient, pour ainsi dire, que des armes de guerre. Il ne s'agissait plus, j'en conviens, de décider si le nègre serait esclave ou libre. L'épée victorieuse du Nord avait tranché cette question. Mais on se demandait encore si tous les citoyens seraient égaux devant la loi, si chacun pourrait s'enrichir par son travail, ou si la fortune serait réservée à certains individus.

Le privilége régnerait-il aux États-Unis, ou bien serait-ce l'égalité? Les États-Unis seraient-ils la patrie du travail libre, ou du monopole? En un mot, y aurait-il une aristocratie aux États-Unis? Telle était vraiment la question que devaient résoudre les élections.

Les partis choisirent leurs candidats, puis engagèrent la lutte, c'est-à-dire organisèrent des meetings. Chaque soir et dans chaque ville, on vit défiler de brillantes processions avec des torches, des drapeaux, de la musique. Les citoyens se couvrirent de costumes bizarres, bleus, blancs ou rouges. On vit des zouaves armés de lances en carton, des mariniers, des charpentiers, des tanneurs, montés sur des chars semblables à ceux de notre antique bœuf gras. C'est le carnaval de la politique, direz-vous? Non! mais sa publicité. La réclame sert aussi utilement la politique que le commerce ou l'industrie, et semble aussi nécessaire pour faire triompher une idée et le parti qui la défend, que pour débiter des crayons. Dans un pays démocratique, le silence sied mal à la politique, il faut qu'elle soit joyeuse et bruyante pour que tous les citoyens s'en mêlent, et que le suffrage universel soit vraiment l'expression de la volonté populaire.

Quand, en Europe, un régiment traverse la rue musique en tête, toutes les fenêtres s'ouvrent. Les gamins rêvent épaulettes et batailles, les femmes sont émues; la foule admire les soldats, elle les suit et devient belliqueuse à son insu. Triste résultat des parades militaires! Mais supposez un régiment brillant composé d'électeurs; la foule les suivra sans arrière-pensée, cette fois, chacun voudra voter, et les peuples endormis renaîtront à la vie politique. Pourquoi celui-ci est-il vêtu de bleu, dira l'un, pourquoi celui-là est-il vêtu de rouge? Et ils voteront en connaissance de cause. Puis bientôt la politique dégoûtera de la guerre et des casernes; la foule applaudira un régiment d'électeurs et poursuivra de ses huées un régiment de grenadiers.

Il était difficile de décider, d'après les apparences, qui remporterait la victoire. Les processions des démocrates étaient les plus brillantes. Ils avaient pour eux le président et se posaient en victimes. Les républicains avaient la majorité dans le congrès et jouissaient du prestige de la victoire. « Pour avoir la paix et l'égalité, disaient les républicains, nommons Grant et Colfax! — Pour sauver la République, répliquaient les démocrates, nommons

Seymour et Blair. » Telle était la conclusion de tous les discours; je fais grâce au lecteur des développements et des arguments qui précédaient. Quelquefois les démocrates ajoutaient : « Si Grant est nommé, il n'arrivera pas vivant à la Maison-Blanche. » A entendre les orateurs et les menaces échangées, la lutte semblait acharnée. Beaucoup affirmaient qu'elle ne se terminerait pas sans effusion de sang, et, la veille des élections, les journaux annonçaient pour le lendemain la guerre civile. A les entendre, plusieurs rues de New-York devaient être le théâtre d'une rixe sanglante.

Cependant le 3 novembre ne vit aucune scène insolite. La ville est aussi tranquille que la veille; les citoyens vaquent à leurs affaires; dans les quartiers les plus mal famés, on n'entend ni cris séditieux ni disputes. L'étranger, auquel on apprend que le peuple américain résout ce jour même une grande question sociale, demeure incrédule. Une queue silencieuse de vingt ou trente personnes devant une petite porte est dans chaque quartier le seul signe apparent du grand acte qu'accomplissent les citoyens des États-Unis. L'ordre règne partout sans l'aide de la police ni de la force armée. Pourtant, ne vous y trompez pas, plus d'un journal, que

vous lirez en Europe, doublera ce soir le chiffre de son tirage, en publiant en gros caractères la nouvelle de quelque bataille. Le peuple lira ces fables comme il a écouté les diatribes des orateurs, avec le même sentiment qu'un spectateur qui assiste à une comédie plus ou moins bien jouée. Ces Américains, que beaucoup considèrent comme des enfants, sont arrivés au dernier degré de la sagesse politique, — par le scepticisme.

Vous savez quel nom sortit de l'urne électorale, Grant fut élu à une immense majorité.

Le vainqueur de Richmond n'a cependant rien de ce qu'il faut pour en imposer à la foule, ni le coup d'œil d'aigle, ni le vague du regard, ni le geste imposant. Son œil gris, ombragé par d'épais sourcils, ne lance aucun éclair, et son geste le plus habituel est de mettre la main droite dans la poche de son pantalon. Il est trapu et un peu lourd; sa barbe est brune et bien fournie; il a des cheveux et pas de ventre. Ni la calvitie ni l'obésité ne viennent au secours de son extérieur démocratique. Grant est un homme comme tout le monde, plus simple même que tout le monde; c'est par la simplicité seulement qu'il se distingue, et qu'il s'est fait remarquer.

D'abord tanneur, ensuite officier de fortune, et poussé jusqu'à la première magistrature des États-Unis par la nécessité où les circonstances le placèrent de servir sa patrie, il sut rester modeste au faîte des honneurs. Jamais citoyen n'avait été plus populaire aux États-Unis, et jamais homme ne fut plus simple. La grande majorité des Américains l'adorait, et cependant, chose capable d'étonner un Français, ses partisans ne songeaient pas à l'imposer. La foule souffrait qu'on cherchât à détruire son idole et qu'on lui crachât au visage. Semblable en cela au triomphateur de l'antiquité, le vainqueur de Richmond servait de point de mire aux injures les plus grossières : faiseur de veuves et d'orphelins, buveur de sang, débauché, ivrogne, l'ancien tanneur avait tous les vices; c'était un ogre, une créature immonde. De toutes les pompes du triomphe, les Américains n'ont conservé que l'insulteur. Lui, retiré dans sa maison de campagne de Galena, lisait en souriant toutes ces calomnies, puis passait le journal à sa femme, qui, pour tout commentaire, lui sautait au cou et, j'en rougis pour elle, l'embrassait, même devant les étrangers. Qui l'eût dit? cette vulgaire bourgeoise qui aime et admire son mari, cette ména-

gère, qui met le plus grand soin aux apprêts du dîner, est aujourd'hui installée à la Maison-Blanche. Les ambassadrices lui font la révérence. Les députés de toutes les aristocraties, les princes, les marquis et les comtes s'inclinent devant elle, mais ils auront beau la saluer, elle n'en sera ni plus ni moins Mme Grant, qui, devenue présidente des États-Unis, aime encore son mari comme la fermière de Galena.

Le général n'a pas changé non plus, il n'est ni plus fier, ni plus terrible. Il ne songe pas à punir ceux qui le traitaient hier d'ivrogne et d'assassin. Son principal souci semble être de se rapetisser ; il se tient toujours un peu courbé, comme accablé par le poids de sa renommée. Il ne parle jamais de lui que s'il y est forcé, et n'a jamais, que je sache, prononcé un discours d'apparat. Il évite le tumulte flatteur de la foule, à laquelle il se montre le plus rarement possible. Aussitôt après son arrivée à Washington, les *boys in blue* vinrent en grand nombre se ranger sous ses fenêtres pour lui faire une ovation, ils l'appelèrent à grands cris. Obligé de s'exécuter, il parut et leur tint à peu près ce langage :

« Mes amis, merci de votre bonne intention!

Vous êtes très-aimables; mais j'ai horreur des démonstrations, faites-moi le plaisir de vous en aller. »

Je pourrais raconter sur son compte mille anecdotes charmantes de simplicité et de bonhomie. A quoi bon? Je n'ai pas l'espoir de persuader aux dépositaires de l'autorité, présidents, rois, ou empereurs, que leur devoir serait d'être humbles et modestes en face des peuples aux dépens desquels ils entretiennent leurs majestés. Je n'ai pas non plus la prétention de faire comprendre à aucun d'eux, qu'un homme ne peut être vraiment grand, qu'à condition de se faire petit.

Qu'il me suffise de dire que si le vainqueur de Richmond désirait être élu président, c'était surtout pour dépouiller l'uniforme de général en chef de l'armée des États-Unis. On voit par là combien les hommes que le peuple américain choisit pour le gouverner, diffèrent de ceux qui nous gouvernent. Un citoyen brigue en France les charges publiques pour endosser un uniforme, en Amérique pour le quitter. Le Français veut briller, l'Américain servir sa patrie. L'un est vain et ambitieux, l'autre modeste et honnête.

La vertu plébéienne d'un tanneur est mieux appréciée que ne le seraient les vices aristocratiques

d'un César. La vertu est peut-être moins élégante, mais à coup sûr elle est meilleur marché.

Déjà le télégraphe avait appris au monde entier le résultat des élections, quand les coups réguliers d'une cloche sonore appelèrent dans les grandes rues de New-York l'attention de la foule. Est-ce le glas funèbre de l'aristocratie des propriétaires du Sud et des financiers de New-York plus dangereusement atteinte hier par le triomphe pacifique du général Grant, que par les victoires qu'il remportait naguère sur les armées confédérées? Loin de là! Les démocrates ne se laissent pas abattre par l'infortune. Les sons de cette cloche annoncent la présence d'un char, véritable transparent ambulant sur lequel sont tracées des inscriptions diverses. Les unes célèbrent le triomphe partiel des démocrates dans l'État de New-York, où le maire Hoffmann est élu gouverneur. Les autres promettent aux républicains que les démocrates prendront une éclatante revanche en 1872. C'est la fanfaronnade de la dernière heure! Si je ne me trompe, le parti démocratique est définitivement vaincu et doit forcément se diviser et se dissoudre.

Est-ce à dire que le parti républicain régnera désormais sans discussion? Non certes! Car une

société ne saurait exister sans opinions diverses, pas plus qu'un gouvernement sans opposition; mais les partis se transformeront, changeront de nom, de but et d'objet. Au fond, ce sera toujours la lutte éternelle de l'égalité et de la liberté contre l'égoïsme des hommes repus qui veulent accaparer la richesse et exploiter le travail. Peut-être la majorité séduite leur donnera-t-elle un jour la victoire; victoire éphémère dans un pays où l'opinion publique est aussi clairvoyante.

A mesure que la société américaine vieillira, la lutte sera plus acharnée. Mais ayez confiance, vous tous qui avez voté par conviction avec les républicains! Quels que soient vos nouveaux adversaires, et les nouvelles couleurs de votre drapeau, vous êtes sûrs de triompher si vous combattez pour les mêmes principes; car vous formez l'avant-garde de l'humanité dans le retour qu'elle fera bientôt et ferait dès aujourd'hui, n'était l'ignorance et l'habitude du despotisme, vers l'état d'égalité, de liberté et d'union pour lequel elle a été créée. Nos neveux sauront gré aux républicains des États-Unis du sang qu'ils ont versé pour la revendication de la liberté humaine, et de l'intelligence qu'ils ont montrée dans la défense de la liberté du travail.

Comme j'étais absorbé dans ces réflexions, un Américain me frappa sur l'épaule, en criant :

« Hurrah pour Grant !

— Vous voilà bien joyeux, lui dis-je.

— Oui ! répondit-il, et il y a vraiment de quoi. C'en est fait de l'aristocratie aux États-Unis. Nous avons en quelques années obtenu les mêmes résultats que chez vous en plusieurs siècles, Louis XI, Richelieu, Mazarin et 93 !

— A la bonne heure ! j'aime à voir que vous rendez justice à la France, qui la première a donné au monde l'exemple de ce grand mouvement démocratique que toutes les nations semblent imiter.

—Que n'avez-vous continué à donner l'exemple, répliqua l'Américain avec un soupir, vaillants et généreux comme vous l'êtes? Aujourd'hui même que tardez-vous à nous imiter ? nous serions si heureux de vous voir encore jouer le rôle qui commandait jadis à toutes les nations le respect et la sympathie. Mais non ! vous préférez batailler avec le césarisme, heureux lorsqu'il accorde à vos timides réclamations une humiliante satisfaction qui n'a de commun avec la liberté qu'un nom menteur. Tandis que l'Amérique détruisait au prix de son sang un monopole injuste : l'esclavage, la France laissait

s'établir et se consolider chez elle le monopole du pouvoir et de l'autorité arbitraire. La France s'endort quand elle a une institution à détruire, le césarisme ; un monopole, le pouvoir arbitraire ; une aristocratie, celle des fonctionnaires, la pire des aristocraties.

— Et pourquoi toutes ces destructions, je vous prie ?

—Mais pour être libres, parbleu ! En Angleterre et en Amérique, c'est par là que nous avons commencé. Vous avez mis la charrue avant les bœufs. Vous avez voulu être égaux, avant d'être libres. Comme si une nation qui renverse son aristocratie avant d'avoir formé des citoyens ne concède pas de gaieté de cœur au despotisme un brevet d'immortalité. A partir de ce moment il lui suffit pour se perpétuer de duper une populace qui ne peut se coaliser, ne pouvant, faute de lumières, arriver à la conception d'un but aussi abstrait que le gouvernement d'un peuple par lui-même.

XIII

INSTRUCTION PUBLIQUE.

— Par qui sont nommés vos professeurs et vos instituteurs, me demanda bientôt l'Américain, qui le lendemain des élections avait commencé, comme je l'ai dit, à prêcher une nouvelle croisade contre le césarisme, le pouvoir arbitraire, etc.

— Par le ministre de l'instruction publique, lui répondis-je, par les recteurs et par les préfets.

—Je m'en étais toujours douté, reprit-il, je m'é-

tais toujours dit : il faut pour que les Français ne soient pas encore libres, qu'ils aient confié à l'État le soin d'instruire leurs enfants !

— Comment cela?

— Parce que l'État, qu'il soit monarchique ou républicain, ne peut avoir d'autre but que de former des partisans ou des serviteurs. Son dernier souci est de former des citoyens, j'entends des hommes capables d'avoir une idée originale, de l'émettre et de la défendre. Comme les sentiments d'indépendance et de dignité, que toute bonne éducation doit développer, le gênent et l'irritent, il s'efforce de les réprimer. Entre les mains de l'État, comme entre les mains des prêtres, l'instruction publique devient une institution disciplinaire et pénale destinée à punir le citoyen dès l'enfance des sentiments qui lui sont naturels. Pour mieux diriger et absorber le citoyen, l'État éveillera chez l'enfant le sentiment de l'humilité et de la crainte. Soyez sûr qu'il lui répétera sur tous les tons : ta destinée est d'obéir ! Mais n'attendez pas qu'il lui dise : tu es ton prêtre et ton souverain, choisis ton Dieu et ton gouvernement ! Demandez plutôt au clergé d'enseigner l'athéisme ! Chez vous les maîtres enseignent le césarisme, comme ici, dans les

mêmes conditions, ils enseigneraint tour à tour les doctrines républicaines ou démocratiques, selon que l'un ou l'autre parti serait au pouvoir. Ils travaillent pour le gouvernement qui les paye, et ce serait le combattre de la belle manière que d'agir autrement. Tant que vous laisserez l'éducation aux mains de l'État, vous n'aurez pas de citoyens; ou, ce qui revient au même, vous aurez des citoyens tels que l'État les désire, j'entends abrutis et soumis.

— Mais à qui donc, selon vous, devrait-on confier le soin de nommer les instituteurs et les professeurs ?

— Nommez-les vous-mêmes ! Vous envoyez bien à Paris des députés avec mission de voter le budget et le contingent de l'armée, choses qui vous coûtent, j'imagine, plus qu'elles ne vous rapportent, pourquoi ne feriez-vous pas, pour changer, quelque chose qui soit utile à vous-mêmes et à vos enfants, en nommant vos instituteurs ? Depuis le député jusqu'au conseiller municipal, tous ceux que vous nommez ont pour fonctions de voter des dépenses; nommez donc enfin des instituteurs qui ne votent rien du tout, mais qui vous instruisent, vous et vos enfants, comme le veut votre intérêt. S'in-

struire vaut mieux que faire la guerre et coûte moins. Choisissez dans chaque ville et dans chaque village les moins sots du pays, et chargez-les de l'administration des écoles. Qu'ils forment un bureau d'éducation dont les fonctions durent deux, trois ou quatre ans, à votre choix ; que ce bureau lève des taxes, dont vous voterez vous-mêmes le montant sur sa proposition ; qu'il nomme les instituteurs, et vous rende chaque année des comptes publics ; que chacun de ses membres, notez ce point important, ou tous ses membres ensemble, puissent être cités devant les tribunaux comme un simple particulier. Pour un sou, pour une claque, pour un mot, assignez l'instituteur devant le juge de paix, en même temps que tout le bureau d'éducation comme responsable. De la sorte, vous serez sûrs que vos deniers seront bien employés, et vos enfants bien traités. C'est ainsi qu'on fait à New-York, à Boston, à Philadelphie, partout enfin. Le peuple nomme au ballottage les membres du bureau d'éducation, et son choix s'arrête toujours sur les personnes les plus dignes et les plus respectables. Le premier venu peut être représentant ou sénateur, fût-il indigne de toute considération ; mais pour être nommé membre du bureau d'éducation,

il faut être estimable et estimé. Plus que celles de gouverneur, ces fonctions honorent celui qui en est jugé digne. »

L'Américain qui nous donnait ces conseils m'arrêta devant une belle maison qui ne ressemblait ni à une prison ni à une caserne, et qui pourtant était une école. — Nous entrâmes. — Dans une vaste salle, tous les écoliers réunis écoutaient le programme de la journée. Cette lecture terminée, une jeune fille agréable comme la plupart des Américaines, et coquettement vêtue, comme elles le sont toutes, exécuta sur le piano une marche entraînante. Aussitôt les bambins s'ébranlèrent successivement et se rendirent en bon ordre à leurs classes respectives. Tandis que j'admirais cette salle élégante et propre, ces enfants qui marchaient en mesure pour aller étudier aussi gaiement que s'il s'était agi pour eux de danser, cette belle jeune fille et ce piano, le principal me fournissait quelques renseignements :

« La seule ville de New-York, me dit-il, possède deux cent soixante écoles, fréquentées par deux cent vingt-six mille cent trente-sept élèves. Dans chacune d'elles et dans presque toutes nos classes, vous trouverez comme ici des pianos et des jeunes

filles. Sur deux mille cinq cent quatorze professeurs employés par le bureau d'éducation, nous avons deux mille trente femmes[1]. D'après les statistiques les plus récentes, cent mille femmes environ enseignent dans les écoles des États-Unis ; elles ont cinq millions d'élèves qui emploient vingt millions de livres[2]. L'enseignement est ici pour les jeunes filles un moyen très-naturel et très-honorable de gagner leur vie. Leurs appointements varient entre cinq cents et dix-sept cents dollars[3]. Les salaires de tous les professeurs des deux sexes figurent dans le budget des écoles de la ville de New-York, discuté et voté chaque année, pour une somme de *un million, cinq cent soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-sept dollars*[4]. Au total, le bureau d'éducation de la ville de New-York qui a sous son contrôle quatre-vingt-douze écoles primaires, quatre-vingt-dix-sept écoles de grammaire, vingt-six écoles du soir, quarante et un établissements pour les

1. *City of New-York, twenty sixth annual report of the board of education* 1867.

2. La valeur de ces livres est évaluée à 18 750 000 dollars.

3. *Report of the finance committe of the board of education of the city of New-York on the budget of the year* 1867, *presented february* 5 *th* 1868, *and adopted by the board.*

4. *Ibid.*

enfants orphelins, pauvres ou abandonnés, deux écoles normales et un collége, a dépensé pour l'instruction publique pendant l'année 1867 *deux millions neuf cent quarante-six mille neuf cent quarante-cinq dollars*[1].

« La ville de New-York est peut-être de toutes les villes des États-Unis celle dont le système d'écoles libres est le plus complet ; mais il n'en est aucune qui néglige ce fondement essentiel de toute démocratie ; les plus jeunes États de l'Ouest rivalisent de zèle avec leurs aînés de l'Est pour répandre partout la lumière.

« L'État de l'Illinois qui compte à peine un demi-siècle d'existence, possède aujourd'hui 10705 écoles, 3240 instituteurs, et 10797 institutrices. Le nombre des enfants inscrits sur les registres des écoles est de 826 820, pour une population de 1711753 habitants. Pendant l'année 1868 l'instruction publique a coûté *six millions quatre cent vingt mille huit cent quatre-vingt-un dollars.*

1. En 1867, l'éducation a coûté 9 dollars 40 cents par tête d'élève. Dans cette somme sont compris le salaire des professeurs, le chauffage, l'éclairage, les livres et les fournitures de bureau. La valeur des immeubles affectés aux écoles est évaluée à 5500000 dollars.

« L'État du Missouri possède 6040 écoles publiques et 7100 instituteurs. Le nombre des écoliers est de 544664, dont 34481 appartiennent à la race noire.

« Le Minnesota, érigé en État en 1857 seulement, et dont la population ne dépasse pas 200000 habitants, *dépense plus de deux millions de dollars pour l'instruction publique, tandis que les dépenses ordinaires de l'administration locale ne s'élèvent qu'à* 762315 *dollars;* pendant l'année 1863 plus de *quatre-vingt mille* enfants y ont suivi des cours gratuits.

« Enfin le Michigan dépense 2450336 dollars pour l'entretien de ses écoles qui sont fréquentées par deux cent cinquante mille enfants. L'école normale seule coûte dix mille dollars par an[1].

« Dans nos écoles primaires divisées en six classes, les enfants apprennent la lecture, l'écriture, les premiers éléments de morale, d'arithmétique, de géographie et de musique. Pour être admis dans les écoles de grammaire, les écoliers doivent subir un examen préalable. Les écoles sont

1. Rapports annuels faits au gouvernement fédéral sur les différents États.

divisées en sept classes ou degrés, dont la durée est de cinq mois, excepté la *première* à laquelle les enfants doivent consacrer toute une année scolaire. Chaque changement de classe amène un nouveau progrès dans l'étude de la grammaire, des notions nécessaires au commerce, à l'agriculture, aux manufactures, etc., etc., de la géographie, de l'histoire des États-Unis, de leur constitution, des principes généraux de gouvernement, des éléments d'astronomie, des règles pratiques et des problèmes d'arithmétique et d'algèbre, enfin de la tenue des livres et pour les filles de la couture[1].

« Le nombre des élèves qui ont fréquenté nos écoles de grammaire pendant l'année 1867 est de 59848 élèves, dont 27802 filles et 32046 garçons. J'insiste sur ces chiffres pour vous montrer la supériorité de notre système. A la rentrée dernière (1868) tous les lycées de France ont reçu 38000 élèves, et les colléges 33600, soit en somme 71600 élèves ; d'où je conclus que les écoles de grammaire de la seule ville de New-York reçoivent à peu près autant d'élèves que la moitié

1. Tout ceci est traduit presque littéralement du rapport fait en 1867 par M. J. J. Randall, city superintendant.

des lycées et des colléges de la France entière. Or, si on ne tient pas compte des institutions privées, tant en France qu'à New-York où elles sont très-nombreuses, on peut dire que les lycées et les colléges sont les seuls établissements où les jeunes Français puissent apprendre les notions qu'on enseigne ici dans nos écoles de grammaire. Vous voyez d'après ce rapprochement qu'on nous accuse bien injustement de négliger l'instruction secondaire plus qu'aucun autre peuple, d'autant plus que l'étude du grec et du latin convient peu à un peuple démocratique, les enfants n'apprenant trop souvent dans les anciens auteurs qu'à mépriser le travail manuel et le commerce.

« Ce n'est pas tout! Au sortir des écoles de grammaire nos enfants peuvent suivre les cours supplémentaires. Ils y sont reçus à partir de l'âge de treize ans. Leur durée est de deux ou trois ans. On y enseigne l'arithmétique, les principes essentiels d'algèbre, de géométrie, d'astronomie, de physique, d'histoire naturelle, de chimie, de physiologie et d'hygiène. On y étudie d'une manière approfondie la constitution, la science du gouvernement, le droit municipal, et plus légèrement l'économie politique. Toutes les études techniques

ou abstraites qui ne se rapportent pas directement à la vie pratique sont éliminées du programme avec soin. D'ailleurs ce programme est changé chaque année, car l'éducation doit suivre les progrès de la civilisation; chaque jour certaines branches de la science acquièrent une importance spéciale, et dans des écoles publiques comme les nôtres la pratique doit toujours l'emporter sur la théorie[1].

— Il en est de même en France, répondis-je enfin au principal.

— Que vos principes d'éducation soient les mêmes, dit-il, je n'y contredis pas. Mais les connaissances que je viens d'énumérer longuement à dessein, sont-elles mises à la portée de tous? Non! seulement à la portée des fils de bourgeois et de fonctionnaires. Vos écoles primaires seules sont gratuites, et je m'étonne que vous n'ayez pas fait une faveur de cette gratuité. Ici au contraire, tous les enfants au-dessus de quatre ans, et au-dessous de vingt et un ans, sont indistinctement admis dans toutes les écoles sans que leurs parents, tuteurs ou autres, soient soumis à aucune taxe, cotisation ou imposition[2]. Nous avons parmi nos éco-

1. Rapport de M. J. J. Randall, city superintendant.
2. *Laws relative to public instruction, in the city of New-*

liers des fils de banquiers, des fils de pauvres émigrants et de journaliers; ces derniers sont les plus nombreux.

— Cependant, dans les cours supérieurs, l'achat des livres et des fournitures doit occasionner quelques dépenses?

— Erreur! reprit le principal, nous prodiguons la science et les instruments de travail dans de confortables écoles, gratuitement, et si je puis m'exprimer ainsi démocratiquement. Nous repoussons également l'obole du pauvre et l'or du millionnaire. Ne pas traiter tous les enfants avec les mêmes égards, c'est créer, dès l'enfance, des inégalités entre les hommes, c'est exciter les citoyens à la haine les uns contre les autres, c'est élever en un mot une société révolutionnaire! »

La première classe que me fit visiter le principal avait un air de fête. Des bouquets de fleurs étaient placés sur le bureau du professeur, des rosiers et des geraniums ornaient chaque fenêtre. Une cage d'oiseaux et de jolies gravures animaient les murs. Quelques petites étagères couvertes de curiosités

York, un petit volume publié en 1868 par le *Board of education*.

naturelles et le piano complétaient la décoration de la salle. Rien n'avait été oublié pour donner à cette classe un aspect riant; les Américains placent les enfants, même pour étudier, au milieu des choses qu'ils aiment; ils les entourent de fleurs, d'oiseaux et de musique. Aussi les écoliers considèrent-ils l'école comme leur véritable maison; c'est un plaisir pour eux que d'apprendre à lire avec miss Suzann, et ils n'ont garde de manquer au rendez-vous qu'elle leur donne. Combien d'entre nos écoliers pourraient en dire autant? Combien même d'entre nous se rappellent le temps de l'école et du collége sans éprouver un pénible sentiment de tristesse? Combien ont appris à lire et à écrire sans verser une larme et sans maudire leurs professeurs?

Dans une autre pièce, cinq cents enfants sifflaient à pleins poumons. Je crus entrer dans une cage de merles. Une jeune fille accompagnait ce ramage sur le piano. Ensuite les siffleurs se mirent à chanter, puis à gesticuler en mesure, ils portaient les mains en avant, les élevaient au-dessus de la tête, les joignaient, croisaient les bras. Ces sifflets, ce cantique bizarre, et toutes ces petites mains en l'air me firent éclater de rire. « Singulière éducation, me di-

sais-je, il faut que ces gens-là soient fous ? » Cependant on ouvrit les fenêtres; les enfants debout exécutèrent pendant cinq minutes des mouvements gymnastiques dont la jeune fille donnait le signal. Les Américains prétendent que rien n'est pernicieux pour la santé des enfants comme de rester longtemps dans la même position et de respirer un air vicié. De là cette coutume bizarre autant que salutaire, d'ouvrir chaque demi-heure les fenêtres des classes, tandis que les élèves exécutent des mouvements gymnastiques. Les écoles publiques et gratuites sont aux États-Unis de véritables pépinières d'hommes, dans l'acception la plus large du mot; on y cultive avec autant de soin le corps des enfants que leur intelligence; les Américains sont d'avis que la première condition pour être un bon citoyen, est d'être un bel animal.

Dans le même bâtiment et au second étage se trouvait une école de grammaire. Là, on me présenta d'abord à un petit peuple qui étudiait le français. Le professeur me pria aussitôt de faire un speech à ses élèves. Sans doute cet homme croyait me flatter, ignorant que je n'avais jamais parlé en public même à des enfants, faute d'avoir exercé la profession d'avocat, de député, ou de prédicateur. Mais pou-

vais-je lui dire que ma langue maternelle dans laquelle il me priait de m'exprimer ne m'était pas familière, que pendant toute ma jeunesse on m'avait toujours recommandé de me taire et défendu de parler ? Je préférai, à la honte d'un semblable aveu, courir la chance d'un échec oratoire devant un public d'aussi mince importance ; d'autant plus que les enfants alléchés par l'espoir d'entendre un beau discours, criaient à tue-tête : « Mossieu ! Mossieu ! » Rougissant donc jusqu'aux oreilles, j'articulai une phrase absurde et mal construite. Aussi embarrassé de mon geste que de mon débit, je ne pus mieux faire que de bégayer quelques mots, en torturant mon pauvre chapeau qui n'en pouvait mais. Bientôt les enfants pour montrer au moins ce jour-là que leur âge n'est pas toujours sans pitié, couvrirent ma voix de leurs applaudissements.

« Si on vous avait appris à siffler, à chanter, à parler et à gesticuler, me dit mon ami à l'oreille, si même ce genre d'exercice ne vous avait pas été interdit, vous n'auriez pas bégayé et vous n'auriez pas tourmenté votre chapeau. »

J'ai aussi visité une école mixte où petits garçons et petites filles, jeunes gens et demoiselles sont réunis ensemble. Personne n'a l'âme assez vile pour trouver un inconvénient à ce rapprochement des sexes, dont la morale tire le plus grand profit. C'est en opposant des barrières aux épanchements naturels qu'ailleurs on excite les mauvaises passions. Ici jamais les instincts et les sentiments de la jeune fille ne sont refoulés. La nature mieux que les nonnes et les prêtres se charge de transformer une petite fille rieuse en une honnête femme, épouse fidèle et digne mère de famille. Dès l'enfance elles sortent seules pour aller à l'école. A six ans comme à quinze, elles regardent un homme en face sans crainte et sans honte. En France, les femmes nous considèrent trop souvent comme des voleurs à l'affût de leur chasteté et de leurs vertus, ici elles voient parmi les hommes qui passent et les jeunes gens qu'elles fréquentent, autant de camarades et d'amis dont l'un doit leur servir dans la vie de compagnon et d'époux.

Vint ensuite l'école des filles; même air de fête, même gaieté répandue sur tous les visages.

J'entrai dans une classe d'histoire au moment où la maîtresse faisait cette question :

« Quelle fut l'attitude de la France à l'égard de l'Union pendant la guerre de la sécession ? »

Une jolie petite fille de quatorze ans, qu'on aimait rien qu'à la voir, se leva, et fixant sur moi ses deux beaux yeux pleins de reproches :

« La France, répondit-elle, dont les sympathies étaient pour la rébellion, a en outre tiré avantage de notre position; elle a envoyé des troupes sur ce continent pour placer Maximilien d'Autriche sur le trône de Mexico, et pour renverser la République. Cette conduite fit horreur au peuple américain[1]. »

Jamais critique des actes de notre gouvernement ne me fut plus sensible, et j'allais m'écrier : « Mais ce n'est pas ma faute ! » quand mon charitable compagnon m'entraîna dans une autre classe.

« Quels sont, interrogeait le professeur, les

1. On peut constater l'authenticité de cette demande et de cette réponse en consultant le manuel d'histoire en usage dans les écoles de grammaire des deux sexes intitulé : *A manual of history of the United States : A new edition brought down to the administration of president Johnson, illustrated with maps; to which is annexed the declaration of independence, and the constitution of the United States, with questions, for the use of schools.*

fonctionnaires qui peuvent être mis en accusation ?

— Le président, répondit l'élève, le vice-président et tous les fonctionnaires civils.

— Quels sont les crimes pour lesquels ils peuvent être condamnés et renvoyés de leur place ? interrogea de nouveau le professeur.

— *Le président*, dit l'élève, *le vice-président* et *tous les fonctionnaires* peuvent *être condamnés et renvoyés de leurs places pour crime de trahison, pour dilapidation du trésor public*, et pour *mauvaise conduite*[1].

— Avec des lois semblables, ajouta mon compagnon, et une semblable éducation, une expédition du Mexique serait bien difficile ! »

Pour avoir une idée générale du système d'éducation libre de la ville de New-York, il faut encore visiter le collége. C'est un beau bâtiment d'architecture gothique qui s'élève hardiment au

1. Voir la constitution des États-Unis et le manuel cité plus haut.

milieu d'un parc. Il contient une chapelle, vingt salles de récitation, deux salles de lecture, deux salles de dessin, etc., etc. La bibliothèque, à la disposition des élèves, est composée de quatorze mille cinq cents volumes, choisis parmi les meilleurs ouvrages, dont la valeur est estimée au-dessus de cinquante mille dollars. Le laboratoire de chimie et le cabinet de physique, sans cesse augmentés par les soins du savant docteur Doremus, sont très-complets. Ils contiennent un magnifique assortiment de fourneaux, de cornues, et de préparations chimiques; tous les instruments inventés jusqu'à ce jour en France, en Allemagne, en Angleterre et en Amérique pour étudier l'arpentage, la navigation, la mécanique, les phénomènes du son, de la lumière, de la chaleur, de l'électricité et du magnétisme. On remarque aussi des modèles français de ponts, d'arches, d'escaliers et de fortifications. La valeur de ces cabinets de chimie et de physique, sans cesse ouverts à tous les élèves, ce qui suffirait presque à les rendre précieux, est évaluée à dix-sept mille cinq cents dollars. La valeur du cabinet d'histoire naturelle, muni d'une belle collection de coraux, de squelettes, de mannequins, etc., est évaluée à deux mille dollars.

Le salaire des professeurs s'élève à la somme énorme de quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt-sept dollars, pour douze professeurs, dont chacun gagne plus de vingt mille francs de notre monnaie, un professeur-adjoint, treize suppléants, et un maître spécial d'élocution, soit une moyenne de trois mille neuf cent quarante-cinq dollars par employé[1]. Les jeunes gens sont admis à ce collége après l'âge de quatorze ans, sans qu'aucune condition soit exigée d'eux; mais comme les jeunes Américains commencent à gagner leur vie précisément à cet âge, le nombre des élèves n'est que de sept cents, qui tous se destinent aux carrières libérales et à la haute industrie. Ils suivent tous les mêmes cours; mais ils sont libres de choisir entre l'étude des langues anciennes et des langues modernes. Ils apprennent à leur gré le grec et le latin, ou le français, l'allemand et l'espagnol. Ces derniers étudient Molière, Gœthe et Cervantès, comme nous étudions Homère, Virgile et Cicéron.

Chaque matin tous les écoliers se réunissent dans

1. *Twenty sixth annual report of the board of education* 1867.

une immense salle, où l'un deux, montant sur une estrade sans tribune, improvise un discours. Les étudiants des deux premiers cours (*seniors and juniors*) sont tenus de prononcer cinq discours par terme[1] devant tout le collége assemblé. Ceux de la troisième classe doivent en prononcer deux. Ai-je besoin d'ajouter que, plus heureux que nos députés, ils peuvent traiter tous les sujets et même discuter la Constitution si telle est leur fantaisie?

Comme toutes les écoles, le collége fournit gratuitement les livres aux écoliers. Outre la bibliothèque, sept mille livres d'étude de la valeur de douze mille dollars[2] sont mis à leur disposition. Ils atteignent ainsi sans bourse délier le terme de leurs études, et comme les Américains n'ont pas encore songé à prélever un impôt sur le désir naturel à tout homme intelligent de s'instruire et d'obtenir un témoignage de son savoir, l'université leur délivre gratuitement les diplômes de bachelier ès arts, de bachelier ès sciences, de docteur ès arts et ès sciences.

1. Le premier terme commence le premier mercredi de septembre et finit au milieu de février; le second terme commence au milieu de février et finit le 4 juillet.

2. *Twenty sixth annual report*, 1867.

En France c'est autre chose! A peine peut-on, sans payer, apprendre à lire et à écrire; pour savoir l'orthographe il faut payer. Toutes les connaissances sont tarifées, tous les grades s'achètent, dans les sciences à prix d'argent, dans la vie publique à prix d'indépendance et de dignité; pour être bachelier il faut être riche, pour être fonctionnaire il faut être courtisan.

En revanche, aucune condition de fortune ou de capacité n'est exigée pour être électeur.

Est-ce juste? et n'aurait-il pas mieux valu restreindre le droit de suffrage à ceux qui ont le privilége de l'intelligence? amère dérision que ce suffrage universel pratiqué par une majorité d'imbéciles! Un quart des Français ne sait ni lire ni écrire, c'est un fait! Pourquoi donc ne pas donner de suite aux maires et aux curés le droit de voter pour cette foule ignorante? Ce serait au moins agir avec franchise, et épargner à ces pauvres diables un dérangement inutile. D'autres qui ont appris à lire dans les écoles, quelquefois à écrire, n'ont cependant aucune notion d'histoire, de géographie ou de droit; ce sont encore des machines à voter chauffées et dirigées par les fonctionnaires! Ajoutez à ces deux classes d'électeurs forcément do-

ciles tous ceux qui espèrent quelque faveur d'un gouvernement tout-puissant, puis leurs amis, leurs parents, leurs domestiques, et vous aurez le peuple souverain !

« Chez nous, disait à ce propos mon compagnon, chacun peut s'instruire sans dépenser un cent. Mais si tous ont droit à l'intelligence, tous n'ont pas également droit au vote. Dans le Massachusset, par exemple, et dans le Connecticut, il faut, pour être électeur, pouvoir signer lisiblement son nom et lire couramment et à haute voix la Constitution des États-Unis[1]. Si en France Napoléon III prenait l'initiative d'une loi semblable, il aurait droit à notre admiration, car il ferait enfin un pas vers la liberté, pour la première fois peut-être, depuis que l'ignorance des peuples lui a confié le pouvoir suprême.

1. Dans d'autres États tels que la Pensylvanie et la Delaware, il faut, pour être électeur, avoir payé une taxe à l'État ou au comté, excepté de vingt et un à vingt-deux ans. Dans beaucoup d'autres États, tels que le New-Jersey, le Maine, le New-Hampsire, l'Illinois, etc., etc., le suffrage est universel. Le Kansas se distingue par une ingénieuse exception : Quiconque a pris part à un duel, soit comme combattant, soit comme témoin, perd à jamais ses droits d'électeur. (*Qualifications of voters in the different states.*)

— Eh quoi! la liberté de la presse, la liberté de réunion ne sont-elles pas autant de concessions qu'il a faites à la liberté?

— Ah! vous voilà bien, toujours avec vos espérances stériles et vos vaines disputes! cessez de demander au despotisme des reculades qui lui coûtent et qui vous sont inutiles parce qu'elles sont incomplètes! Au lieu de perdre votre temps en criailleries, réunissez toutes vos ressources et toutes vos forces pour donner à tous les citoyens le pouvoir de s'instruire. Associez-vous! imposez-vous[1]! cotisez-vous! ouvrez dans toutes les villes des écoles libres et gratuites, vraiment indépendantes du gouvernement! fondez des écoles normales pour former des professeurs! proclamez cette vérité, que donner pour les pauvres c'est entretenir la misère, au lieu que donner pour l'instruction publique c'est la détruire dans son germe! ni les plus éloquentes discussions parlementaires, ni les plus glorieuses révolutions ne nous donneront la liberté, c'est à l'éducation qu'il faut la demander. Le jour où tous les Français iront à l'école, ils auront le gouvernement

1. Le malheur est que nous avons à peine le droit de nous associer, et que les communes n'ont pas le droit de s'imposer librement.

qu'il leur plaira de se donner ou plutôt, ce qui est bien préférable, il n'y aura plus de gouvernement possible.

— Alors vous êtes d'avis que l'instruction gratuite et obligatoire..... ?

— Obligatoire ! fi donc ! le vilain mot ! Les Français sont tous les mêmes. Vous avez une idée vraie ou fausse, vite, il faut l'imposer. — Vous tous, obéissez ! pas d'observations ! pas de discussions ! je parle au nom de la liberté ! — Voilà comment vous entendez le libéralisme ! vous savez servir, vous savez commander, vous ne savez pas être libres ! Le beau moyen en vérité, que d'imposer l'instruction pour la répandre ! Traînez les enfants à l'école, fermez-en bien la porte, ils sortiront par la fenêtre et pour n'y plus rentrer. Vous êtes si bien habitués à l'autorité que vous affubleriez volontiers la statue de la Liberté d'un chapeau à trois cornes et d'un baudrier. Croyez-en cependant ma vieille expérience américaine : on ne peut être libre que sans l'intervention du pouvoir ; et pour que les parents envoient leurs enfants à l'école, il n'est pas besoin d'une loi rigoureuse pour les y forcer. Ayez dans chaque ville et dans chaque village des écoles confortables et gaies, ayez de jolies institutrices et

des maîtres intelligents, payez-les largement. En un mot prenez modèle sur nos écoles. Prodiguez l'instruction avec générosité, douceur, et gratuité; ce jour-là elle deviendra pour tout le monde une douce obligation. »

Tel est le but que vous devez poursuivre et atteindre à tout prix. Que la France, qui se prétend lettrée, n'oublie pas qu'un quart de ses habitants, électeurs comme vous, croupissent dans l'ignorance! De toutes les nations civilisées, elle est aujourd'hui — comme l'a dit M. de Girardin — celle qui dépense le plus pour la destruction et le moins pour l'instruction. »

XIV

CONCLUSION.

J'avais d'abord l'intention de publier une brochure.

Dans un premier chapitre j'aurais prouvé par l'exemple des États-Unis que pour être libres et bien gouvernés, il faut à toute force que les citoyens commencent par se gouverner eux-mêmes.

Dans un second chapitre j'aurais montré comment les Américains avaient pu rendre la guerre impos-

sible sur un continent quatorze fois grand comme la France, en ne formant qu'un seul peuple et en supprimant toute inégalité entre les hommes, sans aucune exception en faveur d'un prince ou d'un souverain.

Enfin dans un troisième chapitre, — conclusion, je me serais efforcé de persuader à la France qu'elle avait intérêt à devenir américaine par les idées, les sentiments et la conduite.

Mais le mal est qu'en France on ne peut pas impunément publier sa pensée sous la forme qu'on veut. Sans parler du danger que fait courir à son auteur toute espèce de publication, surtout la brochure, dont le style est nécessairement plus vif et plus tranchant que celui d'un ouvrage de longue haleine, une brochure est condamnée d'avance à être timbrée. Pour faire paraître un journal, ne fût-ce qu'un seul jour, il faut encore payer le timbre et déposer un cautionnement. Il reste un dernier parti à prendre, c'est d'écrire un volume; de cette manière, sans échapper aux inconvénients de la brochure et du journal, on évite au moins l'impôt de la pensée. Mais écrire un volume n'est pas mince besogne. On ne s'improvise pas écrivain, et il ne faut pas être grand clerc pour savoir que

composer un bon livre est le privilége d'un très-petit nombre d'hommes; comme d'un autre côté il m'était pénible de ne pas exprimer hautement la sympathie que m'avait inspirée la libre Amérique, ma perplexité était grande. Aussi en désespoir de cause je me suis résigné à publier mes notes telles que je les avais prises. Aurais-je même du reste eu le talent d'écrire un livre utile, je n'en aurais pas été beaucoup plus avancé pour cela. Je suis obligé de payer l'imprimeur et le libraire, qui eux-mêmes payent patente et courent des risques. Bon ou mauvais, mon livre coûte cher, et ne s'adresse plus qu'à une minorité de citoyens qui ne pèsent pour rien dans la balance électorale, tandis que ma brochure aurait coûté deux sous, et se serait adressée à tous ceux qui savent lire. En Amérique, où on peut écrire librement, et où les libraires sont les seuls négociants qui soient exemptés de payer patente, les idées justes se répandent vite et sont bientôt partagées. Mais convenez avec moi qu'il est bien difficile de convertir des millions d'électeurs avec des livres coûteux et des journaux imposés et bâillonnés.

J'y ai donc renoncé, comme d'autres plus dignes d'être écoutés l'auraient fait à ma place. Mais avant

de terminer, quand bien même ma faible voix ne devrait être entendue que par un seul de mes compatriotes,

Si tu ne te sens plus la force d'agir autrement, dirai-je à ma patrie, poursuis ta destinée ! Renouvelle dans tes parlements les querelles subtiles du Bas-Empire, transforme-toi en musée d'artillerie, entoure de priviléges la richesse et la fortune. Ignore si tu veux ou feins d'ignorer que les disputes religieuses n'ont pas prévenu la chute de l'empire grec, que les lourdes armures n'ont pas sauvé la féodalité, et que les priviléges ont précipité la chute de la noblesse ; mais sache au moins que là-bas, en Amérique, un grand peuple s'élève qui nous juge et se moque de nous. Il admire, il est vrai, dans notre organisation sociale nos farces et nos ragoûts, il s'amuse de nos bons mots, mais nos luttes stériles lui font pitié. Tandis que les peuples européens, amollis par la servitude, se soucient peu de leur avenir, et ne se réveillent qu'à de longs intervalles pour couronner ou découronner un souverain, ils travaillent sans relâche au progrès et au bonheur de l'humanité. Tandis que nous mordillons notre frein, et qu'après l'avoir brisé, nous retombons accablés sous le joug des traditions et

des mots sonores, eux, dégagés de toute entrave, serrés autour de la même bannière, marchant sans s'arrêter à d'inutiles querelles, ils dépassent tous les autres peuples.

Sache enfin que M. Rœbuck, interpellé sur la conduite qu'il avait tenue pendant la guerre d'Amérique, répondit : « Mon opinion est que bientôt la population des États-Unis sera si considérable que ces États domineront le monde entier[1]. » Déjà tous ceux qui veulent vivre sans contrainte émigrent à l'Occident. Du flanc des nations européennes il naît un enfant gigantesque qui prétend les dominer un jour.

Si, au contraire, comme il est impossible d'en douter, tu as encore assez de force et de courage pour secouer tes liens, imite les Américains ! Cesse de prostituer les mots de devoir et de vertu en les appliquant au vice de l'obéissance. Le seul devoir et la vraie vertu, c'est le travail et l'amour. Prends le sceptre de l'Europe, puisque d'autres ont su t'enlever le sceptre du monde. Lève-toi ! Ou alors

1. Discours prononcé par M. Rœbuck à Sheffield, où il posait sa candidature au parlement britannique. Dans la bouche d'un Anglais, jaloux des États-Unis comme ils le sont tous, cette appréciation a bien sa valeur.

ton petit coin de terre ne sera plus compté pour rien sur la carte de l'univers. Tu vivras pendant quelque temps encore du produit de tes restaurants et de tes lupanars, à peu près comme une ville d'eau vit des revenus de son casino. Ton Paris deviendra même la capitale du vice, si le flot de la populace qui gronde et qui monte ne balaye pas les ordures auxquelles tu devras ta célébrité.

Tel ne pouvant pas être l'avenir que tu rêves, tu secoueras ta torpeur, tu reviendras à toi, et tu reprendras le rang que tu mérites parmi les nations qui marchent à la liberté et au progrès.

Ainsi soit-il!

APPENDICE.

EXTRAIT

DE

LA DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE.

DÉCLARATION FAITE PAR LES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE RÉUNIS EN CONGRÈS GÉNÉRAL, LE 4 JUILLET 1776.

Lorsque dans le cours des événements humains, il devient nécessaire pour un peuple de rompre les liens politiques qui l'attachaient à un autre peuple, et de prendre, parmi les puissances de la terre, la place séparée et égale à laquelle les lois de la nature et du Dieu de la nature lui donnent des droits,

le respect qui est dû à l'humanité demande qu'il proclame les causes qui le déterminent à cette séparation.

Nous regardons comme évidentes par elles-mêmes les vérités suivantes : Que tous les hommes sont créés égaux ; qu'ils ont été doués par leur Créateur de certains droits inaliénables ; que, parmi ces droits, se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur ; que les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et que leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés; que lorsqu'une forme de gouvernement cesse d'atteindre à ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir, et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur ces principes, et en organisant son pouvoir en telle forme qui lui paraît le plus convenable pour sa sûreté et son bonheur. La prudence, à la vérité, enseigne que les gouvernements établis depuis longtemps ne doivent point être changés pour des causes légères ou passagères ; et l'expérience a prouvé que les hommes sont plutôt disposés à souffrir, tant que les souffrances sont supportables, qu'à se faire droit eux-mêmes en abolissant les formes auxquelles ils étaient accoutumés. Mais, lorsqu'une longue suite d'abus et d'usurpations tendant invariablement au même but prouve évidemment le dessein de réduire un peuple sous le joug d'un despotisme absolu, il est de son droit, il est de son devoir de se sous-

traire à ce joug, et d'établir de nouvelles garanties pour sa sûreté future. Telle a été la patience de ces colonies dans leurs souffrances, et telle est maintenant la nécessité qui les force à changer leur système de gouvernement. L'histoire du roi actuel de la Grande-Bretagne est l'histoire d'une série d'injustices et d'usurpations répétées, qui toutes avaient pour but direct l'établissement d'une tyrannie absolue sur ces États. Pour le prouver, soumettons les faits au monde impartial : . . . . . .

. . . . . .

Il a refusé son consentement aux lois les plus salutaires et les plus nécessaires au bien public.

Il a gêné l'administration de la justice, en refusant sa sanction à des lois pour l'établissement des pouvoirs judiciaires.

Il a rendu les juges dépendant de sa seule volonté, pour la durée de leurs offices et pour le taux et le payement de leurs appointements.

Il a créé une multitude de nouveaux emplois, et envoyé dans ce pays des essaims d'employés pour vexer notre peuple et pour dévorer sa substance.

Il a entretenu, parmi nous, en temps de paix, des armées permanentes, sans le consentement de nos législatures.

Il s'est efforcé de rendre le pouvoir militaire indépendant de l'autorité civile et même supérieur à elle . . . . . .

. . . . . .

En conséquence, nous, les représentants des *États-Unis d'Amérique*, assemblés en congrès général, prenant à témoin le juge suprême de l'Univers de la droiture de nos intentions;

Nous publions et déclarons solennellement, au nom de l'autorité du bon peuple de ces colonies, que ces colonies unies sont et ont droit d'être des États libres et indépendants; qu'elles sont dégagées de toute obéissance envers la couronne de la Grande-Bretagne; que tout lien politique entre elles et l'État de la Grande-Bretagne est et doit être entièrement rompu; et que, comme *États libres et indépendants*, elles ont pleine autorité de faire la guerre, de conclure la paix, de contracter des alliances, de réglementer le commerce, et de faire tous les autres actes ou choses que les États indépendants ont droit de faire; et pleins d'une ferme confiance dans la protection de la divine Providence, nous engageons mutuellement au soutien de cette déclaration, nos vies, nos fortunes et notre bien le plus sacré, l'Honneur.

(Suivent cinquante-cinq signatures.)

CONSTITUTION

DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

PRÉAMBULE.

Nous, le peuple des États-Unis, afin de former une union plus parfaite, d'établir la justice, d'assurer la tranquillité intérieure, de pourvoir à la défense commune, d'accroître le bien-être général et de rendre durables pour nous comme pour notre postérité les bienfaits de la liberté, nous faisons, nous décrétons et nous établissons cette constitution pour les États-Unis d'Amérique.

(Le gouvernement des États-Unis se compose de trois pouvoirs, le pouvoir législatif qui fait les lois, le pouvoir exécutif qui les applique, et le pouvoir judiciaire qui les interprète.)

Article I. — *Du pouvoir législatif.*

Section I. — *Du Congrès en général.*

Tous les pouvoirs législatifs délégués ci-dessous seront confiés à un congrès des États-Unis, qui se composera d'un Sénat et d'une Chambre des représentants.

Section II. — *De la Chambre des représentants.*

1° La Chambre des représentants se composera de membres choisis tous les deux ans par le peuple des divers États, et, dans chaque État, les électeurs devront avoir les qualifications requises pour les électeurs de la branche la plus nombreuse de la législature de l'État (soit la Chambre des représentants).

2° Nul ne pourra être représentant à moins d'avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans, d'être depuis sept ans citoyen des États-Unis et d'habiter au moment de son élection l'État dans lequel il aura été choisi.

3° Les représentants et les taxes directes seront répartis entre les divers États qui pourront être compris dans cette union, d'après leur population respective, qui sera déterminée en ajoutant au nombre total des personnes libres (y compris celles engagées à terme pour un service, et excepté les

Indiens non taxés) les trois cinquièmes de toutes autres personnes[1]. Le recensement effectif sera fait dans les trois ans qui suivront la première réunion du congrès des États-Unis[2]; puis tous les dix ans, suivant tel mode que le Congrès réglera par une loi. Le nombre des représentants ne dépassera pas un par trente mille habitants, mais chaque État aura au moins un représentant; et jusqu'à ce qu'un recensement ait été fait, l'État de New-Hampshire aura droit à en choisir trois; le Massachusset, huit; le Rhode-Island et les plantations de Providence, un; le Connecticut, cinq; le New-York, six; le New-Jersey, quatre; la Pensylvanie, huit; le Delaware, un; le Maryland, six; la Virginie, dix; la Caroline septentrionale, cinq; la Caroline méridionale, cinq, et la Géorgie, trois[3].

4° Quand des vacances se présenteront dans la

1. Sous cette dénomination : « autres personnes » (other persons) on désignait les esclaves. Cette disposition a été abrogée par *l'abolition de l'esclavage*.

2. Le premier recensement eut lieu en 1790.

3. Le nombre actuel des représentants est fixé à deux cent trente-cinq. — Les représentants et les sénateurs reçoivent une indemnité de 6000 dollars, plus une indemnité de déplacement calculée sur une base de 8 dollars pour chaque vingtaine de milles séparant leur résidence du siége du gouvernement. Ils ont droit à cette indemnité pour l'aller comme pour le retour. Le speaker (président) de la chambre des représentants, et le président du Sénat *pro tempore* reçoivent 12 000 dollars, pour chaque congrès de deux années.

représentation d'un État, l'autorité exécutive de cet État convoquera les électeurs pour remplir les vacances.

5° La Chambre des représentants élira son président et ses autres officiers; et aura seule le pouvoir de *mise en accusation pour crime politique*[1].

SECTION III. — *Du Sénat.*

1° Le Sénat des États-Unis sera composé de deux sénateurs de chaque État, élus par la législature de cet État, pour six ans; et chaque sénateur aura un vote[2].

2° Immédiatement après qu'ils seront réunis en conséquence de la première élection, ils seront divisés aussi également que possible en trois classes. Les siéges des sénateurs de la première classe seront vacants à l'expiration de la seconde année; de la seconde classe à l'expiration de la quatrième année, et de la troisième classe à l'expiration de la sixième année, de manière à en réélire un tiers tous les deux ans; et s'il se présente des vacances par suite de démission ou autrement, pendant l'intervalle entre les sessions de la législature d'un État,

1. *Impeachment.*

2. Le nombre actuel des sénateurs ayant le droit de vote est de soixante-quatorze. Il faut ajouter à ce nombre les neuf sénateurs envoyés par les territoires, qui n'ont que le droit de prendre part aux délibérations.

le pouvoir exécutif de cet État pourra faire des nominations provisoires, jusqu'à la plus prochaine réunion de la législature qui remplira alors les vacances.

3° Nul ne pourra être sénateur, à moins d'avoir atteint l'âge de trente ans, d'avoir été neuf ans citoyen des États-Unis, et d'habiter au moment de son élection l'État pour lequel il aura été élu.

4° Le vice-président des États-Unis sera président du Sénat ; mais il n'aura pas le droit de voter, à moins que les voix ne soient partagées également.

5° Le Sénat choisira ses autres officiers ainsi qu'un président *pro tempore*, qui présidera dans l'absence du vice-président ou quand celui-ci exercera les fonctions de président des États-Unis.

6° Le Sénat aura seul le pouvoir de juger les accusations intentées par la Chambre des représentants (*impeachments*). Quand il siégera comme Cour de justice, ses membres prêteront serment ou affirmation. Quand le président des États-Unis sera mis en jugement le *chief justice* présidera, et nul ne sera déclaré coupable qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

7° Les jugements rendus en cas de mise en accusation n'auront d'autre effet que de priver l'accusé de la place qu'il occupe, de le déclarer incapable de remplir, sous le gouvernement des États-Unis, aucune fonction à laquelle sont attachés honneur, profit ou confiance : mais la partie déclarée cou-

pable sera néanmoins exposée et sujette à la mise en accusation, à la procédure, au jugement et aux peines ordinaires établies par la loi.

Section IV. — *Des deux Chambres.*

1° Les époques, lieux et mode d'élection des sénateurs et représentants, seront, dans chaque État, réglés par sa législature ; mais le congrès peut, par une loi, changer ces règlements ou en faire de nouveaux, excepté pourtant en ce qui concerne le lieu où les sénateurs doivent être élus.

2° Le congrès se réunira au moins une fois tous les ans, et cette réunion aura lieu le premier lundi de décembre, à moins que par une loi le congrès n'ait fixé un autre jour.

Section V. — *Des Chambres séparément.*

1° Chaque Chambre sera juge des élections, de leur régularité et de la capacité de ses membres, et la simple majorité formera un nombre suffisant pour l'expédition des affaires; mais un nombre moindre que la majorité peut s'ajourner de jour en jour, et est autorisé à forcer les membres absents à se rendre aux séances par telle pénalité que chaque Chambre pourra établir[1].

1. Je signale à l'attention du lecteur cette précaution prise

2° Chaque Chambre fera son règlement, punira ses membres pour conduite inconvenante, et pourra, à la majorité des deux tiers, exclure un membre.

3° Chaque Chambre tiendra un journal de ses actes, et le publiera de temps en temps, sauf les parties qui lui sembleraient exiger le secret ; les votes par oui ou par non des membres de l'une des deux Chambres sur toutes les questions seront, sur la demande d'un cinquième des membre présents, consignés sur le journal.

4° Aucune des deux Chambres, pendant la session du congrès, ne pourra sans le consentement de l'autre, s'ajourner à plus de trois jours, ni dans un autre lieu que celui où siégeront les deux Chambres.

SECTION VI. — *Des priviléges et incapacités des membres des deux Chambres.*

1° Les sénateurs et les représentants recevront pour leurs services une indemnité qui sera fixée par une loi et payée par le trésor des États-Unis. Dans tous les cas, excepté ceux de trahison, de félonie et de violation de la paix publique, ils ne pourront être arrêtés tant qu'ils assisteront à la

par le législateur américain pour sauvegarder l'influence des minorités. Grâce à cette clause on a vu des minorités de quelques membres seulement tenir en échec, pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, la majorité du congrès.

session de leurs Chambres respectives, ni pendant l'aller et le retour; et pour opinions et discours prononcés dans l'une ou l'autre Chambre, ils ne pourront être soumis nulle part ailleurs à un interrogatoire.

2° Nul sénateur ou représentant ne pourra pendant tout le temps pour lequel il a été élu, être appelé sous l'autorité des États-Unis à un emploi de l'ordre civil, lorsque cette place aura été créée ou que les émoluments en auront été augmentés pendant cette époque. Aucun individu occupant une place sous l'autorité des États-Unis ne pourra être membre d'une des deux Chambres tant qu'il conservera cette place.

Section VII. — *De la confection des lois.*

1° Tous les bills établissant des impôts doivent prendre naissance dans la Chambre des représentants; mais le Sénat peut y concourir par des amendements comme aux autres bills.

2° Tout bill adopté par la Chambre des représentants et par le Sénat sera, avant d'avoir force de loi, présenté au président des États-Unis; s'il l'approuve, il y apposera sa signature, sinon il le renverra avec ses objections à la Chambre dans laquelle il aura pris naissance[1], et ladite Chambre

1. Le veto du président consiste dans le renvoi du bill à la

consignera intégralement les objections du président sur son journal, et discutera de nouveau le bill. Si, après cette seconde discussion, le bill réunit en sa faveur les deux tiers de ladite Chambre, il sera envoyé avec les objections du président à l'autre Chambre, qui le discutera également ; et s'il est approuvé par les deux tiers de cette Chambre, il aura force de loi : mais en pareil cas les votes des deux Chambres seront recueillis par oui et par non, et les noms des membres votants pour ou contre seront consignés sur le journal de leurs Chambres respectives. Tout bill qui n'aura pas été renvoyé par le président dans les dix jours (les dimanches exceptés) de la présentation qui lui en aura été faite, aura force de loi, comme si le président l'avait signé, à moins que le congrès n'en empêche le renvoi en s'ajournant, auquel cas le bill n'aura pas force de loi.

2° Tout ordre, résolution ou vote pour lequel le concours des deux Chambres est nécessaire (excepté pour la question d'ajournement) sera présenté au président de Etats-Unis, et approuvé par lui avant de recevoir son exécution ; s'il le rejette, il doit être de nouveau adopté par les deux tiers des deux

Chambre qui l'a proposé. Ce veto qui n'est que suspensif n'a pour but que d'attirer l'attention de la Chambre sur le bill en question.

Chambres, suivant les règles prescrites pour les bills[1].

SECTION VIII. — *Des pouvoirs du Congrès.*

Le Congrès aura le pouvoir :

1° D'établir et de faire percevoir des taxes, droits, impôts directs ou indirects[2], de payer les dettes

1. On voit par là que l'indépendance du congrès est complétement à l'abri de toute pression du pouvoir exécutif.

2. Les lois ne font aucune distinction entre les impôts directs et les impôts indirects. L'impôt direct porte principalement sur le revenu. — Toute personne dont les gains, profits ou revenus dépassent mille dollars, est soumise à une taxe de cinq pour cent. Pour fixer le montant de cette taxe on commence par retrancher les mille dollars qui sont exemptés de la taxe en vertu de la loi, toutes les autres taxes payées soit aux États-Unis, soit à l'État où réside le contribuable, etc., etc. — Toute personne qui négligera ou refusera de déclarer à l'*assistant assessor* le montant de ses revenus, déductions faites de ceux qui sont exemptés de la taxe, sera, si elle n'a la maladie pour excuse, passible d'une amende de 100 dollars et d'une augmentation de taxe de cinquante pour cent. Dans ce cas l'*assistant assessor* établira le montant des revenus du contribuable d'après les informations qu'il pourra obtenir. — Lorsque l'assistant assesseur ne trouve pas exacte la déclaration qui lui est faite par un contribuable, il doit établir l'impôt d'après les meilleures informations qu'il peut recueillir. Mais le contribuable en cas de désaccord avec l'*assistant assessor* peut toujours prêter serment ou affirmation, de telle sorte qu'on peut dire que c'est lui-même qui fixe la contribution. L'impôt indirect comprend les licences,

publiques et de pourvoir à la défense commune et à la prospérité générale des États-Unis; mais les droits d'impôts directs ou indirects seront toujours les mêmes dans toute l'étendue des États-Unis;

2° De contracter des emprunts sur le crédit des États-Unis;

3° De régler le commerce avec les nations étrangères entre les divers États et avec les tribus indiennes;

4° D'établir une règle générale pour la naturalisation [1] et des lois uniformes dans tous les États-Unis en matière de banqueroute [2];

5° De battre monnaie, d'en fixer la valeur, ainsi que celle des monnaies étrangères, et de fixer l'étalon des poids et mesures;

les droits d'importation et d'exportation, les taxes sur les objets manufacturés, le timbre, etc., etc. Voir *the direct tax act of August* 6, 1861; *the Excise tax of July* 14, 1862; *the amendatory acts of March* 3, 1863; *the acts of June* 1864; *March* 1865; *the amended acts of July* 20, 1866, *and March* 1867.

1. Le temps exigé aujourd'hui pour devenir citoyen des États-Unis est de trois années pour tout étranger natif d'une contrée en paix avec les États-Unis. Il doit jurer qu'il a eu pendant ces trois années l'intention de devenir citoyen des États-Unis et il doit en même temps renoncer à tout titre de noblesse ainsi qu'à toute décoration.

2. Le congrès a voté le 2 mars 1867 une loi générale sur les faillites intitulée : « An act to establish an uniform system of bankruptcy througout the United-States. »

6° De pourvoir à la punition des contrefacteurs de papier public et de la monnaie courante des États-Unis;

7° D'établir des bureaux de poste et des routes de poste;

8° D'encourager les progrès des sciences et des arts utiles en assurant aux auteurs et inventeurs, pour des périodes limitées, un droit exclusif sur leurs écrits [1] et leurs découvertes respectives [2];

9° D'établir des tribunaux subordonnés à la Cour suprême;

10° De définir et punir la piraterie et les félonies commises sur la haute mer, et les violations du droit des gens;

10° De déclarer la guerre; d'accorder des lettres de marque et de représailles [3] et de faire des règlements concernant les prises sur terre et sur mer;

12° De lever et entretenir des armées; mais aucun argent pour cet objet ne pourra être voté pour plus de deux ans;

13° De créer et d'entretenir une marine;

1. Le congrès accorde aux auteurs un droit de propriété littéraire (a copyright) dont la durée est de quatorze ans mais qui peut être renouvelé.

2. Aux inventeurs il accorde des brevets dont la durée est également de quatorze ans.

3. Par lettres de marques ou de représailles il faut entendre des commissions données à des particuliers pour saisir sur mer la propriété des sujets d'une nation étrangère.

14° De faire des règlements pour le gouvernement et l'administration de terre et de mer.

15° De pourvoir à la convocation de la milice, pour exécuter les lois de l'Union, réprimer les insurrections et repousser les invasions [1];

16° De pourvoir à l'organisation, l'armement et la discipline de la milice, et de disposer de cette partie d'entre elle qui peut se trouver employée au service des États-Unis, en laissant aux États respectifs la nomination des officiers, et le soin d'établir dans la milice la discipline prescrite par le Congrès;

17° D'exercer la législation exclusive dans tous les cas quelconques, sur tel district (ne dépassant pas dix milles carrés) qui pourra par la cession des États particuliers et par l'acceptation du Congrès devenir le siége du gouvernement des États-Unis [2], et d'exercer la même autorité sur les lieux acquis par achat, d'après le consentement de la législature de l'État où ils seront situés, et qui serviront à l'établissement de forteresses, de magasins, d'arsenaux, de chantiers et autres établissements d'utilité publique;

18° Et de faire toutes les lois que pourra nécessiter la mise à exécution des pouvoirs ci-dessus

1. C'est en partie à cette disposition que les Américains doivent de pouvoir se passer d'une armée permanente.

2. Tel est le district de Colombie.

énumérés, et de tous autres pouvoirs dont est investi par la présente Constitution, le gouvernement des États-Unis, ou tout département et officier en dépendant.

SECTION IX. — *Des actes interdits aux États-Unis.*

1° La migration ou l'importation de telles personnes dont l'admission peut paraître convenable aux États-Unis actuellement existants ne sera point prohibée par le Congrès avant l'année 1808 [1]; mais une taxe ou droit n'excédant point dix dollars par personne peut être imposée sur cette importation.

2° Le privilége de l'ordre d'*habeas corpus* [2] (*of the wr t of habeas corpus*), ne sera suspendu qu'en cas de rébellion ou d'invasion et lorsque la sûreté publique l'exigera.

3° Aucun *bill d'attainder* [3] ni loi rétroactive *ex post facto* ne pourront être décrétés.

1. Il s'agit ici des nègres. Dès que le congrès put le faire sans violer la constitution, c'est-à-dire le 1er janvier 1808, il prohiba l'importation des esclaves. Dès lors cette clause ne produisit plus aucun effet.

2. L'ordre de l'«habeas corpus » est un ordre écrit adressé à un officier pour obtenir la mise en liberté d'un prisonnier, et sa comparution immédiate devant un juge ou un magistrat. C'est pour tous les citoyens une garantie contre tout emprisonnement arbitraire.

3. Un bill d'attainder est un bill voté par une assemblée législative dans le but de déclarer quelqu'un coupable de

4° Aucune capitation ou autre taxe directe ne sera établie, si ce n'est en proportion du recensement prescrit ci-dessus.

5° Aucune taxe ou droit ne sera établi sur des articles exportés d'un État quelconque. Aucune préférence ne sera donnée par des règlements commerciaux ou fiscaux aux ports d'un État sur ceux d'un autre; et nul vaisseau allant dans un État ou en venant ne pourra être forcé d'entrer, de sortir, ou de payer des droits dans un autre État.

6° Nulle somme ne sera tirée du Trésor que par suite d'une *allocation spéciale* faite par une loi [1]; et un compte rendu régulier des recettes et des dépenses publiques sera publié de temps en temps.

7° Aucun titre de noblesse ne sera accordé par

trahison ou de félonie, et de le punir comme tel, sans que les formes ordinaires de la justice aient été observées à son égard.

1. Ainsi une loi est nécessaire pour repeindre une porte de la maison du président. J'ai sous les yeux une loi de finance votée par le congrès le 14 mars 1866 où une somme de cinq mille cinq cents dollars est désignée pour être employée à la réparation de la Maison Blanche. Une somme de quinze cents dollars est affectée à l'achat du charbon nécessaire pour chauffer la bibliothèque du congrès, une autre de six cents dollars pour réparer une cave au-dessous de la cour suprême, etc., etc. Les traitements de tous les fonctionnaires fédéraux sans exception sont fixés par une loi, jusqu'à ceux des enfants qui au Capitole remplissent les fonctions d'huissiers.

les États-Unis; et nul remplissant sous leur gouvernement des fonctions auxquelles sont attachés profit et confiance, ne pourra sans le consentement du congrès, accepter aucun présent, émoluments; fonctions ou titre de quelque nature que ce soit, de la part d'aucun roi, prince ou État étranger.

SECTION X. — *Actes interdits aux États.*

1° Aucun État ne pourra contracter ni traité, ni alliance, ni confédération, ni accorder des lettres de marque ou de représailles, ni battre monnaie, ni émettre des billets de crédit, ni déclarer qu'autre chose que la monnaie d'or et d'argent doive être accepté en payement de dettes, ni passer des bills d'*attainder*, des lois rétroactives *ex post facto*, ni des lois portant atteinte aux obligations nées des contrats, ni accorder aucun titre de noblesse.

2° Nul Etat ne pourra, sans le consentement du congrès, établir d'impôts ou de droits sur l'importation ou l'exportation que ceux absolument nécessaires à l'exécution de ses lois d'inspection[1], et le produit net de tous droits et impôts établis par un État sur l'importation ou l'exportation, sera mis à

1. Les lois d'inspection ont pour but d'élever et de maintenir la valeur des produits manufacturés, en empêchant que certains produits ne soient exportés d'un État dans un autre sans l'approbation de la législature.

la disposition du Trésor des États-Unis; et toute loi de cette nature sera soumise à la révision et au contrôle du congrès. Aucun État ne pourra, sans le consentement du congrès, établir de droits de tonnage, entretenir des troupes ou des vaisseaux de guerre en temps de paix, traiter ou s'unir avec un autre État, ou avec une puissance étrangère, ou s'engager dans une guerre, à moins d'invasion ou de danger si imminent qu'il n'admette point de délai.

Article II. — *Du pouvoir exécutif.*

Section I. — *Du président et du vice-président.*

1° Le pouvoir exécutif sera dévolu à un président des États-Unis d'Amérique. La durée de ses fonctions sera de quatre ans. Les fonctions de vice-président auront la même durée; et tous deux seront élus de la manière suivante :

2° Chaque État nommera, suivant le mode prescrit par sa législature, un nombre d'électeurs égal au nombre total des sénateurs et des représentants que l'État a le droit d'envoyer au congrès; mais nul sénateur ou représentant et nulle personne remplissant des fonctions auxquelles sont attachés confiance ou profit, sous le gouvernement des États-Unis, ne sera nommé électeur.

(Le troisième paragraphe a été supprimé et remplacé par l'amendement suivant :)

Amendement, article XII[1].

1° Les électeurs se réuniront dans leurs États respectifs, et voteront, au scrutin, pour la nomination du président et du vice-président, dont l'un au moins ne sera pas habitant du même État qu'eux; dans leurs bulletins, ils nommeront la personne qu'ils portent à la présidence, et dans des bulletins distincts, celle qu'ils portent à la vice-présidence; ils relèveront sur des listes distinctes les noms de toutes les personnes portées pour la présidence, de toutes celles portées pour la vice-présidence et le nombre de votes obtenus par chacune d'elles; signeront et certifieront ces listes, et les transmettront scellées au siége du gouvernement, à l'adresse du président du Sénat. Tous les procès-verbaux seront, en présence des deux Chambres, ouverts par le président du Sénat, et les votes comptés: sera président celui qui aura obtenu le plus grand nombre de suffrages pour la présidence, si ce nombre forme la majorité de tous les électeurs réunis; si nul n'a obtenu cette majorité, parmi les trois candidats ayant réuni le plus de voix pour la présidence, la Chambre des représentants choisira immédiatement et par la voie du scrutin le prési-

1. Cet amendement fut proposé à la première session du huitième congrès, le 12 décembre 1803, et adopté en 1804.

dent[1]. Dans ce choix du président, les votes seront comptés par État, la représentation de chaque État n'ayant qu'un vote ; la présence d'un membre ou des membres de deux tiers des États, et la majorité de tous les États seront nécessaires pour ce choix.

Quand elle y sera appelée, si la Chambre des représentants ne choisit pas le président avant le quatrième jour du mois de mars suivant, le vice-président sera président, comme en cas de mort ou d'incapacité constitutionnelle du président.

2° Celui qui réunira le plus de suffrages pour la vice-présidence sera vice-président, si ce nombre forme la majorité de tous les électeurs réunis ; si nul n'a cette majorité, le Sénat choisira le vice-président parmi les deux candidats ayant le plus de voix ; la présence des deux tiers des sénateurs, et la majorité du nombre total, sont nécessaires pour ce choix.

3° Toute personne constitutionnellement inéligible à la présidence des États-Unis, le sera également à la vice-présidence.

4° Le congrès peut déterminer l'époque du choix des électeurs[2], et le jour auquel ils donneront

1. En 1800 Jefferson qui avait obtenu autant de suffrages que Aaron Burr fut élu président par la Chambre. John Quincy Adams en 1824 a été aussi nommé par la Chambre.

2. On appelle cette opération l'*élection présidentielle*. — Le

leurs suffrages, lequel sera le même pour tous les États-Unis.

5° Aucun individu autre qu'un citoyen de naissance, ou étant citoyen des États-Unis lors de l'adoption de cette constitution, ne peut être éligible à la place de président. Aucune personne ne sera éligible à cette place à moins d'avoir atteint l'âge de trente-cinq ans, et d'avoir résidé quatorze ans aux États-Unis.

6° En cas de destitution, mort, démission, ou incapacité du président d'user des pouvoirs et de s'acquitter des devoirs de ladite charge, ils seront dévolus au vice-président, et le congrès peut pourvoir par une loi au cas de destitution, mort, démission ou incapacité simultanée du président et du vice-président, en indiquant le fonctionnaire qui remplira alors les fonctions de président[1]; et ce fonctionnaire agira en conséquence, jusqu'à ce que l'incapacité ait cessé ou qu'un président ait été élu[2].

jour fixé par la loi pour l'élection présidentielle est le mardi qui suit le premier lundi du mois de novembre, tous les quatre ans.

1. En effet le congrès par une loi du 1er mars 1792 a décidé que dans le cas de destitution, mort, démission ou incapacité du président et du vice-président simultanément, le président du Sénat *pro tempore* remplirait les fonctions de président, et qu'à son défaut le speaker (président) de la chambre des représentants remplirait les mêmes fonctions.

2. Ces fonctions durent jusqu'au quatre mars qui suit la

7° Le président recevra à des époques fixées une indemnité pour ses services qui ne pourra être augmentée ni diminuée pendant toute la période pour laquelle il aura été élu, et il ne pourra pendant cette période recevoir aucun émolument des États-Unis ou de l'un des États[1].

Avant d'entrer en fonctions il prêtera le serment ou affirmation qui suit :

« Je jure (ou j'affirme) que je remplirai fidèlement la place de président des États-Unis, et que j'emploierai tous mes soins à conserver, protéger et défendre la constitution des États-Unis. »

Section II. — *Pouvoirs du président.*

1° Le président sera commandant en chef de l'armée de terre et de mer des États-Unis et de la milice des divers États, quand elle sera appelée au service actif des États-Unis ; il peut requérir l'opinion écrite du principal fonctionnaire de chacun des départements exécutifs, sur tout objet relatif aux devoirs de leurs charges respectives, et il aura

nouvelle élection, faite comme à l'ordinaire après que les pouvoirs exécutifs de chaque État ont été prévenus en temps utile.

1. L'indemnité allouée au président est de 25000 dollars par an. Il a en outre la jouissance de la Maison-Blanche et du mobilier qu'elle contient.

L'indemnité du vice-président est de 8000 dollars.

le droit de commutation et de grâce pour les délits envers les États-Unis, excepté en cas de mise en accusation par la Chambre des représentants.

2° Il (le président) aura le pouvoir de faire des traités, de l'avis et du consentement du Sénat, pourvu qu'ils soient approuvés par les deux tiers des sénateurs présents, il nommera, de l'avis et du consentement du Sénat, et désignera les ambassadeurs, les autres ministres publics et les consuls, les juges de la cour suprême et tous les autres fonctionnaires des États-Unis aux nominations desquels il n'aura pas été pourvu d'une autre manière dans cette constitution, et dont les fonctions seront créées par une loi [1]. Mais le congrès peut par une loi attribuer au président seul, aux cours de justice, ou aux chefs de départements la nomination des fonctionnaires subalternes, comme il le jugera convenable [2].

1. Le président nomme sept ministres désignés sous le nom de secrétaires d'État des affaires étrangères, des finances, de l'intérieur, de la marine, de la guerre, d'attorney-général (de la justice) et de directeur général des postes. Leurs nominations doivent être confirmées par le Sénat. Ils reçoivent un traitement de 8000 dollars par an. Le président nomme exclusivement les fonctionnaires employés dans ces sept branches de l'administration du gouvernement fédéral. Les gouverneurs des territoires sont aussi nommés par lui.

2. On remarquera que la constitution ne parle pas de la révocation des fonctionnaires. Le président a en principe le pouvoir de révoquer les fontionnaires qu'il a nommés, excepté les juges de la cour suprême.

3° Le président aura le pouvoir de remplir toutes les vacances qui pourront se présenter pendant l'intervalle entre les sessions du Sénat, en donnant des commissions qui expireront à la fin de sa prochaine session.

SECTION III. — *Devoirs du président.*

De temps en temps le président donnera au congrès des informations sur l'État de l'Union, et il recommandera à sa considération les mesures qu'il jugera nécessaires et convenables[1]; il peut dans des occasions extraordinaires, convoquer les deux Chambres ou l'une d'elles, et, en cas de dissentiment entre elles sur l'époque de leur ajournement, il peut les ajourner à telle époque qui lui paraîtra convenable. Il recevra les ambassadeurs et les autres ministres publics; il veillera à la fidèle exécution des lois et délivrera leurs commissions à tous les fonctionnaires des États-Unis.

SECTION IV. — *De la mise en accusation du président.*

Le président, le vice-président et tous les fonctionnaires civils des États-Unis seront renvoyés de leur place si après avoir été mis en accusation ils sont convaincus de trahison, de dilapidation du

1. Ces communications du président au congrès sont ce qu'on appelle les messages du président.

trésor public ou d'autres grands crimes et pour mauvaise conduite. (*Misbehavior.*)

Article III. — *Du pouvoir judiciaire.*

Section I. — *Des cours des États-Unis.*

Le pouvoir judiciaire des États-Unis sera dévolu à une cour suprême, et aux autres cours inférieures que le congrès peut de temps en temps décréter et établir[1]. Les juges de la cour suprême comme ceux des cours inférieures conserveront leurs places aussi longtemps qu'ils se conduiront bien, et recevront à des époques déterminées une indemnité, qui ne pourra être diminuée tant que dureront leurs fonctions[2].

1. Le congrès a établi neuf cours de circuit et quarante-deux cours de district. Les juges de ces cours inférieures sont tous nommés par le président. Les cours de circuit se composent chacune d'un assesseur de la Cour suprême et d'un juge de la cour du district où la cour se réunit. Ces cours tiennent dans chaque circuit deux sessions par an. Les cours de districts se composent d'un juge qui réside dans le district pour lequel il a été délégué.

2. Le chef de la cour suprême (*chief justice*) reçoit une indemnité de 6500 dollars par an. Chacun des huit assesseurs qui la composent reçoivent 6000 dollars.

SECTION II. — *Juridiction des cours des États-Unis.*

Le pouvoir judiciaire des États-Unis s'étendra à toutes les causes en matière de lois et d'équité qui s'élèveront sous l'empire de cette constitution, des lois des États-Unis et des traités faits ou qui seront faits sous leur autorité ; à toutes les causes concernant les ambassadeurs, d'autres ministres publics ou des consuls; à toutes les causes d'amirauté et de juridiction maritime; aux différends dans lesquels les États-Unis seront partie; aux différends entre deux ou plusieurs États; aux différends entre un État et les citoyens d'un autre État; entre les citoyens de différents États; entre les citoyens d'un même État revendiquant des terres en vertu de concessions de divers Etats; entre un État, ou les citoyens y appartenant et des États étrangers, leurs citoyens, ou leurs sujets.

(Cette disposition a été ainsi modifiée par le XIe amendement à la Constitution.)

Amendement, article XI.

1° Le pouvoir judiciaire des États-Unis ne sera pas organisé de manière qu'il puisse être étendu aux procédures entamées contre un des États-Unis par les citoyens d'un autre État, ou par les citoyens ou les sujets d'une puissance étrangère.

2° Dans toutes les causes concernant les ambassadeurs, les autres ministres publics et les consuls, et dans toutes celles où un État sera partie, la cour suprême jugera en première instance. Dans tous les autres cas ci-dessus mentionnés, la cour suprême jugera en appel tant en droit qu'en fait, avec telles exceptions et sous tels règlements que le congrès pourra faire.

3° Le jugement de tous les crimes, excepté en cas de mise en accusation par la Chambre des représentants, sera prononcé par le jury; le jugement aura lieu dans l'État où le crime aura été commis; mais si le crime n'a point été commis dans un des États il sera jugé dans tel ou tel lieu que le congrès pourra désigner par une loi.

Section III. — *Du crime de trahison.*

1° La trahison contre les États-Unis consistera uniquement à prendre les armes contre eux ou à se réunir à leurs ennemis en leur donnant aide et secours. Personne ne sera convaincu de trahison que sur le témoignage de deux témoins déposant sur le même fait, ou sur l'aveu en séance publique de la Cour.

2° Le congrès aura le pouvoir de fixer la peine du crime de trahison[1]; mais aucune condamnation

1. Le congrès a décidé que le crime de trahison serait puni de la pendaison.

pour trahison ne pourra entraîner la corruption du sang (*corruption of blood*)[1], ni la confiscation, si ce n'est pendant la vie de la personne condamnée.

Article IV.

Section I. — *Des actes publics.*

Pleine confiance et crédit seront donnés dans chaque État aux actes publics et aux procédures judiciaires de tout autre État, et le congrès peut, par des lois générales, déterminer quelle sera la forme probante de ces actes et procédures, et les effets qui y seront attachés.

Section II. — *Des priviléges des citoyens, etc.*

1° Les citoyens de chaque État auront droit à tous les priviléges et immunités attachés au titre de citoyen dans les autres États.

2° Un individu accusé dans un État de trahison, félonie ou autre crime, qui se sauvera de la justice et qui sera trouvé dans un autre État, sera, sur la

1. Une personne dont le sang est corrompu perd le droit d'acquérir, même par héritage, et de transmettre ses biens. Cette clause de la constitution signifie que la condamnation pour crime de trahison n'entraînera pas la perte du droit d'hériter et de tester.

demande de l'autorité exécutive de l'État dont il s'est enfui, livré et remis à l'État ayant juridiction pour ce crime.

3° Nulle personne obligée à un service ou travail dans un État et d'après ses lois, ne pourra, en se réfugiant dans un autre et en conséquence d'aucun règlement ou loi qui y seraient établis, être affranchie de ce service ou travail; mais elle sera livrée, sur la réclamation de la partie à qui ledit service ou travail peut être dû.

Section III. — *Des nouveaux États et territoires.*

1° Le congrès pourra admettre de nouveaux États dans cette union; mais aucun nouvel État ne sera érigé ou formé dans la juridiction d'un autre État, aucun État ne sera formé non plus de la réunion de deux ou plusieurs États, ni de quelques parties d'État, sans le consentement de la législature des États intéressés et sans celui du congrès.

2° Le congrès aura le pouvoir de disposer du territoire et des autres propriétés appartenant aux États-Unis, et de faire sur ce point tous les règlements nécessaires, et il ne pourra être donné à cette constitution d'interprétation préjudiciable aux droits des États-Unis ou de quelque État particulier.

SECTION IV. — *Des principaux avantages que les États-Unis garantissent aux États.*

Les États-Unis garantiront à chacun des États de l'Union une forme de gouvernement républicain, et le protégeront contre toute invasion, et aussi contre toute violence intérieure, sur la demande de la législature ou si la législature ne peut être convoquée sur la demande du pouvoir exécutif.

ARTICLE V. — *Du droit d'amendement.*

Le congrès, toutes les fois que les deux tiers des deux Chambres le jugeront nécessaire, proposera des amendements à cette constitution, ou, sur la demande des deux tiers des législatures des divers États, il convoquera une convention pour proposer des amendements qui, dans les deux cas, seront valables à tous égards comme partie de cette constitution, dès qu'ils auront été ratifiés par les législatures des trois quarts des divers États, ou par les trois quarts des conventions formées dans le sein de chacun d'eux, selon que l'un ou l'autre mode de ratification aura été prescrit par le congrès, pourvu qu'aucun amendement fait avant l'année 1808 n'affecte d'une manière quelconque la première et la quatrième clause de la neuvième section du premier article, et qu'aucun État ne soit privé

sans son consentement de son suffrage devant le Sénat.

ARTICLE VI. — *De la dette publique, de la suprématie de la Constitution, du serment.*

1° Toutes les dettes contractées et les engagements pris avant la présente constitution seront aussi valides à l'égard des États-Unis, sous la présente constitution que sous la confédération.

2° Cette constitution, et les lois des États-Unis qui seront faites en conséquence, et tous les traités faits ou qui seront faits sous l'autorité desdits États-Unis, seront la loi suprême du pays; et les juges de chaque État seront tenus de s'y conformer, nonobstant toute disposition qui, dans les lois ou la constitution d'un État quelconque, serait en opposition avec cette loi suprême.

3° Les sénateurs et les représentants ci-dessus mentionnés et les membres des législatures des États et tous les officiers du pouvoir exécutif et judiciaire des États-Unis ou des États particuliers, s'engageront, par serment ou affirmation, à défendre cette constitution; mais aucun serment religieux ne sera jamais requis comme condition pour remplir une fonction ou charge publique, sous l'autorité des États-Unis.

ARTICLE VII. — *Ratification de la Constitution.*

La ratification des conventions de neuf États suffira pour établir l'empire de cette constitution sur les États qui l'auront ainsi ratifiée.

Amendements à la Constitution.

(La constitution qu'on vient de lire provoqua de grands mécontentements dans les conventions des divers États convoqués pour la ratifier. On trouvait que les droits du peuple n'étaient pas suffisamment garantis contre les empiétements du gouvernement des États-Unis, ou des États particuliers. Aussi, dès la première session du congrès, en 1789, les dix amendements qu'on va lire furent-ils proposés. C'est en quelque sorte une déclaration des droits dont aucun gouvernement n'a le pouvoir de frustrer le peuple. Ils devinrent partie intégrante de la Constitution, le 15 décembre 1796, en vertu de la ratification des trois quarts des États.)

ARTICLE I. — *Liberté de conscience, liberté de la pensée, liberté d'association et de pétition.*

Le congrès ne pourra faire aucune loi qui ait rapport à l'établissement d'une religion, ou qui en

défende le libre exercice, qui restreigne, soit la liberté de la parole ou de la presse, soit le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au gouvernement pour obtenir le redressement de ses griefs.

ARTICLE II. — *Droit de porter des armes.*

Une milice bien réglée étant nécessaire à la sécurité d'un État libre, le droit qu'a le peuple de garder et de porter des armes ne pourra souffrir aucune atteinte.

ARTICLE III. — *Droit de ne pas loger de soldats.*

Aucun soldat ne sera en temps de paix logé dans une maison sans le consentement du propriétaire; ni en temps de guerre, si ce n'est de la manière qui sera prescrite par une loi.

ARTICLE IV. — *Inviolabilité de la personne et du domicile des citoyens.*

Le droit qu'ont les citoyens de jouir de la sûreté de leur personne, de leur domicile, de leurs papiers et effets à l'abri des recherches et saisies déraisonnables ne pourra être violé; aucun mandat

ne sera émis, que sur des présomptions fondées, corroborées par le serment ou l'affirmation; et ces mandats devront contenir la désignation spéciale où les perquisitions devront être faites et des personnes ou objets à saisir.

ARTICLE V. — *Autres garanties dont sont entourées la liberté, la vie et la propriété des citoyens.*

Aucune personne ne sera tenue de répondre à une accusation capitale ou infamante, que sur la dénonciation et la mise en accusation (*indictment*)[1] par un grand jury[2], excepté lorsque le crime aura été commis par des individus appartenant aux troupes de terre ou de mer, ou à la milice, quand elle est en service actif en temps de guerre ou de danger public; la même personne ne pourra être soumise deux fois pour le même crime à une procédure qui compromettrait sa vie ou un de ses membres. Dans une cause criminelle, l'accusé ne pourra être forcé à rendre témoignage contre lui-même. Il ne pourra

1. On appelle *bill d'indictment* une accusation écrite, soumise, après serment, par le grand jury aux tribunaux.

2. On entend par grand jury une réunion d'hommes composée de douze membres au moins et de vingt-trois membres au plus, dont le devoir est d'écouter les accusations portées contre les criminels, et de dénoncer l'accusé par un *bill d'indictment*, s'ils pensent que l'accusation est fondée

être privé de la vie, de la liberté ou de sa propriété que par suite d'une procédure légale. Aucune propriété privée ne pourra être appliquée à un usage public sans juste compensation.

ARTICLE VI. — *Droits des accusés.*

Dans toute procédure criminelle, l'accusé jouira du droit d'être jugé promptement et publiquement par un jury impartial de l'État et du district dans lequel le crime aura été commis, district dont les limites auront été tracées par une loi préalable; il sera informé de la nature et du motif de l'accusation; il sera confronté avec les témoins à charge; il aura la faculté de faire comparaître des témoins en sa faveur, et il aura l'assistance d'un conseil pour sa défense.

ARTICLE VII. — *Droit d'être jugé par le jury.*

Dans les actions de droit commun (*in suits at common law*), lorsque la valeur de l'objet en litige excédera vingt dollars, le droit d'être jugé par un jury sera maintenu, et aucun fait jugé par un jury ne pourra être soumis à l'examen d'une autre cour dans les États-Unis, que conformément à la loi commune.

ARTICLE VIII. — *Autres garanties contre la sévérité des tribunaux.*

Des cautionnements exagérés ne pourront être exigés, ni des amendes excessives imposées, ni des peines cruelles et inaccoutumées infligées.

ARTICLE IX.

L'énumération faite dans cette Constitution, de certains droits, ne pourra être interprétée de manière à exclure ou affaiblir d'autres droits conservés par le peuple.

ARTICLE X.

Les pouvoirs qui ne sont pas délégués aux États-Unis par la Constitution, ou refusés par elle aux États, sont réservés aux États respectifs ou au peuple.

Voir pour les articles XI et XII les pages 259 *et* 252.

ARTICLE XIII.

(Soumis par le congrès aux législatures des différents États, le 1er février 1865, et définitivement

demande de l'autorité exécutive de l'État dont il s'est enfui, livré et remis à l'État ayant juridiction pour ce crime.

3° Nulle personne obligée à un service ou travail dans un État et d'après ses lois, ne pourra, en se réfugiant dans un autre et en conséquence d'aucun règlement ou loi qui y seraient établis, être affranchie de ce service ou travail; mais elle sera livrée, sur la réclamation de la partie à qui ledit service ou travail peut être dû.

Section III. — *Des nouveaux États et territoires.*

1° Le congrès pourra admettre de nouveaux États dans cette union; mais aucun nouvel État ne sera érigé ou formé dans la juridiction d'un autre État, aucun État ne sera formé non plus de la réunion de deux ou plusieurs États, ni de quelques parties d'État, sans le consentement de la législature des États intéressés et sans celui du congrès.

2° Le congrès aura le pouvoir de disposer du territoire et des autres propriétés appartenant aux États-Unis, et de faire sur ce point tous les règlements nécessaires, et il ne pourra être donné à cette constitution d'interprétation préjudiciable aux droits des États-Unis ou de quelque État particulier.

SECTION IV. — *Des principaux avantages que les États-Unis garantissent aux États.*

Les États-Unis garantiront à chacun des États de l'Union une forme de gouvernement républicain, et le protégeront contre toute invasion, et aussi contre toute violence intérieure, sur la demande de la législature ou si la législature ne peut être convoquée sur la demande du pouvoir exécutif.

ARTICLE V. — *Du droit d'amendement.*

Le congrès, toutes les fois que les deux tiers des deux Chambres le jugeront nécessaire, proposera des amendements à cette constitution, ou, sur la demande des deux tiers des législatures des divers États, il convoquera une convention pour proposer des amendements qui, dans les deux cas, seront valables à tous égards comme partie de cette constitution, dès qu'ils auront été ratifiés par les législatures des trois quarts des divers États, ou par les trois quarts des conventions formées dans le sein de chacun d'eux, selon que l'un ou l'autre mode de ratification aura été prescrit par le congrès, pourvu qu'aucun amendement fait avant l'année 1808 n'affecte d'une manière quelconque la première et la quatrième clause de la neuvième section du premier article, et qu'aucun État ne soit privé

sans son consentement de son suffrage devant le Sénat.

ARTICLE VI. — *De la dette publique, de la suprématie de la Constitution, du serment.*

1° Toutes les dettes contractées et les engagements pris avant la présente constitution seront aussi valides à l'égard des États-Unis, sous la présente constitution que sous la confédération.

2° Cette constitution, et les lois des États-Unis qui seront faites en conséquence, et tous les traités faits ou qui seront faits sous l'autorité desdits États-Unis, seront la loi suprême du pays; et les juges de chaque État seront tenus de s'y conformer, nonobstant toute disposition qui, dans les lois ou la constitution d'un État quelconque, serait en opposition avec cette loi suprême.

3° Les sénateurs et les représentants ci-dessus mentionnés et les membres des législatures des États et tous les officiers du pouvoir exécutif et judiciaire des États-Unis ou des États particuliers, s'engageront, par serment ou affirmation, à défendre cette constitution; mais aucun serment religieux ne sera jamais requis comme condition pour remplir une fonction ou charge publique, sous l'autorité des États-Unis.

ARTICLE VII. — *Ratification de la Constitution.*

La ratification des conventions de neuf États suffira pour établir l'empire de cette constitution sur les États qui l'auront ainsi ratifiée.

Amendements à la Constitution.

(La constitution qu'on vient de lire provoqua de grands mécontentements dans les conventions des divers États convoqués pour la ratifier. On trouvait que les droits du peuple n'étaient pas suffisamment garantis contre les empiétements du gouvernement des États-Unis, ou des États particuliers. Aussi, dès la première session du congrès, en 1789, les dix amendements qu'on va lire furent-ils proposés. C'est en quelque sorte une déclaration des droits dont aucun gouvernement n'a le pouvoir de frustrer le peuple. Ils devinrent partie intégrante de la Constitution, le 15 décembre 1796, en vertu de la ratification des trois quarts des États.)

ARTICLE I. — *Liberté de conscience, liberté de la pensée, liberté d'association et de pétition.*

Le congrès ne pourra faire aucune loi qui ait rapport à l'établissement d'une religion, ou qui en

défende le libre exercice, qui restreigne, soit la liberté de la parole ou de la presse, soit le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au gouvernement pour obtenir le redressement de ses griefs.

ARTICLE II. — *Droit de porter des armes.*

Une milice bien réglée étant nécessaire à la sécurité d'un État libre, le droit qu'a le peuple de garder et de porter des armes ne pourra souffrir aucune atteinte.

ARTICLE III. — *Droit de ne pas loger de soldats.*

Aucun soldat ne sera en temps de paix logé dans une maison sans le consentement du propriétaire; ni en temps de guerre, si ce n'est de la manière qui sera prescrite par une loi.

ARTICLE IV. — *Inviolabilité de la personne et du domicile des citoyens.*

Le droit qu'ont les citoyens de jouir de la sûreté de leur personne, de leur domicile, de leurs papiers et effets à l'abri des recherches et saisies déraisonnables ne pourra être violé; aucun mandat

ne sera émis, que sur des présomptions fondées, corroborées par le serment ou l'affirmation; et ces mandats devront contenir la désignation spéciale où les perquisitions devront être faites et des personnes ou objets à saisir.

ARTICLE V. — *Autres garanties dont sont entourées la liberté, la vie et la propriété des citoyens.*

Aucune personne ne sera tenue de répondre à une accusation capitale ou infamante, que sur la dénonciation et la mise en accusation (*indictment*)[1] par un grand jury[2], excepté lorsque le crime aura été commis par des individus appartenant aux troupes de terre ou de mer, ou à la milice, quand elle est en service actif en temps de guerre ou de danger public; la même personne ne pourra être soumise deux fois pour le même crime à une procédure qui compromettrait sa vie ou un de ses membres. Dans une cause criminelle, l'accusé ne pourra être forcé à rendre témoignage contre lui-même. Il ne pourra

1. On appelle *bill d'indictment* une accusation écrite, soumise, après serment, par le grand jury aux tribunaux.

2. On entend par grand jury une réunion d'hommes composée de douze membres au moins et de vingt-trois membres au plus, dont le devoir est d'écouter les accusations portées contre les criminels, et de dénoncer l'accusé par un *bill d'indictment*, s'ils pensent que l'accusation est fondée

être privé de la vie, de la liberté ou de sa propriété que par suite d'une procédure légale. Aucune propriété privée ne pourra être appliquée à un usage public sans juste compensation.

Article VI. — *Droits des accusés.*

Dans toute procédure criminelle, l'accusé jouira du droit d'être jugé promptement et publiquement par un jury impartial de l'État et du district dans lequel le crime aura été commis, district dont les limites auront été tracées par une loi préalable; il sera informé de la nature et du motif de l'accusation; il sera confronté avec les témoins à charge; il aura la faculté de faire comparaître des témoins en sa faveur, et il aura l'assistance d'un conseil pour sa défense.

Article VII. — *Droit d'être jugé par le jury.*

Dans les actions de droit commun (*in suits at common law*), lorsque la valeur de l'objet en litige excédera vingt dollars, le droit d'être jugé par un jury sera maintenu, et aucun fait jugé par un jury ne pourra être soumis à l'examen d'une autre cour dans les États-Unis, que conformément à la loi commune.

ARTICLE VIII. — *Autres garanties contre la sévérité des tribunaux.*

Des cautionnements exagérés ne pourront être exigés, ni des amendes excessives imposées, ni des peines cruelles et inaccoutumées infligées.

ARTICLE IX.

L'énumération faite dans cette Constitution, de certains droits, ne pourra être interprétée de manière à exclure ou affaiblir d'autres droits conservés par le peuple.

ARTICLE X.

Les pouvoirs qui ne sont pas délégués aux États-Unis par la Constitution, ou refusés par elle aux États, sont réservés aux États respectifs ou au peuple.

Voir pour les articles XI et XII les pages 259 *et* 252.

ARTICLE XIII.

(Soumis par le congrès aux législatures des différents États, le 1er février 1865, et définitivement

adopté, après la ratification de la majorité requise des trois quarts de tous les États, le 18 décembre de la même année.)

Section I.

Ni l'esclavage, ni la servitude involontaire, excepté lorsqu'elle sera employée pour punir un criminel dûment reconnu coupable, ne pourra exister dans l'intérieur des États-Unis ou dans un lieu quelconque soumis à leur autorité.

Section II.

Le congrès aura le pouvoir de faire des lois pour assurer l'exécution de cet article.

(Les États qui ont ratifié cet article sont l'Illinois, Rhode-Island, Michigan, Maryland, New-York, West-Virginia, Maine, Kansas, Massachussets, Pensylvanie, Virginie, Ohio, Missouri, Nevada, Indiana, Louisiane, Minnesota, Visconsin, Vermont, Tennessee, Arkansas, Connecticut, New-Hampshire, Caroline du Sud, Alabama, Caroline du Nord, et Géorgie : en tout vingt-sept États.)

NOTES.

NOTE *A*.

Joë Smith naquit de parents pauvres à Scharon (comté de Windsor, État de Vermont), le 23 décembre 1805. Il raconte qu'à l'âge de quinze ans, comme il s'était retiré dans un bois pour y prier à haute voix, Dieu le Père et Jésus-Christ lui apparurent sous la forme de deux personnages resplendissants. Le 21 septembre 1823, un ange lui révéla l'existence d'un Livre contenant l'Évangile éternel. Quatre ans plus tard, le même messager céleste, auquel il donne le nom de Nephi, lui indiqua une grotte où étaient déposées des tablettes d'or couvertes de caractères égyptiens, ainsi qu'une paire de lunettes destinées à les rendre intelligibles. La traduction de ces caractères a produit la bible des nouveaux saints, ou, pour dire comme eux, le livre de Mormon. Il contient l'ancien et le nouveau Testament tels que nous les connaissons, avec l'histoire de l'Amérique et des peuples qui l'ont habitée depuis la création du monde.

La nouvelle Eglise reçut sa première organisation dans le village de Manchester (N. Y.) et prit le nom de : *Church of Jesus-Christ of latter day saints*, Église de Jésus-Christ des saints du dernier jour, le 6 avril 1830. Elle comptait alors six fidèles. En 1831, Joë Smith accompagné de quelques disciples se rendit dans l'État du Missouri, pour y choisir l'emplacement d'une nouvelle Sion. L'année suivante, il jeta les premières fondations d'une ville dans le comté de Jakson, sur les bords du Missouri. Mais bientôt il fut chassé par les habitants et obligé de se réfugier dans l'Illinois, où il fonda en 1839 la ville de Nauvoo. Cette ville, sortie de terre comme par enchantement, était bâtie sur un plan si gigantesque que le voyageur s'arrête encore pour admirer ses ruines. Cinq ans après sa fondation elle comptait déjà seize mille habitants. Les mormons avaient même obtenu de l'État de l'Illinois une constitution indépendante, et ils avaient armé une milice, quand les persécutions recommencèrent. Leurs soldats furent désarmés et Joë Smith traîné dans une prison de la ville de Carthage où il fut massacré par des hommes masqués, le 27 juin 1844. Ils quittèrent alors ce pays inhospitalier au mois de février 1846, sous la conduite de Brigham Young, traversèrent le Mississipi sur la glace, et s'enfoncèrent dans les déserts, marchant vers l'ouest et les montagnes Rocheuses. Après un voyage de deux années, pendant lesquelles ils eurent à lutter contre la soif, la faim, le froid et les sauvages, ils atteignirent la vallée du lac Salé. Là, ils fondèrent la ville de *Great salt Lake city*, et se constituèrent en un État indépendant auquel ils donnèrent le nom de *Déseret*, mot tiré du livre de

Mormon et qui signifie *abeille*. Mais le congrès des États-Unis refusa d'admettre ce nouvel État dans l'Union, comme État indépendant, et le transforma en territoire d'Utah : il lui donna pour gouverneur Brigham Young, qui conserva ces fonctions, ainsi que celles de surintendant des affaires indiennes jusqu'en 1858, époque à laquelle les mormons soutinrent avec succès une guerre entreprise contre eux par le président Buchanam. Brigham Young fut alors remplacé dans ses fonctions de gouverneur par M. Cumming. Depuis lors les mormons n'ont plus été tourmentés et ont pu se livrer tout entiers à l'agriculture et à l'industrie. (Voir pour plus amples détails sur l'histoire des mormons et leur religion : *Les Mémoires d'un Mormon*, par L. A. Bertrand, Paris, collection Hetzel, E. Dentu, libraire, Palais-Royal. — Voir aussi le livre de M. Hepworth Dixon, *l'Amérique nouvelle*. — Voir encore *le Livre de Mormon*. Paris, 1852, chez Marc Ducloux, 7, rue Saint-Benoît. — *The Book of doctrine and covenants*. Liverpool, 1854, by S. W. Richards, 15, Wilton street, etc.)

NOTE *B*.

L'Union américaine comprend aujourd'hui trente-sept États et neuf territoires dont les constitutions sont à peu près calquées sur la Constitution fédérale. Les territoires diffèrent des États en ce qu'ils sont dans une beaucoup plus grande dépendance du gouvernement fédéral. Ainsi les gouverneurs des territoires sont nommés par le pré-

sident des États-Unis et leurs fonctions durent ordinairement quatre ans, tandis que les gouverneurs des États sont élus pour un an ou deux ans, selon les États, par le peuple ou par la législature.

Dans les États, comme dans les territoires, le gouverneur peut opposer un veto suspensif aux lois votées par la législature; mais, dans les territoires, ces lois doivent avant d'être promulguées avoir été approuvées par le congrès fédéral, tandis que les États peuvent se donner toutes les lois qui leur conviennent sans les soumettre au contrôle du gouvernement des États-Unis, excepté dans quelques cas exceptionnels énumérés dans la 10me section du premier article de la Constitution.

Les États envoient au congrès de Washington un nombre de députés proportionnel au chiffre de leur population, les territoires ne nomment pas de députés.

La législature de chaque État choisit parmi ses membres deux sénateurs qui ont chacun une voix dans le congrès des États-Unis.

La législature des territoires ne peut envoyer au congrès qu'un seul sénateur qui assiste et prend part aux délibérations sans avoir le droit de voter.

La seule condition exigée d'un territoire pour qu'il puisse être admis dans l'Union au rang d'État est une population de cent mille habitants, mais le congrès reste toujours maître de l'admettre dans l'Union ou de l'en exclure.

Ainsi l'Utah, dont la population excède deux cent mille habitants, n'est encore qu'un territoire.

NOTE *C*.

Chez les mormons l'évêque tient lieu de juge de paix, le grand Conseil de tribunal de première instance, la présidence de cour d'appel, et le peuple assemblé de cour de cassation.

On compte vingt et un évêques à *Salt lake city*, c'est-à-dire autant que de quartiers. Leurs fonctions consistent à s'assurer chaque semaine de la situation matérielle des familles de leur diocèse, à venir en aide aux émigrants, aux indigents, et à percevoir la dîme, impôt facultatif, dont le produit forme un fonds social destiné à secourir les nouveaux venus. — En revanche, lorsque ces derniers possèdent quelque chose, ils doivent abandonner le dixième de leur avoir en faveur de cette caisse.

Le grand Conseil se compose de douze grands prêtres dont six se déclarent pour le plaignant, et six pour la défense. Le membre le plus âgé tient lieu de président et résume les débats. Ce jugement est rendu à la majorité des voix.

Enfin la présidence se compose de trois membres choisis dans l'ordre de Melchisédech. — Tous les mormons sont prêtres et divisés en deux ordres : la prêtrise d'Aaron et la prêtrise de Melchisédech qui est héréditaire. A elle appartient la présidence et le privilége de recevoir les révélations de Dieu. Les présidents sont d'ailleurs élus par le peuple tout entier, et soumis à la réélection deux fois par an, en avril et en octobre. Les titulaires actuels sont Brigham Young, Heber C. Kimball et Daniel Wells.

Le peuple s'assemble deux fois par an dans la métropole, *great Salt Lake city*, pour discuter les affaires publiques, élire ou réélire les fonctionnaires ecclésiastiques. Ces meetings, où les femmes sont admises à voter, durent ordinairement trois jours.

NOTE *D*.

Les trembleurs (shakers), ainsi nommés par sobriquet, s'intitulent: société unie des croyants à la seconde venue du Christ. Pour eux le règne du ciel est arrivé. Se considérant comme déjà ressuscités et parfaits, ils vivent comme dans le ciel, exempts de désirs et de passions; ils sont persuadés que la mort n'est qu'un changement d'enveloppe, et que par conséquent le mariage est une institution inutile et immorale.

Les shakers sont, dit-on, les meilleurs horticulteurs des États-Unis; les femmes fabriquent d'excellentes confitures et des parfums exquis. Leurs villages admirablement situés, entourés de jardins fleuris et de terres bien cultivées, sont au nombre de vingt environ. Le plus célèbre est Mount Lebanon.

Les perfectionnistes croient aussi à la seconde venue du Christ, qu'ils placent vers l'an soixante-dix de notre ère.

Depuis lors, disent-ils, il n'y a pas eu de véritable Église. Les seuls chrétiens qui aient vécu selon la loi de Dieu sont les apôtres et leurs premiers disciples, parce qu'ils vivaient en commun et sur un pied d'éga-

lité parfaite. Les perfectionnistes prétendent suivre leur exemple. Ils sont bons cultivateurs et habiles industriels. Ils fabriquent notamment des trappes dont la vente est pour la communauté une source de revenus considérables.

Il est à remarquer que ces deux sectes si différentes par les mœurs de leurs membres ont à peu près les mêmes croyances religieuses, et pratiquent en ce qui concerne les biens les mêmes théories communistes. Chez eux comme chez les peuplades indigènes de l'Amérique du Nord, les terres et toutes les richesses appartiennent à la communauté. Plus heureux que Fourier, que Louis Cabet et que Victor Considérant, ils atteignent une grande prospérité en vivant d'après des lois sociales, dont on dit chaque jour que l'expérience a démontré l'absurdité. (Voir *la Nouvelle Amérique*, de M. Hepworth Dixon.)

NOTE *E*.

Les mots républicains et démocrates n'ont pas aux États-Unis la même signification qu'en Europe. Dans le sens français de ces deux mots tous les Américains sans exception sont républicains et démocrates. Ces deux noms choisis on ne sait pourquoi par deux partis opposés conviennent si peu à qualifier les opinions dont ils désignent les partisans, qu'à Saint-Louis le journal du parti démocrate s'intitule le *Missouri Republican*, et le journal du parti républicain le *Missouri Democrat*.

Il ne faut donc pas attribuer à ces deux mots plus de sens qu'à des noms de famille.

On désigne sous le nom de démocrates, les Sudistes et leurs amis du Nord, les partisans de la franchise des États, des tarifs libre-échangistes, etc. Presque tous les catholiques sont démocrates, les jésuites dont les richesses sont très-grandes aux États-Unis sont démocrates, et par suite presque tous les Irlandais sont démocrates.

Sous la dénomination de républicains on comprend les abolitionnistes, les partisans du travail libre, des tarifs protecteurs, dont le but est de favoriser l'industrie locale, d'attirer les émigrants et d'améliorer la position de l'ouvrier en élevant le prix des salaires, des droits de citoyens facilement accordés, etc. Les habitants de l'Ouest et en général tous ceux qui ont intérêt au maintien de l'Union et à l'écoulement facile des produits indigènes sont républicains; tous les Allemands sont républicains, Lincoln était un président républicain, Grant est républicain.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Au Lecteur..... 1

I. Chicago..... 2

II. Omaha..... 19

III. Le chemin de fer du Pacifique..... 33

IV. Les Mormons..... 53

V. Singulière préoccupation des Américains..... 89

VI. Excitation à la haine et au mépris du gouvernement.. 99

VII. *Sine lege libertas*..... 115

VIII. Mœurs démocratiques..... 127

IX. Mœurs démocratiques (suite). — Le Théâtre..... 131

X. Un poste de police..... 159

XI. Palais, promenades..... 169

XII. Une élection présidentielle..... 179

XIII. Instruction publique..... 199

XIV. Conclusion..... 225

Appendice..... 231

Extrait de la déclaration d'indépendance..... 231

Constitution des États-Unis d'Amérique..... 235

NOTES..... 271
Note *A*..... 271
Note *B*..... 273
Note *C*..... 275
Note *D*..... 276
Note *E*..... 277

FIN DE LA TABLE.

10736 — Imp. génér. de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 05942 8675